



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 avril 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 14 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Les membres du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé conformément à la résolution [2521 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport final, présenté en application du paragraphe 18 de la résolution.

Le rapport a été communiqué le 19 mars 2021 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud, qui l'a examiné le 26 mars.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport final à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts  
sur le Soudan du Sud  
(*Signé*) Emilio **Manfredi**

(*Signé*) Laura **Bernal**  
Experte

(*Signé*) Mark **Ferullo**  
Expert

(*Signé*) Andrei **Kolmakov**  
Expert

(*Signé*) Valerie **Yankey-Wayne**  
Experte



## Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud présenté en application de la résolution 2521 (2020)

### Résumé

Depuis février 2020, la lenteur des réformes introduites par le Gouvernement et l'application sélective de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont entravé tout renforcement de la protection des civils et toute perspective de paix à long terme. Les différends politiques et les désaccords sur la façon d'appliquer l'Accord, qui durent depuis plus d'un an, ont accentué les divisions politiques, militaires et ethniques existantes, dans le pays, et entraîné de multiples faits de violences entre les deux principaux signataires de l'Accord, à savoir le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), dirigé par le Président, Salva Kiir Mayardit, et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), dirigé par le Premier Vice-Président, Riek Machar Teny.

Les Sud-Soudanais n'ont jamais été aussi nombreux à avoir besoin d'une assistance humanitaire en 2021. Alors que 8,5 millions de personnes ont des besoins humanitaires, le Gouvernement a dressé des obstacles bureaucratiques à l'acheminement d'une aide humanitaire et le conflit en cours en a entravé la distribution en toute sécurité. Au début du mois de mars 2021, les habitants de la Zone administrative du Grand Pibor et des comtés d'Akobo (Jongleï), d'Aweil-Sud (Bahr el-Ghazal septentrional) et de Tonj-Est, Tonj-Nord et Tonj-Sud (Ouarrap) connaissaient des conditions proches de la famine.

Les liens entre les deux principaux signataires se sont effilochés en raison de l'impasse politique sur les décisions clés à prendre dans le cadre de l'Accord, notamment pour ce qui est des mesures de sécurité. Le mécontentement au MPLS parmi la base de pouvoir dinka du Président sur la façon dont il a géré la transition a suscité des appels à un renouveau au sommet. Des dirigeants de haut rang du MPLS et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont inquiétés de ce que M. Kiir mette à profit cette fragmentation pour assurer sa propre survie et recoure à la politique politicienne afin de se maintenir au pouvoir.

Au vu de l'incapacité du M/APLS dans l'opposition d'influencer les prises de décision du Gouvernement ou d'inciter à l'application de l'Accord, en particulier les mesures de sécurité, le mouvement a commencé à se fissurer, avec la formation en son sein de nouvelles factions dissidentes qui ont remis en cause la direction de M. Machar et son rôle dans le Gouvernement.

Après plus de 11 mois de négociations, le Gouvernement a pourvu le dernier poste de gouverneur qui était encore vacant, en désignant en janvier 2021 Budhok Ayang Kur comme Gouverneur du Haut-Nil, et achevé ainsi la création des administrations étatiques et locales en février et au début du mois de mars. Après plus de deux ans de retards, il a également annoncé, à la fin de janvier 2021, une procédure d'établissement des trois mécanismes de justice et de responsabilité prévus dans l'Accord, dont le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Il n'a cependant pas encore reconstitué l'Assemblée législative nationale provisoire et a porté son attention principalement sur l'application des aspects administratifs des réformes économiques, énoncées au chapitre 4 de l'Accord.

Les fractures politiques à Djouba ont entraîné des atteintes à la sécurité hors de la capitale, où la violence s'est intensifiée. Dans le Haut-Nil, en partie en raison du refus de M. Kiir de désigner le général Johnson Olony Gouverneur de l'État, les

combats ont augmenté d'intensité entre l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (l'APLS dans l'opposition) et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Avec l'appui des milices locales de l'ethnie maban de part et d'autre, des accrochages ont opposé l'APLS dans l'opposition aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple en décembre 2020 et en janvier 2021, en violation de l'accord sur la cessation des hostilités de décembre 2017. Au début de mars 2021, les milices de l'ethnie Jikany Nuer dans le Haut-Nil, sous le contrôle de l'APLS dans l'opposition, ont attaqué et incendié des villages dans le comté d'Akoka.

Le général de corps d'armée Akol Koor Kuc, Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, et Tut Kew Gatluak Manime, Conseiller du Président aux affaires de sécurité, ont exploité les fissures internes à l'APLS dans l'opposition pour encourager des commandants de haut rang à changer de camp. En septembre 2020, le général de division Moses Lokujo a déserté l'APLS dans l'opposition, ce qui a déclenché des combats entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition à Kajo Kaji (Équatoria-Central) qui ont duré des mois et entraîné une vague de violences fondées sur le genre, ainsi que des décès et des déplacements de civils.

Tandis que les civils continuaient de pâtir de la violence dans des zones de Ouarrap, en mars 2021, le Gouverneur nouvellement désigné, Aleu Ayeny Aleu, a rallié une force mixte de soldats et de civils, qui avaient été recrutés sur ordre de M. Kiir. Toujours dans le Ouarrap, le général de corps d'armée Kuc a continué de recruter et d'armer des forces contrôlées par le Bureau de la sécurité intérieure, qui ont participé à des violences contre les civils et les ont contraints à se déplacer.

Au vu de la paralysie constante sur le plan du contrôle de la situation politique et de sécurité, les forces de sécurité gouvernementales et d'autres groupes armés ont trouvé leurs propres sources de revenus. En Équatoria-Central, Équatoria-Oriental et Équatoria-Occidental, le Gouvernement et les groupes d'opposition armés ont participé à l'exploitation et au commerce des ressources naturelles tels que l'exploitation minière de faible intensité, l'exploitation forestière illicite et le transport et la taxation du bois d'œuvre et du charbon de bois, pour conserver des moyens de subsistance.

Les forces de sécurité gouvernementales, notamment le Bureau de la sécurité intérieure, ont pris le contrôle des ressources publiques et naturelles pour dégager des sources indépendantes de revenus qui n'ont pas alimenté le budget national. Le Bureau de la sécurité intérieure s'est également ingéré dans la collecte de recettes à l'Administration fiscale nationale et a posté ses agents à la Banque du Soudan du Sud et au Ministère des finances et de la planification. Le Gouvernement n'a pas publié de budget pour l'exercice 2020/21, qui prend fin le 30 juin 2021, mais a continué de financer des projets de construction de routes, dont le montant est évalué à 3,87 milliards de dollars, qui ont été gérés par le Cabinet du Président.

Le Gouvernement a tiré la majeure partie de ses recettes de la vente de pétrole, notamment en poursuivant la prévente de pétrole, assortie d'accords de paiement anticipé. En 2021, les trois quarts environ des cargaisons de pétrole prévues par le Gouvernement ont été affectées au remboursement de prêts ou de contrats. Les intérêts, les frais et les coûts supplémentaires associés aux accords de paiement anticipé du pétrole brut ont diminué les sources de revenus éventuels du Gouvernement. En 2018 et 2019, par exemple, il a versé des frais d'un montant de 95 millions de dollars, dans le cadre de quatre accords de paiements anticipé.

Le Gouvernement qui a des parts dans la Nile Petroleum Corporation et perçoit les droits versés par les sociétés d'exploitation pétrolière aurait dû toucher des recettes supplémentaires. Or, le Groupe d'experts n'a obtenu aucune confirmation que

le Gouvernement ait reçu des recettes nettes de 3,4 millions de dollars par mois en moyenne de la Nile Petroleum Corporation ou des recettes annuelles estimées à 20 millions de dollars provenant des frais liés aux baux pétroliers, payés par les sociétés d'exploitation pétrolière.

L'appui de la région à l'Accord au Soudan du Sud a permis de prôner le compromis et la cohésion parmi les signataires divisés. Durant l'année écoulée, les différends régionaux ont cependant détourné l'attention des crises politiques au Soudan du Sud. Une nouvelle dynamique de la part des partenaires régionaux et internationaux est plus que jamais nécessaire, pour remédier à l'insécurité et aux fractures politiques croissantes au Soudan du Sud. Compte tenu des préoccupations de la société civile, des chefs politiques et des responsables militaires au sujet de la capacité de l'Accord d'instaurer une paix durable au Soudan du Sud et de leurs appels récents en faveur de la démission de MM. Kiir et Machar, il faudrait agir de toute urgence, pour empêcher un retour à un conflit de vaste ampleur.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations . . . . .	7
I. Généralités . . . . .	8
A. Mandat et déplacements . . . . .	8
B. Coopération avec les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes . . . . .	8
C. Méthode et structure . . . . .	9
II. Effilochement des alliances politiques et lenteur de l'application de l'accord de paix . . . . .	9
A. Mécontentement généralisé à l'égard de l'action de paix . . . . .	10
B. Rivalités croissantes au Mouvement populaire de libération du Soudan et parmi les élites dinka . . . . .	11
C. Début de l'effondrement du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition . . . . .	12
D. Mesures inégales concernant l'application de l'accord de paix . . . . .	13
E. Limitation des moyens financiers concernant la mise en œuvre de la paix . . . . .	14
F. Décrets promulgués par le Président après de longs délais . . . . .	15
G. Mesures administratives prises par le Gouvernement pour appliquer les dispositions du chapitre 4 . . . . .	15
H. Résistance constante au Tribunal mixte pour le Soudan du Sud malgré les décrets . . . . .	16
I. Violation par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple de l'accord sur la cessation des hostilités . . . . .	17
III. Dégradation de la sécurité et de la sûreté des civils . . . . .	17
A. Entraves constantes à l'acheminement de l'aide humanitaire . . . . .	18
B. Dissimulation, par le Gouvernement, de l'étendue de l'insécurité alimentaire . . . . .	19
C. Divisions et violences croissantes hors de la capitale . . . . .	20
D. Décisions politiques ayant contribué au conflit dans le Haut-Nil . . . . .	22
E. Non-application des mesures de sécurité concourant à l'instabilité . . . . .	23
F. Accès des milices locales aux munitions . . . . .	24
G. Encouragement du Gouvernement aux désertions de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition . . . . .	24
H. Autofinancement des forces concourant à l'insécurité . . . . .	25
I. Insécurité persistante près des sites d'extraction de l'or . . . . .	26
J. Exploitation forestière illégale en Équatoria-Oriental et en Équatoria-Central . . . . .	26
K. Attaques contre des femmes en Équatoria-Central déclenchées par la désertion du général . . . . .	27
L. Recettes non tracées de sociétés créées par les forces de sécurité . . . . .	28

---

IV.	Fractionnement du contrôle des ressources publiques et naturelles . . . . .	29
A.	Conséquences du manque de fonds sur la gouvernance . . . . .	30
B.	Poursuite du financement des projets routiers . . . . .	31
C.	Recettes pétrolières non comptabilisées . . . . .	32
D.	Absence de contrôle des ventes et des contrats pétroliers . . . . .	33
E.	Recettes non vérifiées de la Nile Petroleum Corporation . . . . .	35
F.	Absence de données sur les frais liés aux baux pétroliers . . . . .	36
G.	Détournement de fonds publics par le Gouvernement . . . . .	37
H.	Intérêt du Bureau de la sécurité intérieure pour la perception des recettes non pétrolières . . . . .	37
I.	Détournement de fonds publics par un fonctionnaire du Ministère de la santé . . . . .	38
V.	Relâchement de l'attention accordée au Soudan du Sud en raison de différends au niveau régional. . . . .	38
VI.	Conclusion . . . . .	40
VII.	Recommandations . . . . .	41
VIII.	Annexes* . . . . .	44

---

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

**Abréviations**

APLS dans l'opposition	Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
FMI	Fonds monétaire international
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MPLS	Mouvement populaire de libération du Soudan
MPLS dans l'opposition	Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition
M/APLS dans l'opposition	Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
ONG	Organisation non gouvernementale

## I. Généralités

### A. Mandat et déplacements

1. Par sa résolution [2206 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et créé un comité des sanctions (Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud). Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Comité a désigné six personnes devant faire l'objet de sanctions ciblées. Par l'adoption de sa résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil a imposé un embargo sur les armes sur le territoire sud-soudanais et ajouté deux personnes à la liste des personnes désignées. Le 29 mai 2020, par l'adoption de sa résolution [2521 \(2020\)](#), le Conseil a renouvelé le régime de sanctions jusqu'au 31 mai 2021.

2. Par sa résolution [2521 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021 le mandat qu'il a confié au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud afin que celui-ci puisse fournir au Comité des informations et des analyses qui l'aideraient dans ses travaux, notamment pour ce qui est de désigner des personnes ou entités qui se livreraient aux activités décrites aux paragraphes 15 et 16 de la résolution.

3. Le 2 juillet 2020, après avoir consulté le Comité, le Secrétaire général a nommé les cinq membres du Groupe d'experts (voir [S/2020/647](#)).

4. Depuis le mois de juillet 2020, les membres du Groupe d'experts se sont rendus en Italie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan du Sud.

### B. Coopération avec les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes

5. Le Groupe d'experts, qui mène ses travaux indépendamment des organismes et institutions des Nations Unies, tient à remercier la MINUSS de son appui sur le terrain, ainsi que d'autres membres du personnel des Nations Unies, en particulier à New York.

6. Au cours de ses travaux, le Groupe d'experts s'est entretenu officiellement avec la Ministre de la défense et des anciens combattants et avec le Ministre des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes.

7. Le Groupe d'experts s'est réuni avec des représentants d'organes et d'organismes au Soudan du Sud et ailleurs. Il a également consulté le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (« Mécanisme de vérification et de surveillance »).

8. Au paragraphe 17 de sa résolution [2521 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait que le Groupe d'experts tienne des consultations avec les États Membres concernés, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et la MINUSS. N'ayant pas été en mesure de se déplacer en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe d'experts a adressé bon nombre de demandes au Gouvernement sud-soudanais et aux États Membres de la région en vue de la tenue de réunions à distance. Il n'a cependant réussi à organiser de réunions virtuelles qu'avec les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

9. En prévision du présent rapport, le Groupe d'experts a adressé 14 lettres officielles au Gouvernement sud-soudanais, à l'Union africaine et à d'autres États



Membres, en particulier dans la région, dans lesquelles il a demandé des informations et prorogé les dates limites de réponse, compte tenu des perturbations causées par la pandémie. Le Gouvernement a répondu à une des lettres. Le Groupe d'experts n'a cependant reçu aucune réponse aux 10 lettres adressées aux États de la région et à l'Union africaine. Il a également adressé 29 lettres officielles à d'autres entités et personnes, auxquelles il a reçu 10 réponses détaillées.

### C. Méthode et structure

10. Le présent rapport a été établi à l'issue de recherches minutieuses menées par le Groupe d'experts, qui a procédé à des centaines d'entretiens pour réunir un ensemble d'informations crédibles, obtenues de sources très diverses. Il a examiné les documents mis à sa disposition par des personnes, des entités commerciales, des sources confidentielles et le Gouvernement. Il a également consulté des travaux antérieurs, dont des rapports au Conseil de sécurité et au Comité, tant publics que confidentiels.

11. Le Groupe d'experts a appliqué les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997). Il a corroboré les informations figurant dans le présent rapport au moyen de sources multiples et indépendantes afin de respecter le critère de preuve exigé.

12. Le Groupe d'experts a mené ses travaux dans la plus grande transparence et a été soucieux de respecter la confidentialité de ses sources si nécessaire. Une source, un document ou un lieu est cité comme étant confidentiel lorsque sa divulgation risque de mettre la source en danger.

13. Le rapport est divisé en huit sections. Après la présente introduction, les divisions politiques qui sont apparues du fait notamment de la lenteur de l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud sont décrites à la section II. Compte tenu de la violence persistante dans le pays, des preuves des violations contre les civils et des indications de divisions croissantes sur le plan de la cohésion ainsi que des finances des groupes armés sont présentées à la section III. Le manque de transparence et de contrôle des ressources publiques et naturelles, en particulier dans la gestion des ressources et des revenus pétroliers du pays, est détaillé à la section IV. L'évolution de la dynamique politique dans la région depuis la signature de l'Accord est analysée à la section V. La section VI comporte la conclusion et la section VII les recommandations du Groupe d'experts.

## II. Effilochement des alliances politiques et lenteur de l'application de l'accord de paix

14. Depuis la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé en février 2020, le Gouvernement a progressé sur le plan de l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud<sup>1</sup>. Or, entre les délais manqués et l'impasse politique sur des dispositions clefs de l'Accord, la stabilité du Soudan du Sud reste menacée.

<sup>1</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, du M/APLS dans l'opposition, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, de la MINUSS et des sources confidentielles, août-février 2021.

15. Depuis la publication du rapport d'activité du Groupe d'experts (S/2020/1141) en novembre 2020, les divisions persistantes parmi les signataires de l'Accord se sont accentuées, ces derniers faisant face à des fissures politiques internes grandissantes. Les entretiens tenus par le Groupe d'experts avec des dirigeants politiques et militaires ont révélé que les divisions au niveau des bases politiques des deux principaux signataires, le MPLS, dirigé par le Président, Salva Kiir Mayardit, et le M/APLS dans l'opposition, dirigé par le Premier Vice-Président, Riek Machar Teny, menaçaient la cohésion des signataires et leur attachement à l'Accord (voir S/2020/342 et S/2020/1141).

16. Au vu de l'incapacité du M/APLS dans l'opposition d'accéder à un statut d'égalité au sein du Gouvernement, un an après sa formation, divers responsables et représentants de la société civile avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu se sont demandé si l'Accord continuait d'être une option viable en vue d'une paix durable, étant donné que les dirigeants politiques à Djouba participaient de plus en plus à des marchandages politiques négociés en dehors du cadre de l'Accord<sup>2</sup>. En particulier, des chefs de haut rang du MPLS et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont inquiétés de ce que M. Kiir mette à profit la fragmentation pour assurer sa survie politique et recoure à la politique politicienne afin de se maintenir au pouvoir.

## A. Mécontentement généralisé à l'égard de l'action de paix

17. Le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Forum de la société civile du Soudan du Sud, une coalition nationale représentant des centaines d'organisations de la société civile, a évoqué l'état d'avancement de la mise en œuvre de la paix et la situation au Soudan du Sud. Il a estimé que l'application de l'Accord avait été « très parcellaire, axée principalement sur les élites et centrée sur Djouba » et constaté que « les réformes ne figuraient plus en bonne place au cours des entretiens tenus par les dirigeants du pays » (voir annexe I).

18. De même, bon nombre de sources au Gouvernement et dans les groupes armés ont déclaré au Groupe d'experts que 30 mois après la signature de l'Accord, tout élan s'était dissipé. Beaucoup de ces mêmes chefs politiques et militaires ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils avaient perdu tout espoir dans l'Accord. Lors des entretiens avec le Groupe d'experts, des responsables du MPLS, du M/APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud ont invoqué maintes raisons pour expliquer leur mécontentement, tout en convenant que la lenteur de la mise en œuvre et certains revirements politiques écartaient toute possibilité d'appliquer l'Accord.

19. L'impasse politique actuelle a également été critiquée au titre de l'Initiative de dialogue national, une action de paix distincte menée par le Président. Après trois années de consultations au niveau local dans tout le Soudan du Sud, le processus de réconciliation lancé dans le cadre de l'Initiative s'est achevé lors d'une conférence qui s'est tenue du 3 au 17 novembre 2020<sup>3</sup>. Au moment de donner le coup d'envoi de l'Initiative en décembre 2016, M. Kiir avait insisté sur le fait que l'action de paix était vaste et participative, selon des responsables du Gouvernement interrogés par le Groupe d'experts. Cependant, d'après des sources qui y avaient participé, les représentants avaient été choisis en fonction de leur appui à M. Kiir, ce qui avait suscité la désapprobation des partis de l'opposition, qui ont fait valoir que l'Initiative était favorable au Président. Malgré ces allégations, M. Kiir a essuyé des critiques

<sup>2</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, du M/APLS dans l'opposition et des sources confidentielles, février 2020-mars 2021.

<sup>3</sup> Entretiens avec des membres du Conseil de l'Initiative de dialogue national et de la société civile, novembre-décembre 2020.

importantes, au titre de l'Initiative. Dans ses observations liminaires à la conférence, le 3 novembre 2020, le Coprésident de l'Initiative, Angelo Beda, a déploré que la direction du MPLS ait « échoué manifestement à mettre en place un nouveau système politique au Soudan du Sud »<sup>4</sup>.

20. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2020, les divisions politiques parmi les non-signataires à l'Accord n'ont pas été surmontées. Alors qu'ils étaient unis dans le cadre de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, les non-signataires sont restés divisés au sein des deux factions, dont l'une dirigée par le général Thomas Cirillo Swaka, chef du Front de salut national, et l'autre par le général Pagan Amum et le général Paul Malong Awan Anei (SSi.008)<sup>5</sup>, qui est sous le coup de sanctions.

21. Au vu de la scission interne, la Communauté de Sant'Egidio catholique et laïque a organisé des pourparlers de paix. En décembre 2020, le Gouvernement et la faction dirigée par le général Cirillo se sont rencontrés à Rome, sans que la réunion soit concluante. Au début de mars 2021, un cycle de pourparlers distincts entre le Gouvernement et la faction dirigée par le général Amum et le général Malong s'est tenu à Naivasha (Kenya). Malgré la signature par les parties d'une déclaration de principes visant à encourager plus de dialogue (voir annexe II), des représentants des deux factions ont douté de la possibilité d'un accord global, du fait de la marginalisation au sein du Gouvernement du M/APLS dans l'opposition, qui est partie à l'Accord.

## **B. Rivalités croissantes au Mouvement populaire de libération du Soudan et parmi les élites dinka**

22. Les rivalités au MPLS et parmi les élites du groupe ethnique dinka de M. Kiir se sont accentuées, depuis la formation du Gouvernement. Bon nombre de sources confidentielles du MPLS et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont déclaré au Groupe d'experts que des divisions avaient surgi dans le camp du Président à la suite du remaniement ministériel.

23. En juin 2020, sous la pression de chefs du MPLS et de notables dinka, M. Kiir a écarté Mayiik Ayii Deng et désigné Nhial Deng Nhial au poste de Ministre des affaires présidentielles. Comme l'a décrit le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2020, M. Nhial a été nommé pour faire contrepoids au général de corps d'armée Akol Koor Kuc, Directeur du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, et à son proche allié, Tut Kew Gatluak Manime, Conseiller du Président aux affaires de sécurité, le général de corps d'armée Kuc et M. Gatluak ayant acquis des pouvoirs de sécurité et des moyens financiers illimités, comme l'a rapporté régulièrement le Groupe d'experts (voir [S/2019/301](#), [S/2019/897](#) et [S/2020/342](#)).

24. Des sources des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du MPLS ont déclaré au Groupe d'experts que les tentatives de M. Kiir d'atténuer les tensions internes parmi ses partisans avaient échoué et que des atteintes à la sécurité avaient été commises hors de la capitale. De hauts représentants de l'ethnie dinka bor ont déclaré au Groupe d'experts que leurs membres avaient le sentiment d'avoir été abandonnés par M. Kiir et se sont dits inquiets de la trajectoire suivie globalement par le pays. De hauts représentants dinka dans les Lacs, à Bahr el-Ghazal

<sup>4</sup> Radio Tamazuj, « National Dialogue Co-Chair says MPLS failed South Sudan », 4 novembre 2020.

<sup>5</sup> Entretiens avec le général Cirillo, le général Amum, le général Malong et le général Oyay Deng Ajak, janvier-mars 2021.

septentrional, dans le Haut-Nil et à Ouarrap ont également fait part de leur mécontentement au Groupe d'experts concernant la façon dont M. Kiir avait géré la transition politique. Les interlocuteurs du Groupe d'experts ont également noté des tensions grandissantes entre M. Kiir et Taban Deng Gai, un Vice-Président qui avait occupé le poste de Premier Vice-Président durant la période de prétransition et avait été son proche allié<sup>6</sup>.

25. Le 31 janvier 2021, le Conseil des sages jieng, un organe influant de dirigeants traditionnels dinka, a publié une déclaration intitulée « Briser le silence », dans laquelle il a soutenu les critiques émises contre la direction de M. Kiir, au titre de l'Initiative de dialogue national (voir annexe III). Le Conseil était un fervent partisan de M. Kiir et avait été accusé de complicité, concernant la politique de dominance ethnique dinka (voir S/2018/292). Le 19 février 2021, le Conseil a diffusé une deuxième déclaration, intitulée « Briser le silence : aller de l'avant », dans laquelle il a indiqué que « la corruption au Soudan du Sud alimentait les rivalités politiques » et prévenu que la guerre planait de nouveau sur le pays car l'Accord avait porté sur le partage du pouvoir et fait abstraction de la consolidation de la paix au niveau local (voir annexe IV).

### **C. Début de l'effondrement du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition**

26. L'incapacité du M/APLS dans l'opposition d'être une voix influente et indépendante au Gouvernement et dans la mise en œuvre de la paix a suscité la désunion parmi sa direction (voir S/2020/342 et S/2020/1141). Il est apparu, à l'issue d'entretiens avec des chefs du MPLS dans l'opposition, que M. Machar avait été tenu à l'écart de la majeure partie des prises de décision au Gouvernement du fait que le MPLS, dirigé par M. Kiir, monopolisait la politique gouvernementale. Les mêmes sources ont indiqué que des ministres du MPLS dans l'opposition avaient été perçus comme « des agents étrangers travaillant contre les intérêts du Président ».

27. N'ayant pas de rôle actif au Gouvernement, des chefs politiques et militaires du M/APLS dans l'opposition qui étaient mécontents ont remis en cause la direction de M. Machar, et des officiers de haut rang de l'APLS dans l'opposition sont passés avec leurs unités du côté des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. De hauts commandants, dont le chef d'état-major de l'APLS dans l'opposition, le général de corps d'armée Simon Gatwech Dual (SSi.002), qui est sous le coup de sanctions, et des membres du MPLS dans l'opposition sont de plus en plus insatisfaits de la direction politique du mouvement (voir S/2019/897, S/2020/342 et S/2020/1141)<sup>7</sup>.

28. À la suite de la requête formulée par le général de corps d'armée Dual à M. Machar en septembre 2020 au sujet de l'application immédiate des mesures de sécurité et du redéploiement des forces de l'APLS dans l'opposition, dont le Groupe d'experts avait rendu compte dans son rapport d'activité de 2020, des sources confidentielles au haut commandement de l'APLS dans l'opposition ont déclaré au Groupe d'experts que M. Machar comptait désigner le général de corps d'armée Dual conseiller du Président. Or, le général de corps d'armée Dual et les commandants de l'APLS dans l'opposition qui s'étaient également vu offrir des postes dans le commandement unifié de l'armée ont déclaré à M. Machar qu'ils refusaient de les accepter tant que l'accord de paix n'avait pas été pleinement appliqué, en particulier son chapitre 2.

<sup>6</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, mars 2021.

<sup>7</sup> Entretiens avec des commandants de haut rang de l'APLS dans l'opposition, septembre 2020-mars 2021.

29. De plus, une fois que M. Machar est revenu sur le choix du général Johnson Olony comme candidat du M/APLS dans l'opposition au poste de gouverneur du Haut-Nil, bon nombre de sources du M/APLS dans l'opposition, interrogées par le Groupe d'experts, l'ont critiqué pour avoir abandonné les efforts du mouvement visant à prôner des réformes de la gouvernance et concédé à M. Kiir le refus de la nomination du général Olony.

30. Le mécontentement à l'APLS dans l'opposition a entraîné la formation de multiples factions dissidentes à l'intérieur du mouvement, dont certaines n'avaient pas officiellement annoncé leurs intentions au début de mars 2021<sup>8</sup>.

31. Le 31 janvier 2021, des Lou Nuer faisant partie du M/APLS dans l'opposition ont annoncé leur scission du mouvement et la constitution d'un nouveau groupe, invoquant une piètre gestion et un sentiment de marginalisation et dénonçant la mise à l'écart, par M. Machar, de membres de leur ethnie, dont le général de corps d'armée Dual (voir annexe V). Le 8 décembre 2020 et le 13 février 2021, respectivement, le groupement de la division Tafeng de l'APLS dans l'opposition en Équatoria-Oriental, sous le commandement du général de brigade Ongie Odong, et 132 soldats de l'APLS dans l'opposition de la Division 2B en Équatoria-Central, sous le commandement du colonel Emmanuel Wani Masco, sont passés au Front de salut national (voir annexes VI et VII).

#### **D. Mesures inégales concernant l'application de l'accord de paix**

32. Depuis janvier 2021, le Gouvernement a donné la priorité à l'application des articles de l'Accord qui n'avait aucunement progressé depuis près d'un an. La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, qui dressait un bilan au bout d'un an a indiqué que la « paralysie entre les parties » avait ralenti toute mise en œuvre<sup>9</sup>. Des sources gouvernementales qui ont participé au processus ont déclaré au Groupe d'experts que le Gouvernement n'avait appliqué les articles de l'Accord qu'au prix d'une pression constante, exercée par les partenaires internationaux et la société civile.

33. D'après le Président par intérim de la Commission, le général de division Charles Tai Gituai, le Gouvernement a exécuté des tâches qui avaient principalement trait aux questions de sécurité et de gouvernance, comme la désignation de dirigeants infranationaux et l'examen de lois<sup>10</sup>. Entre-temps, la plupart des articles du chapitre 4 sur la gestion économique et du chapitre 5 sur la justice transitionnelle et la responsabilité, que le Gouvernement a appliqués, portent sur les aspects administratifs et procéduraux de l'Accord, plutôt que sur les réformes visant à écarter les menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité du Soudan du Sud<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, « Progress report by H.E. Maj. Gen. Charles Tai Gituai (Rtd.) CBS, interim Chairperson of RJMEC, on the first year of the transitional period of the revitalised agreement on the resolution of the conflict in the Republic of South Sudan, covering the period 22nd February to 23rd February 2021 », 2 mars 2021.

<sup>10</sup> Ibid. ; entretiens téléphoniques avec de hauts responsables du Gouvernement et des sources confidentielles, janvier-mars 2021.

<sup>11</sup> Entretiens avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, des diplomates étrangers et des sources confidentielles, janvier-mars 2021.

## **E. Limitation des moyens financiers concernant la mise en œuvre de la paix**

34. Le Gouvernement n'a pas divulgué de détails sur la façon dont les ressources publiques avaient été affectées à la mise en œuvre de la paix. Selon l'article 1.4.8 de l'Accord, le Comité national préparatoire à la transition était chargé d'établir un fonds, pour gérer les dépenses durant la période de prétransition, telles que les frais de gestion du Conseil de défense conjoint et l'hébergement des membres du Comité. Comme l'avait indiqué le Groupe d'experts, le Comité n'a pas administré en toute transparence les fonds alloués à la mise en œuvre de la paix (voir [S/2020/342](#)).

35. Une fois que la période de prétransition s'est achevée en février 2020, le Président a décrété que le nouveau Comité national de transition, établi pour coordonner l'application des mesures de sécurité et présidé par M. Gatluak, serait chargé de mener à bien les tâches du Comité national préparatoire à la transition. Alors que l'Accord ne précise pas quel organe est chargé de gérer les dépenses liées aux mesures de sécurité, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a indiqué que, d'après le décret présidentiel, le nouveau Comité était chargé de préparer et d'exécuter le budget ayant trait aux mesures de sécurité<sup>12</sup>.

36. Or, ni le Comité ni le Ministère des finances de la planification n'ont clarifié la façon dont le Gouvernement avait alloué des fonds à la mise en œuvre de la paix. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans son rapport d'activité de 2020, le Gouvernement prévoyait d'affecter 68,7 millions de dollars à la mise en œuvre de la paix durant l'exercice 2020/21, qui prend fin en juin 2021.

37. D'après les informations fournies par le Comité au Groupe d'experts, le Comité a reçu deux transferts budgétaires de la Banque du Soudan du Sud, d'un montant total de quelque 9 millions de dollars, destinés à être utilisés dans le cadre des mesures de sécurité pour la mise en œuvre de la paix, depuis la création du Comité le 17 juin 2020. Dans une lettre adressée au Groupe d'experts, le Comité a expliqué que les fonds n'étaient pas destinés à des dépenses précises, mais avaient été alloués au financement global des diverses mesures de sécurité, telles que la nourriture et les fournitures dans les zones de cantonnement et les centres de formation, les frais de gestion et l'hébergement de 485 représentants participant à l'application des mesures de sécurité<sup>13</sup>.

38. En novembre 2020, neuf hôtels de Djouba qui avaient accueilli des centaines de représentants participant à l'application des mesures de sécurité ont écrit au Président du Comité pour demander le paiement des frais d'hébergement en souffrance. En décembre 2020, M. Gatluak a autorisé le versement d'environ 259 000 dollars à divers hôtels. Le groupe d'hôtels a ensuite écrit une lettre de rappel en février 2021, alors que les arriérés avoisinaient les 10 millions de dollars, et menacé d'expulser les représentants si les frais n'étaient pas payés<sup>14</sup>.

39. D'après l'article 1.4.8 de l'Accord, les fonds consacrés aux mesures de sécurité doivent être gérés en toute transparence. Le Comité n'a cependant pas précisé comment il avait alloué les fonds restants, soit environ 8,7 millions de dollars, qu'il avait perçus au cours de la période du 17 juin 2020 au 22 janvier 2021.

---

<sup>12</sup> Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, « Report by H.E. Amb. Lt. Gen. Augustino S.K. Njoroge (Rtd.), interim Chairperson of RJMEC, on the status of the implementation of the Revitalised Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan for the period 1st January to 31st March 2020 ».

<sup>13</sup> Document conservé dans les archives du Groupe d'experts.

<sup>14</sup> Lettre conservée dans les archives du Groupe d'experts.

## F. Décrets promulgués par le Président après de longs délais

40. Le 29 janvier 2021, MM. Kiir et Machar ont décidé de remplacer le général Olony, candidat désigné au départ par le M/APLS dans l'opposition pour être le Gouverneur du Haut-Nil, par Budhok Ayang Kur, qui fait également partie du M/APLS dans l'opposition<sup>15</sup>. La désignation, longtemps retardée, a permis de pourvoir les postes de gouverneurs dans les 10 États mais elle a également créé des tensions au M/APLS dans l'opposition et parmi les diverses populations et groupes armés dans le Haut-Nil<sup>16</sup>.

41. Le 2 février 2021, sous la direction de M. Nhial, M. Kiir s'est entretenu avec M. Machar et les quatre Vice-Présidents, afin d'élaborer un plan visant à compléter de manière accélérée la formation des gouvernements nationaux et locaux. M. Nhial a annoncé que des décrets présidentiels seraient promulgués pour approuver l'unification de la direction des commandements de l'armée et la première promotion de diplômés dans les forces unifiées (voir annexe VIII). Il a déclaré le 3 février 2021 que des décrets présidentiels seraient promulgués pour compléter la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et du Conseil des États « au plus tard le 15 février » (voir annexe IX).

42. Le Groupe d'experts note qu'au début de mars 2021, les décrets présidentiels n'avaient pas encore été parachevés, comme énoncé. Au 3 mars 2021, M. Kiir avait désigné des conseillers d'État, des ministres d'État, des présidents de comté et d'autres représentants des autorités dans les 10 États. L'unification du commandement de l'armée, la première promotion dans les forces unifiées et la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire n'avaient toutefois pas encore été menées à bien<sup>17</sup>.

## G. Mesures administratives prises par le Gouvernement pour appliquer les dispositions du chapitre 4

43. Pour épauler l'application des réformes économiques énoncées dans l'Accord et avec l'aide des donateurs, le Comité de contrôle de la gestion des finances publiques a élaboré des procédures afin de réformer la collecte et la gestion des recettes par le Gouvernement (voir S/2020/1141). Parallèlement, le Comité de travail des affaires économiques, qui est le mécanisme de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée visant à surveiller et à évaluer l'application de l'Accord, a commencé à se réunir en décembre 2020<sup>18</sup>. À la suite de la réunion initiale, la Commission a évoqué « l'absence de mouvement notable » dans l'application par le Gouvernement des aspects du chapitre 4<sup>19</sup>.

44. Depuis, le Gouvernement a pris des mesures préliminaires pour appliquer les réformes énoncées au chapitre 4 de l'Accord. Il a transféré le comité chargé de surveiller la négociation de prêts du Cabinet du Président au Ministère des finances et de la planification, afin de pallier l'absence de gouvernance financière dans les

<sup>15</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement et du M/APLS dans l'opposition, janvier 2021.

<sup>16</sup> Entretiens avec le M/APLS dans l'opposition et des sources confidentielles dans le Haut-Nil, janvier-mars 2021.

<sup>17</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, mars 2021.

<sup>18</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile et des experts internationaux, novembre 2020-février 2021.

<sup>19</sup> Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, « Report by H.E. Maj. Gen. (Rtd.) Charles Tai Gituai, interim Chairperson of RJMEC, on the status of implementation of the Revitalised Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan for the period 1st October to 31st December 2020 ».

procédures de prêts du Gouvernement (art. 4.13.4 de l'Accord). M. Kiir a également signé un ordre exécutif pour constituer un comité chargé de surveiller un audit des ressources pétrolières (art. 4.8.1.14.5 ; voir annexe X).

45. La plupart des réformes économiques énoncées au chapitre 4 n'ont cependant pas été instaurées ou ont porté largement sur des tâches administratives. La société civile, les donateurs internationaux et des partis de l'opposition participant à la réforme ont déclaré au Groupe d'experts que l'action du Gouvernement avait été lente et inconstante. De plus, le Gouvernement n'ayant pas reconstitué l'Assemblée législative nationale provisoire, les législateurs n'ont pas été en mesure de surveiller la gestion par le pays de ses ressources ou d'approuver un budget (voir annexe XI)<sup>20</sup>.

## **H. Résistance constante au Tribunal mixte pour le Soudan du Sud malgré les décrets**

46. Dans diverses résolutions, le Conseil de sécurité a cité explicitement la justice transitionnelle comme étant fondamentale pour parvenir à une paix durable (voir annexe XII). Dans le préambule à la résolution 2521 (2020), le Conseil a également souligné que les responsables des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains au Soudan du Sud devaient rendre compte de leurs actes et il a exhorté le Gouvernement à signer le mémorandum d'accord avec l'Union africaine en vue de la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud<sup>21</sup>.

47. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts (voir S/2017/326 et S/2020/1141), le Gouvernement avait bloqué la formation du Tribunal mixte pendant plus de quatre ans. Le 29 janvier 2021, le Conseil des ministres a néanmoins approuvé le processus d'établissement des mécanismes de responsabilité et de justice transitionnelle énoncés au chapitre 5 de l'Accord, dont le Tribunal mixte<sup>22</sup>. Bon nombre de Sud-Soudanais et d'experts internationaux de la justice transitionnelle et de la responsabilité ont déclaré au Groupe d'experts que l'annonce était une mesure positive en vue d'une plus grande responsabilité mais que le Gouvernement était encore très loin d'avoir mis en place le Tribunal mixte ou les autres mécanismes prévus au chapitre 5.

48. Les mêmes sources ont prévenu que les annonces antérieures du Gouvernement au sujet du Tribunal mixte n'avaient pas été suivies d'effet. Il a été rapporté qu'en 2017, le Gouvernement avait signé un projet de mémorandum d'accord avec l'Union africaine sur l'établissement du Tribunal mixte. Le Groupe d'experts a cependant indiqué dans son rapport d'activité de 2020 qu'il ne disposait d'aucune information sur la teneur de ce document ou les mesures prises pour établir le Tribunal mixte.

49. Au sujet de l'annonce récente faite par le Conseil des ministres, les sources interrogées par le Groupe d'experts ont prévenu que les responsables de haut rang ne manifestaient aucune volonté politique d'établir le Tribunal mixte, craignant d'être reconnus coupables de violations flagrantes des droits humains. L'établissement du Tribunal mixte a également suscité l'opposition des juges occupant les plus hautes fonctions dans le pays qui ont fait valoir, d'après des experts sud-soudanais, que les articles 5.3.3.2 et 5.3.3.3 de l'Accord portent atteinte à la souveraineté du Soudan du Sud de mener des enquêtes sur les violations des droits humains car ils disposent que

<sup>20</sup> Entretiens avec d'anciens membres du Parlement et des représentants de la société civile, janvier-février 2021.

<sup>21</sup> L'article 5.3 de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud prévoit l'établissement d'une cour judiciaire internationale et sud-soudanaise conjointe pour enquêter sur les violations des droits humains les plus graves, notamment le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

<sup>22</sup> Jale Richard, « Cabinet approves establishment of hybrid court », Eye Radio, 30 janvier 2021.



la majorité des juges, des procureurs et des conseils de la défense doivent être originaires « d'États d'Afrique autres que la République du Soudan du Sud ».

50. Les sources du Groupe d'experts ont souligné que le Gouvernement avait déjà entamé des conversations sur la tenue des consultations publiques énoncées à l'article 5.2.1.3 de l'Accord en vue de la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement. Selon les sources du Groupe d'experts, une plus grande dynamique a été insufflée au Gouvernement en vue de l'établissement du mécanisme qui n'était pas punitif et avait été conçu pour être géré entièrement par le Soudan du Sud<sup>23</sup>.

## **I. Violation par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple de l'accord sur la cessation des hostilités**

51. Le Groupe d'experts dispose de preuves à partir d'images satellite selon lesquelles au moins un hélicoptère Mi-24 basé au quartier général des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dit « Bilpham », a été déplacé ailleurs, durant la période du 15 février au 17 septembre 2020 (voir annexe XIII). Le déplacement de ces hélicoptères en l'absence de toute notification, quelle qu'en soit la raison, est une violation de l'article 2.1.10.4 de l'Accord et des articles 1.2, 11.5 et 11.6 de l'accord de cessation des hostilités du 21 décembre 2017. Comme énoncé dans ces accords, tous les groupes armés sont tenus d'aviser au préalable le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité de tout déplacement de matériel. Les responsables du Mécanisme ont confirmé au Groupe d'experts qu'ils n'avaient reçu aucune notification du Gouvernement, concernant le déplacement de l'hélicoptère Mi-24.

52. Comme indiqué dans les rapports antérieurs du Groupe d'experts, des hélicoptères des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont parfois été déplacés dans le cadre d'offensives militaires. Des hélicoptères du Gouvernement ont été déployés pour être utilisés au cours d'offensives contre des forces non signataires, dont le Front de salut national en Équatoria-Central en décembre 2019, et des armes et des munitions ont été acheminées à des milices telles que les milices murle à Gumuruk, dans la Zone administrative du Grand Pibor, en mai 2020 (voir [S/2020/342](#) et [S/2020/1141](#)).

## **III. Dégradation de la sécurité et de la sûreté des civils**

53. La formation du Gouvernement, il y a plus d'un an, n'a pas entraîné d'amélioration sur le plan de la protection des droits des civils, qui ont fait l'objet de menaces constantes de la part des forces de sécurité gouvernementales et des groupes armés. La violence a entraîné des déplacements forcés dans divers États et une des pires crises alimentaires auxquelles le pays fait face depuis son indépendance en 2011<sup>24</sup>. Dans un entretien avec le Groupe d'experts le 2 février 2021, le Ministre des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes, Peter Mayen Majongdit, a déclaré au Groupe d'experts que « le pays se heurte à la situation humanitaire catastrophique la plus épouvantable qui soit ».

54. Sur les ordres directs du général de corps d'armée Kuc, le Bureau de la sécurité intérieure a continué de restreindre l'espace civique et d'entraver l'application de l'Accord. Le Groupe d'experts a corroboré, par des sources confidentielles, des informations selon lesquelles, durant la période considérée, des agents du Bureau de

<sup>23</sup> Entretiens avec des experts sud-soudanais et internationaux sur la justice transitionnelle et la responsabilité, janvier-février 2021.

<sup>24</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, juillet 2020-février 2021.

la sécurité intérieure ont menacé, harcelé et arrêté arbitrairement des journalistes, des défenseurs des droits humains et des dirigeants de la société civile. Le Groupe d'experts avait déjà évoqué les centres de détention extrajudiciaires du Bureau, où des civils et d'autres personnes perçus comme étant opposés aux intérêts du général de corps d'armée Kuc étaient régulièrement retenus, torturés et tués (voir [S/2019/301](#) et [S/2020/342](#)).

55. Des sources confidentielles ont déclaré au Groupe d'experts que des agents du Bureau de la sécurité intérieure, agissant sur les ordres directs du général de corps d'armée Kuc, continuaient d'exiger des associations de la société civile qu'elles obtiennent une autorisation pour la plupart de leurs activités et programmes communautaires. Les mêmes sources ont confirmé que, même lorsque les permissions étaient accordées, des agents surveillaient les activités de ces associations.

## A. Entraves constantes à l'acheminement de l'aide humanitaire

56. D'après les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires publiées en janvier 2021, jamais autant de Sud-Soudanais n'ont eu besoin d'une assistance humanitaire<sup>25</sup>. Selon le Bureau, quelque 8,5 millions de personnes, dont plus des deux tiers de la population, ont des besoins humanitaires en 2021, contre 7,5 millions en 2020 et 7,1 millions en 2019<sup>26</sup>.

57. Selon les constatations du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, près de la moitié de la population au Soudan du Sud était en situation d'insécurité alimentaire aiguë et plus de 92 000 personnes vivant dans la Zone administrative du Grand Pibor et dans les comtés d'Aweil-Sud (Bahr el-Ghazal septentrional), de Tonj-Est, Tonj-Nord et Tonj-Sud (Ouarrap) se trouvaient dans une situation proche de la famine au début de mars 2021<sup>27</sup>.

58. Malgré l'ampleur des besoins en aide, les organisations humanitaires se heurtent à des obstacles sur les plans bureaucratique et de la sécurité pour ce qui est d'acheminer l'aide, ce qui fait courir de graves risques sur le plan personnel aux travailleurs humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a noté en janvier 2021 que le nombre d'entraves à l'action humanitaire signalées en 2020 avait augmenté par rapport à 2019. Il l'a attribué principalement à des hostilités actives et à des violences contre les travailleurs et les fournitures humanitaires<sup>28</sup>. Du 4 au 6 janvier 2021, du fait des combats à Bunj dans le comté de Maban (Haut-Nil), plusieurs organisations humanitaires ont interrompu leurs opérations. Les organisations humanitaires nationales et internationales ont, depuis, réduit leurs activités pour protéger le personnel<sup>29</sup>.

59. L'enquête du Groupe d'experts sur les diverses formes de refus d'accès humanitaire a par ailleurs démontré que le Gouvernement avait établi à dessein un système bureaucratique complexe de livraison de l'aide et n'était pas parvenu à en garantir l'acheminement en toute sécurité. En particulier, de graves préoccupations ont été émises au sujet de la politique délibérée du Gouvernement de refuser ou de

<sup>25</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: humanitarian snapshot », janvier 2021.

<sup>26</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian needs overview 2020: South Sudan », novembre 2019 ; et Bureau de la coordination des affaires humanitaires « Humanitarian needs overview 2019: South Sudan », novembre 2018.

<sup>27</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « South Sudan: consolidated findings from the IPC technical working group and external reviews ».

<sup>28</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: 2020 humanitarian access overview », février 2021.

<sup>29</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, juillet 2020-février 2021.

retarder la délivrance de visas à des centaines de membres du personnel humanitaire recrutés sur le plan international, qui avaient été évacués du Soudan du Sud, en raison de la COVID-19. Selon ces sources, le Gouvernement cherchait à restreindre le nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international, qui retournaient au Soudan du Sud (voir [S/2017/326](#), [S/2017/979](#) et [S/2018/292](#)), ce qui a poussé des organisations humanitaires à exercer leurs activités avec moins de la moitié des effectifs dont elles disposent en temps habituel.

## **B. Dissimulation, par le Gouvernement, de l'étendue de l'insécurité alimentaire**

60. À la suite des combats à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor de la mi-février au début du mois d'août 2020, la situation humanitaire des civils s'est dégradée jusqu'à atteindre des conditions proches de la famine au début de mars 2021. À la suite de la violence et des déplacements, les civils de la Zone administrative du Grand Pibor n'ont pas réussi à s'adapter, face à de graves inondations en juillet 2020. Le Groupe d'experts a noté dans son rapport d'activité de 2020 que les civils dans la région avaient été au bord de la famine, ce que le Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a confirmé par la suite.

61. Compte tenu de l'insécurité alimentaire, un groupe de travail technique, constitué d'experts nationaux et internationaux, dont des représentants du Gouvernement, s'est réuni à compter du 16 octobre 2020 pour évaluer et définir l'ampleur des besoins. La majorité des membres du groupe ont conclu que les habitants de la Zone administrative du Grand Pibor et des comtés d'Akobo (Jongleï), d'Aweil-Sud (Bahr el-Ghazal septentrional) et de Tonj-Est, Tonj-Nord et Tonj-Sud (Ouarrap) étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) (voir annexe XIV).

62. Les représentants du Gouvernement ont fait valoir toutefois que les données étaient insuffisantes pour tirer cette conclusion<sup>30</sup>. Des sources confidentielles ont signalé au Groupe d'experts que par l'entremise du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le Gouvernement avait exercé une pression politique sur les organismes humanitaires pour empêcher la publication des constatations du groupe de travail technique. Elles ont ajouté que le Gouvernement avait, sous la contrainte, empêché les organismes humanitaires d'intervenir pleinement pour remédier à la crise alimentaire dans plusieurs secteurs du pays, dont la Zone administrative du Grand Pibor. Comme le Groupe d'experts l'avait indiqué précédemment, le Gouvernement a recouru à des tactiques pour entraver l'accès humanitaire de façon à satisfaire ses propres besoins économiques, militaires et politiques. Il a bloqué notamment l'acheminement de la nourriture et l'a détournée au profit de ses propres sympathisants (voir [S/2017/326](#), [S/2017/979](#), [S/2018/292](#) et [S/2018/1049](#)).

63. Faute de consensus sur les conclusions du groupe de travail technique, l'Unité de soutien global du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, un groupe d'experts internationaux, a procédé à un examen indépendant le 17 novembre 2020. Elle a observé « une situation très préoccupante, certains indicateurs dépassant le seuil de la phase 5 (famine) du Cadre », dans la Zone administrative du Grand Pibor<sup>31</sup>. Compte tenu des constatations de l'Unité, le Comité d'examen des situations

<sup>30</sup> Entretiens avec des sources confidentielles et évaluations communiquées en toute confidentialité au Groupe d'experts, novembre 2020-février 2021.

<sup>31</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Multi-partner real time quality review and famine review of the South Sudan IPC acute food insecurity analysis: summary report ».

de famine a conclu, à la mi-novembre 2020, que les payams de Gumuruk, de Lekuangole, de Pibor et de Verteth se trouvaient en réalité dans la phase 5 du Cadre<sup>32</sup>.

64. Le Comité d'examen des situations de famine a constaté que les « attaques coordonnées d'une violence inégalée à Lekuangole et à Gumuruk en juin et en juillet et les graves inondations avaient suscité les crises alimentaires en cours »<sup>33</sup>.

65. Le Gouvernement a refusé d'avaliser les constatations du Comité d'examen des situations de famine et de l'Unité de soutien global et a publié ses propres constatations le 18 décembre 2020, tout en rapportant que 11 000 personnes en étaient à la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire dans la Zone administrative du Grand Pibor, soit un tiers des 33 000 personnes répertoriées par le Comité d'examen des situations de famine<sup>34</sup>. Dans son rapport, le Gouvernement n'a pas admis non plus les effets de la violence et de l'insécurité sur les crises alimentaires en cours, citant plutôt « l'impact de la COVID-19, la persistance des mauvaises conditions macroéconomiques et l'effet des inondations »<sup>35</sup>.

66. Au début de mars 2021, selon les sources du Groupe d'experts, un nombre élevé d'habitants couraient le risque de mourir de faim, dans la Zone administrative du Grand Pibor, tandis que des décès imputés à la famine avaient été enregistrés à Verteth, Gumuruk et Lekuangole<sup>36</sup>. D'après des documents confidentiels examinés par le Groupe d'experts, durant les trois mois précédents, la plupart des personnes dans ces régions s'étaient contentées d'un seul repas par jour et les pourvoyeuses de soins commençaient à prendre un repas tous les deux ou trois jours<sup>37</sup>. Des sources ont également déclaré au Groupe d'experts que faute de stratégies d'adaptation typiques d'insécurité alimentaire ou du fait de stratégies improductives, les habitants étaient presque totalement dépendants d'aliments prélevés dans la nature et de vivres parachutés<sup>38</sup>.

### C. Divisions et violences croissantes hors de la capitale

67. L'incapacité du Gouvernement de mettre à profit l'Accord pour veiller à la gouvernance locale et à la sécurité a entraîné diverses failles, sur le plan de la sécurité, qui ont favorisé une violence incontrôlée dans au moins 7 des 10 États et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Dans son rapport d'activité de 2020, le Groupe d'experts a décrit un degré élevé de violence dans le Jonglei, la Zone administrative du Grand Pibor, l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Occidental et le Ouarrap et a indiqué que les acteurs politiques et de la sécurité à Djouba contribuaient à attiser la violence. La violence locale a, depuis, gagné les comtés de Tonj-Nord (Ouarrap) et de Koch (Unité). La plupart des comtés des Lacs, à savoir Awerial, Yirol-Est, Yirol-Ouest,

<sup>32</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, IPC Famine Review: Conclusions and Recommendations for Pibor County – South Sudan – IPC Analysis – novembre 2020 (2020).

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, décembre 2020-mars 2021 et Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « IPC acute food insecurity and acute malnutrition analysis: October 2020–July 2021 », 18 décembre 2020.

<sup>35</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « IPC acute food insecurity and acute malnutrition analysis ».

<sup>36</sup> Entretiens avec des sources confidentielles et huit estimations communiquées en toute confidentialité au Groupe d'experts, novembre 2020-février 2021.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Ibid.

Rumbek-Est, Rumbek-Centre, Rumbek-Nord et Cueibet et le Haut-Nil ont connu des violences<sup>39</sup>.

68. Le 27 janvier 2021, M. Kiir a évoqué l'insécurité incontrôlée dans certains secteurs du pays, durant une conférence de paix sur Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor. Dans son discours, il a déclaré que « la prochaine fois, quand vous irez vous battre, je ne viendrai plus à votre rescousse... Je vous laisserai vous battre jusqu'à ce qu'une section fuie l'autre »<sup>40</sup>.

69. Le 28 janvier 2021, M. Kiir a remplacé Bona Panek Biar, qu'il avait désigné Gouverneur de Ouarrap en juin 2020, par Aleu Ayieny Aleu, invoquant un souhait de renforcer le maintien de l'ordre<sup>41</sup>.

70. Le 8 mars 2021, M. Aleu, en treillis militaire, a défilé aux côtés d'une force mixte de soldats et de miliciens civils, dénommée « Tuek Tuek », dans la localité de Kirik (comté de Tonj-Nord). Selon la vidéo du défilé et d'après une confirmation indépendante, M. Aleu a déclaré avoir été mandaté par M. Kiir pour armer la force et estimé que les problèmes à Ouarrap avaient été occasionnés par « des dirigeants politiques qui se servaient de civils comme supplétifs », comme l'avait indiqué le Groupe d'experts, concernant Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor, dans son rapport d'activité de 2020. Le Gouverneur a qualifié la force mixte de « Mathiang Anyoor bis », faisant allusion à la milice du même nom qui avait commis des crimes contre des civils durant le conflit qui avait éclaté en 2013 (voir [S/2016/70](#))<sup>42</sup>.

71. Bon nombre de sources des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont déclaré au Groupe d'experts que les armes et les uniformes visibles sur la vidéo avaient été achetés à l'origine pour être utilisés par les forces unifiées et leur étaient indispensables. M. Aleu avait également promis aux miliciens qu'ils seraient intégrés aux forces armées régulières<sup>43</sup>. Le Groupe d'experts note que le recrutement et l'armement d'une nouvelle force armée en dehors des mesures de sécurité constituent une violation du chapitre 2 de l'Accord.

72. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a également corroboré les rapports selon lesquels le général de corps d'armée Kuc avait continué de recruter, de former et d'armer des forces contrôlées par le Bureau de la sécurité intérieure dans le comté de Tonj-Nord (Ouarrap) en violation de l'Accord. Certaines forces qui étaient sous le commandement du général de corps d'armée Kuc ont participé à la violence et appuyé des milices appartenant au même groupe ethnique que lui. Le comté de Tonj-Nord (Ouarrap) a été recensé comme connaissant le degré le plus élevé d'insécurité alimentaire (Phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire)<sup>44</sup>.

73. Précédemment, à Tonj-Est (Ouarrap), une campagne de désarmement menée par le chef du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le général de corps d'armée Rin Tueny Mabor Deng, avait débouché sur des violences, comme l'a signalé le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2020. La campagne de juin à août 2020, qui avait porté sur le désarmement des milices civiles

<sup>39</sup> Entretiens avec des administrateurs locaux, des représentants de la société civile et des sources confidentielles, novembre 2020-mars 2021.

<sup>40</sup> David Mono Danga, « South Sudan's Kiir to stay out of inter-communal conflicts », *Voice of America*, 29 janvier 2021.

<sup>41</sup> Radio Tamazuj, « Kiir fires Warrap governor, appoints a successor », 29 janvier 2021.

<sup>42</sup> Vidéo du défilé postée sur les médias sociaux et confirmée de manière indépendante.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile et des sources confidentielles, février-mars 2021.

dans le secteur, a entraîné le décès de dizaines de civils et le déplacement de milliers d'autres.

#### **D. Décisions politiques ayant contribué au conflit dans le Haut-Nil**

74. Compte tenu des divisions politiques à Djouba et de leur effet sur la sécurité, le Haut-Nil, riche en pétrole, continue de courir le risque de graves violences. Il compte une forte présence de groupes armés, dont l'APLS dans l'opposition, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, les forces du Bureau de la sécurité intérieure protégeant les champs pétrolifères (voir S/2020/342) et les diverses milices ethniques, dont des groupes associés aux Nuer, aux Dinka Padang et aux Shilluk. En septembre 2019, la violence a éclaté le long de la frontière avec l'Éthiopie après que le Bureau de la sécurité intérieure a persuadé le général de division James Ochan Puot de passer de l'APLS dans l'opposition au Gouvernement (voir S/2019/897).

75. Avant même que Budhok Ayang Kur ne soit désigné en janvier 2021 Gouverneur du Haut-Nil et depuis, diverses sources ont signalé un revirement des allégeances nationales ainsi que des rivalités locales, dans le Haut-Nil, qui ont entraîné un regain de violence<sup>45</sup>. Le rejet final par MM. Kiir et Machar du général Olony, membre de l'ethnie Shilluk, comme candidat du M/APLS dans l'opposition au poste de gouverneur a accentué les tensions<sup>46</sup>. Des accrochages ont opposé les Shilluk et les Dinka Padang au sujet du contrôle de Malakal, capitale du Haut-Nil, et d'autres secteurs de la rive orientale du Nil, traditionnellement sous le contrôle des Shilluk, mais qui avaient été conquis par les Dinka Padang lors de conflits antérieurs, en particulier en 2017.

76. En décembre 2020 et en janvier 2021, des combats ont éclaté dans le comté de Maban dans la partie orientale du Haut-Nil, le long de la frontière avec le Soudan, entre l'APLS dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, en violation de l'accord de cessation des hostilités. La violence entre les forces, qui comprenaient des milices civiles locales, a commencé le 13 décembre 2020 à Liang (comté de Maban). Bon nombre de sources locales ont indiqué au Groupe d'experts que les accrochages s'étaient propagés et que des atteintes à la sécurité avaient été signalées le 4 janvier 2021 dans tout le comté de Maban. Les combats les plus lourds se sont produits autour de Bunj du 4 au 6 janvier 2021 et à Tommaji et Gasmalla les 9 et 10 janvier 2021. Les combats ont entraîné le décès de dizaines de civils et le déplacement de milliers d'autres, dont certains ont fui en Éthiopie<sup>47</sup>.

77. D'après les entretiens du Groupe d'experts, les forces de l'APLS dans l'opposition dans le secteur, qui y ont conservé plus de 3 000 soldats, ont été appuyées par des centaines de miliciens locaux de l'ethnie maban mais aussi par des miliciens de l'ethnie nuer de Nasser et de Maiwut (Haut-Nil). Entre-temps, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, qui ont maintenu de petites bases dans les principaux villages et localités dans le secteur, ont été armées de mitrailleuses lourdes et ont reçu l'appui d'autres milices de l'ethnie maban. Selon bon nombre de sources, des milices supplémentaires de l'ethnie maban ayant participé aux violences ont agi indépendamment des forces de l'APLS dans l'opposition et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

<sup>45</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile et des sources confidentielles, janvier 2021.

<sup>46</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement et du M/APLS dans l'opposition et des sources confidentielles, juin-juillet 2020.

<sup>47</sup> Entretiens avec des représentants locaux de la société civile, des chefs communautaires et des commandants locaux, janvier-février 2021.

78. En février 2021, des conflits ont éclaté dans le comté d'Akoka (Haut-Nil). Ce secteur avait été gravement touché par des inondations, en décembre 2020 et en janvier 2021, qui avaient entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes et rendu le comté inaccessible. À compter du 2 février 2021, selon des sources locales, au moins 3 000 miliciens de l'ethnie jikany nuer d'Ulang et de Nasser (Haut-Nil), manifestement sous le contrôle de l'APLS dans l'opposition, ont attaqué des villages, incendié des huttes et pillé des récoltes et de la nourriture. Selon les mêmes sources, les miliciens des Jikany Nuer ont tué des dizaines de civils et des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et déplacé des milliers d'habitants du secteur. Au début de mars 2021, ces milices continuaient de rôder dans le comté d'Akoka et, selon des sources en contact avec leurs commandants, comptaient faire une descente sur les champs pétrolifères de Paloich.

79. Les combats dans le Haut-Nil qui ont duré des mois semblent liés aux nominations politiques dans l'État. Le Groupe d'experts a appris, par les commandants et les dirigeants politiques dans le secteur, que les violences étaient en partie dues au mécontentement local à la suite de la décision prise par M. Kiir de revenir sur la nomination du général Olony comme Gouverneur. Les tensions ont redoublé après l'échec de la tentative du général de corps d'armée Kuc et de M. Gatlaok de rallier le général Olony aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple en échange d'un poste d'officier de haut rang et d'avantages économiques, selon des sources confidentielles.

80. Bon nombre de commandants et de dirigeants politiques locaux ont estimé que les tentatives des unités armées de l'APLS dans l'opposition et d'autres milices locales de se restructurer avaient concouru aux troubles. Selon ces sources, bon nombre d'unités de l'APLS dans l'opposition basées dans le Haut-Nil et dans la partie septentrionale de Jongleï, qui étaient mécontentes de la non-application de l'accord de paix, avaient entrepris de former une nouvelle coalition hors du cadre de l'Accord. Plusieurs sources locales ont déclaré au Groupe d'experts que des chefs des Dinka Padang, qui avaient eu le sentiment que M. Kiir abandonnait leur peuple, s'étaient mis à évoquer l'idée d'un changement d'allégeance politique.

## **E. Non-application des mesures de sécurité concourant à l'instabilité**

81. La désignation par les autorités de gouvernements nationaux et locaux après un an de retard a détourné l'attention politique de l'un des fondements de l'Accord : les mesures de sécurité conjointes. Comme l'avait indiqué le Groupe d'experts (voir [S/2020/342](#) et [S/2020/1141](#)), les zones de cantonnement et les centres de formation n'avaient unifié aucune force et encore moins évalué les forces à former ou à démobiliser, selon les responsables ayant participé aux mesures de sécurité, qui ont été interrogés par le Groupe d'experts.

82. La plupart des Forces sud-soudanaises de défense du peuple sont restées hors des zones de cantonnement, tandis que des forces de l'APLS dans l'opposition et d'autres forces de l'opposition s'y sont positionnées<sup>48</sup>. Outre l'absence de formation dans les zones, bon nombre de responsables qui avaient participé aux mesures de sécurité, notamment du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ont déclaré au Groupe d'experts que les conditions de vie étaient déplorables et que les sites manquaient de nourriture, d'assainissement de base et de médicaments. Le 5 mars 2021, la Ministre de la défense, Angelina Teny, a admis publiquement que les zones

<sup>48</sup> Entretiens avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des sources confidentielles, novembre 2020-février 2021.

de cantonnement et les centres de formation avaient été désertés et ajouté que les conditions y étaient particulièrement désespérées pour les femmes<sup>49</sup>.

83. Bon nombre de sources de haut rang dans le secteur de la sécurité, interrogées par le Groupe d'experts, ont estimé que de la façon dont le cantonnement et la formation s'étaient déroulés, quand bien même les forces unifiées auraient reçu leur diplôme et se seraient redéployées, elles auraient connu des divisions sur le plan politique et manqué de fiabilité sur le plan militaire. De plus, bon nombre de sources confidentielles dans le secteur de la sécurité ont déclaré au Groupe d'experts que le Gouvernement avait beau avoir créé le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, comme énoncé dans l'Accord (art. 2.5), celui-ci n'avait pas encore élaboré de stratégie globale sur le plan de la sécurité et de la défense. Le Gouvernement n'a pas réussi non plus à élaborer un plan global de désarmement, de démobilisation et de réintégration des soldats des diverses factions armées, qui ne feront pas partie de la nouvelle armée (art. 2.4.10)<sup>50</sup>.

## **F. Accès des milices locales aux munitions**

84. Dans tout le pays, la prolifération et la présence de petites quantités de munitions ont permis à des groupes armés non associés aux forces de sécurité gouvernementales, tels que les milices locales et les groupes de razzia de bétail, de perpétuer l'instabilité au Soudan du Sud. Des milices lourdement armées et des gardiens de troupeaux sont parvenus à résister aux forces de sécurité gouvernementales, par exemple, tout comme les milices locales dans le comté de Tonj-Est (Ouarrap) durant la campagne de désarmement en juillet 2020 (voir S/2020/1141).

85. À la réunion officielle du Groupe d'experts avec la Ministre de la défense et des anciens combattants le 3 février 2021, M<sup>me</sup> Teny s'est déclarée préoccupée de la possibilité d'accès généralisée à des munitions, ce qui menaçait non seulement les civils mais aussi le personnel humanitaire et les soldats de la paix.

86. Le Groupe d'experts a corroboré, au moyen de sources confidentielles, les informations selon lesquelles des civils à Djouba et Wau étaient depuis 2018 en possession d'armes et de munitions de qualité militaire, notamment des cartouches de 12,7 × 99 mm et de 12,7 × 108 mm, soit des rondins pour munition de perforation de blindage<sup>51</sup>. Ce type de munition, des rondins très destructeurs, capables de percer des véhicules blindés légers, n'avait pas encore été signalé comme pouvant être aux mains de civils.

## **G. Encouragement du Gouvernement aux désertions de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition**

87. Non seulement le Gouvernement n'a pas porté son attention sur les mesures de sécurité de l'Accord, M. Kiir et ses partisans ont continué d'encourager les désertions d'officiers et d'unités de l'APLS dans l'opposition, des actes qui sont contraires aux

<sup>49</sup> Emmanuel J. Akile and Priscah Akol, « Cantonments have been deserted – Defense Minister », Eye Radio, 5 mars 2021.

<sup>50</sup> Entretiens avec des sources confidentielles dans le secteur de la sécurité, décembre 2020-janvier 2021.

<sup>51</sup> Rapports de membres des groupes de surveillance et du personnel de la sécurité et entretiens avec eux, octobre 2020-février 2021. Les munitions utilisées les plus courantes comprennent des cartouches de 7,62 × 39 mm (pour fusil d'assaut automatique Kalachnikov modernisé), de 7,62 × 54 mm R (pour mitrailleuse de type Kalachnikov), de 7,62 × 51 mm (pour mitrailleuse M60 et M240 et pour fusil de précision) et de 12,7 × 108 mm et 12,7 × 99 mm (perforantes).



dispositions des articles 2.1.8 et 2.1.10.4 de l'Accord. De plus, comme le Groupe d'experts l'a noté dans ses précédents rapports (voir [S/2019/897](#), [S/2020/342](#) et [S/2020/1141](#)), les désertions ont accentué les fissures internes existantes à l'APLS dans l'opposition et mis en danger la capacité des signataires de renforcer la confiance et de s'employer à appliquer l'Accord.

88. Un nombre croissant de commandants de haut rang de l'APLS dans l'opposition sont passés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, depuis la signature de l'Accord. Comme énoncé dans les rapports antérieurs du Groupe d'experts (voir [S/2019/897](#), [S/2020/342](#) et [S/2020/1141](#)), le Gouvernement a facilité les désertions de commandants de haut rang de l'APLS dans l'opposition tels que le général de division Ochan dans le comté de Maiwut (Haut-Nil), le général de division James Nando Mark en Équatoria-Occidental, le général de division Moses Lokujo dans le comté de Kajo Kaji (Équatoria-Central) et, plus récemment, des commandants de haut rang dans le comté de Maban (Haut-Nil).

89. Le Groupe d'experts a confirmé que le général de corps d'armée Kuc, M. Gatluak et les commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient facilité la désertion d'anciens commandants de haut rang de l'APLS dans l'opposition, moyennant des incitations financières<sup>52</sup>. Le général de corps d'armée Kuc et les commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont parfois ordonné à ces mêmes transfuges de l'APLS dans l'opposition de violer l'accord sur la cessation des hostilités et l'accord de paix, en attaquant des forces qui faisaient partie de leurs rangs<sup>53</sup>. Les attaques contre ces anciennes forces en Équatoria-Central durant la période de septembre 2020 à janvier 2021 et dans le Haut-Nil durant la période de septembre 2019 à mars 2021 ont entraîné des décès et des déplacements massifs parmi les civils.

## H. Autofinancement des forces concourant à l'insécurité

90. Faute de soutien dans les zones de cantonnement, d'un versement régulier des soldes et de clarté sur le plan du commandement et du contrôle, les groupes armés ont trouvé leurs propres sources de revenus pour assurer leur subsistance et financer des activités liées au conflit. Le Groupe d'experts a appris notamment qu'en Équatoria-Central, des soldats du Front de salut national, le Bureau de la sécurité intérieure, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient tiré des recettes du commerce de l'or et de la vente et du transport de bois d'œuvre et de charbon de bois<sup>54</sup>. Ailleurs, des groupes armés ont établi des strates de gouvernance informelle, fondées sur la taxation illégale, l'exploitation des ressources locales et la création de sociétés privées<sup>55</sup>.

91. L'effondrement de la chaîne de commandement a concouru à l'autofinancement des opérations. Plusieurs sources ont déclaré au Groupe d'experts que l'effritement du contrôle sur les plans politique et de la sécurité avait déclenché une politique de « seigneurs de la guerre », par laquelle des groupes armés se battaient pour contrôler les ressources et le territoire plutôt que pour protéger les civils ou l'ordre public<sup>56</sup>.

<sup>52</sup> Entretiens avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des sources confidentielles, août-décembre 2020.

<sup>53</sup> Ibid.

<sup>54</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des journalistes, des employés du secteur minier et du Ministère des mines, juillet-décembre 2020.

<sup>55</sup> Ibid.

<sup>56</sup> Entretiens avec des administrateurs locaux, des représentants de la société civile, des commandants militaires et des sources confidentielles, novembre 2020-mars 2021.

Une source en Équatoria-Central, décrivant au Groupe d'experts les motivations du général de division Lokujo qui était passé de l'ALPS dans l'opposition aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, a déclaré que « lui et son peuple se battent uniquement pour piller, avoir plus de femmes et, au bout du compte, contrôler le commerce illégal des grumes et percevoir des taxes illégales »<sup>57</sup>.

## I. Insécurité persistante près des sites d'extraction de l'or

92. L'insécurité persistante en Équatoria-Central a empêché d'investir davantage dans l'extraction de l'or en toute légalité (voir [S/2020/342](#) et [S/2020/1141](#)). À la fin de 2020, le Gouvernement a élaboré un plan économique pour accroître les recettes du secteur de l'or. Quatre sociétés minières internationales détenant des permis d'exploration ont cependant déclaré au Groupe d'experts que leur incapacité d'obtenir des concessions minières du fait de la présence de groupes armés avait empêché toute exploration et tout investissement<sup>58</sup>.

93. Depuis juin 2020, le Groupe d'experts a recensé une violence de faible intensité, à laquelle ont participé les signataires à l'Accord et d'autres groupes armés, autour de sites d'extraction minière clefs à Luru (Équatoria-Oriental) en juin 2020, à Karpeto (Équatoria-Central) en juillet 2020 et à Gorom (Équatoria-Central) en août 2020 (voir [S/2020/1141](#))<sup>59</sup>. Comme indiqué par le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2020, des unités de groupes armés dans tout l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Central ont continué de procéder à l'extraction artisanale à petite échelle. Bon nombre de commandants et d'officiers des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont également déclaré au Groupe d'experts que le non-versement des soldes, notamment dans les zones de cantonnement, avait poussé les commandants et les soldats à se tourner vers l'extraction minière artisanale.

94. Le Groupe d'experts estime que les recettes perçues par des membres de groupes armés au moyen de l'extraction minière et du commerce d'or artisanal a permis à certains de subsister, à titre individuel, compte tenu de l'irrégularité du versement des soldes, mais il ne dispose d'aucune preuve indiquant que les groupes armés aient financé des activités liées au conflit par l'entremise de l'extraction et du commerce de l'or.

## J. Exploitation forestière illégale en Équatoria-Oriental et en Équatoria-Central

95. Au cours de ses enquêtes sur l'exploitation forestière illégale, le Groupe d'experts a estimé que l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Central avaient continué d'être les principaux secteurs où les forces de sécurité gouvernementales, les groupes armés et les sociétés privées avaient participé à l'exploitation forestière illégale et en avaient tiré profit (voir [S/2020/342](#) et [S/2020/1141](#)). En Équatoria-Oriental, les plantations de teck sont concentrées dans les comtés de Torit et de Magwe, près de la frontière avec l'Ouganda, pour faciliter le commerce illicite de bois d'œuvre le long

<sup>57</sup> Entretien avec une source confidentielle, décembre 2020.

<sup>58</sup> Entretiens avec des commerçants, des représentants du Ministère des mines et des employés des mines, août 2020-janvier 2021.

<sup>59</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des commerçants, des représentants du Ministère des mines et du Front de salut national, juillet-décembre 2020.

des routes Torit-Ikotos-Tseretenia, Kudo-Lowai-Lirya-Nimule et de Torit-Magwe-Nimule vers l'Ouganda<sup>60</sup>.

96. En Équatoria-Oriental, les officiers de la Division 7 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des administrateurs locaux ont encouragé l'exploitation forestière illicite par des négoce privés, selon bon nombre de sources<sup>61</sup>. Le Groupe d'experts a appris que Lucky Friends Trading and Construction Company Ltd. (voir [S/2020/342](#)) avait poursuivi l'exploitation du bois dans la forêt d'Imotong (comté de Torit)<sup>62</sup>. Le bois a été vendu en Ouganda à 420 à 540 dollar le mètre carré à partir de février 2021<sup>63</sup>. D'après les entretiens du Groupe d'experts, les officiers de la Division 7 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple étaient rémunérés par ces sociétés pour protéger l'abattage et les sites et recevaient de 800 à 900 dollars par camion pour escorter les camions de grumes à la frontière ougandaise<sup>64</sup>.

97. Lucky Friends Trading and Construction Company Ltd. et d'autres sociétés et négociants ont également reçu une aide administrative de la part de responsables du Gouvernement de l'Équatoria-Oriental à la section locale du Ministère de l'environnement et des forêts<sup>65</sup>.

98. En Équatoria-Central, une société dans le comté de Kajo Kaji a illégalement abattu du teck et du doussié, selon des documents confidentiels reçus par le Groupe d'experts, et transporté du bois d'œuvre en Ouganda.

99. Lors d'entretiens avec des habitants de Torit et de Kajo Kaji, le Groupe d'experts a constaté que l'exploitation forestière illégale n'avait pas avantaagé les civils et que la déforestation avait en fait dégradé l'environnement local et aggravé la situation économique des populations. Alors que des sociétés privées avaient promis de construire des ponts, des écoles et des routes, des habitants ont déclaré au Groupe d'experts que la plupart des projets n'avaient pas débuté<sup>66</sup>. L'extraction illégale a par ailleurs créé des risques à la sécurité, les forces de sécurité gouvernementales et des groupes armés continuant de tirer profit de l'abattage aux dépens de la sécurité civile.

## **K. Attaques contre des femmes en Équatoria-Central déclenchées par la désertion du général**

100. Comme susmentionné, le Gouvernement a encouragé la désertion de commandants de l'APLS dans l'opposition et fourni des incitations économiques aux commandants pour qu'ils tournent casaque. Par ailleurs, tandis que l'APLS dans l'opposition perdait du terrain à Djouba sur les plans politique et économique, le Groupe d'experts a constaté que les commandants avaient changé de bord pour sécuriser le contrôle du territoire et des ressources naturelles. Le général de division Lokujo est passé notamment du côté des Forces sud-soudanaises de défense du peuple le 21 septembre 2020 (voir [S/2020/1141](#)).

<sup>60</sup> Entretiens avec des membres du personnel d'ONG et de la société civile, décembre 2020-février 2021.

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> Entretiens et correspondance avec des membres d'ONG sud-soudanaises à Djouba et à Torit, des activistes de la société civile et des négociants, décembre 2020-février 2021.

<sup>63</sup> Entretiens avec du personnel d'ONG, des représentants de la société civile et des commerçants, février 2021.

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> Entretiens avec des membres du personnel d'ONG et de la société civile, décembre 2020-février 2021.

101. Les sources du Groupe d'experts proches du général de division Lokujo ont déclaré que son revirement s'expliquait par son souhait de conserver le contrôle territorial des principales voies afin de transporter illégalement des ressources naturelles en Ouganda et en République démocratique du Congo<sup>67</sup>. Depuis la fin de 2017 au moins, le général de division Lokujo participait directement à la taxation du teck et de l'acajou dans les zones se trouvant sous son contrôle en Équatoria-Central et concourait activement au transit de grumes à travers la frontière (voir [S/2019/897](#)).

102. Peu après la défection du général de division Lokujo, les forces qu'il commandait ont attaqué le 27 septembre 2020 des civils et des soldats de l'APLS dans l'opposition vivant dans les casernes de Kirwa et, deux jours plus tard, une offensive a été lancée contre des soldats de l'APLS dans l'opposition et des civils vivant au centre de formation de Moroto. Comme l'avait signalé le Groupe d'experts, des civils vivant dans des bases militaires et alentour ont subi des attaques armées (voir [S/2020/342](#))

103. Du 26 au 29 novembre 2020, le général de division Lokujo et ses forces ont lancé une deuxième campagne militaire contre les forces de l'APLS dans l'opposition et les civils qui étaient restés au centre de formation de Moroto, y étaient retournés ou se trouvaient dans les casernes de Kirwa. Durant cette deuxième phase, les forces ont visé des civils dans les villages d'Ajio, Liwolo, Koriyo et Boori (comté de Kajo Kaji)<sup>68</sup>.

104. Durant cette période, le Groupe d'experts a confirmé que les forces se trouvant sous le commandement et le contrôle directs du général de division Lokujo avaient commis des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, notamment 10 exécutions extrajudiciaires, 32 viols et autres types de violence sexuelle et fondée sur le genre, cinq refus d'accès à des fins d'observation et deux refus d'aide humanitaire, outre le pillage de biens civils et les restrictions à la liberté de circulation des civils<sup>69</sup>. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a noté que ces violentes attaques avaient occasionné des déplacements forcés liés au conflit<sup>70</sup>.

## **L. Recettes non tracées de sociétés créées par les forces de sécurité**

105. Le Bureau de la sécurité intérieure, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont tiré des revenus des ressources naturelles qui n'ont pas été comptabilisés dans le budget, par la création de sociétés indépendantes génératrices de revenus et de services internes visant à gérer les opérations de ces sociétés. Les bénéfices tirés par chaque force de sécurité de l'exploitation des ressources naturelles et d'autres opérations commerciales n'ont fait l'objet d'aucune surveillance, d'audit ou de blocage par le Gouvernement, d'après l'examen par le Groupe d'experts des documents du Ministère des finances et de la planification, des registres des sociétés et à la suite d'entretiens.

106. L'absence de surveillance des sociétés créées par les forces de sécurité et des recettes découlant de sources indépendantes a augmenté le risque que les services de sécurité dissimulent des dépenses susceptibles de menacer la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud. Comme le Groupe d'experts l'avait signalé

<sup>67</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, octobre 2020-février 2021.

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: humanitarian snapshot », décembre 2020.

précédemment, le Bureau de la sécurité intérieure en particulier a cherché à acheter des armes avec ses propres sources indépendantes de revenus (voir S/2020/342 et S/2020/1141).

107. Sur ordre direct du général de corps d'armée Kuc, le Bureau de la sécurité intérieure a continué d'administrer des sociétés privées qui n'ont pas divulgué leurs revenus et n'ont pas contribué à la collecte centrale de recettes du Ministère des finances et de la planification (voir S/2020/342 et S/2019/301)<sup>71</sup>. Selon l'examen des documents des sociétés et des registres d'importation, diverses firmes opérant dans les secteurs du pétrole et de la sécurité appartenaient à des responsables de haut rang du Bureau de la sécurité intérieure travaillant à la Division des placements qui gère les sociétés, et à la Division de l'administration.

108. Comme au Bureau de la sécurité intérieure, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont géré une division connue sous le nom de Société militaire économique<sup>72</sup>. D'après les entretiens menés par le Groupe d'experts, la Société a constitué des firmes privées dans bon nombre de secteurs, dont celui de l'extraction des ressources naturelles. Selon les registres, la Société a créé MED Construction for Development Co. Ltd., qui a demandé et obtenu trois licences d'exploitation d'or en 2018<sup>73</sup>. D'après les divers documents relatifs à la constitution en société, examinés par le Groupe d'experts, les firmes privées de la Société, dont MED et Bolt Engineering Co. Ltd., ont suivi la procédure habituelle en vue de l'immatriculation de la société au Soudan du Sud, mais n'ont pas divulgué publiquement leur affiliation aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

109. Le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a également augmenté ses recettes hors budget au moyen de l'exploitation illicite des ressources naturelles. Il a notamment obtenu des revenus indépendants à la suite de l'accord qu'il a conclu avec Gorom Mining pour assurer le gardiennage d'une petite exploitation minière (voir S/2019/897 et S/2020/1141)<sup>74</sup>. Selon un document confidentiel, validé par bon nombre de sources, le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a également transporté du bois d'œuvre de Djouba en Équatoria-Central à bord de véhicules militaires, dans le cadres de ses opérations commerciales privées. Des négociants à Djouba ont également indiqué au Groupe d'experts que le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avait mis à profit de nouvelles possibilités commerciales au-delà de l'exploitation des ressources naturelles, afin d'accroître ses propres sources de revenus, qui sont distinctes du Ministère des finances et de la planification et des organes de contrôle<sup>75</sup>.

#### **IV. Fractionnement du contrôle des ressources publiques et naturelles**

110. Depuis la formation du Gouvernement d'union nationale en février 2020, de nombreux ministères, entités et forces de sécurité publics ont pris le contrôle des

<sup>71</sup> Entretiens avec des représentants du Ministère des finances et de la planification et de la société civile, d'anciens responsables du Gouvernement et des négociants, août 2020-février 2021.

<sup>72</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des diplomates étrangers et des sociétés opérant dans le secteur minier et documents confidentiels, novembre 2020-janvier 2021.

<sup>73</sup> Ministère sud-soudanais du pétrole et des mines et Trimble Land Administration, portail du cadastre minier du Soudan du Sud. Consultable à l'adresse suivante : <http://portals.flexicadastre.com/southsudan/>.

<sup>74</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, décembre 2020-janvier 2021.

<sup>75</sup> Entretiens avec des commerçants, des journalistes et des diplomates étrangers, juillet 2020-janvier 2021.

ressources publiques et naturelles du Soudan du Sud afin de produire des recettes indépendantes, distinctes du budget central du Gouvernement (voir S/2020/342 et S/2020/1141). Le fractionnement croissant du contrôle et de la gestion desdites ressources affaiblit l'action que mène le Gouvernement pour mettre en œuvre le chapitre 4 de l'accord de paix, lutter contre le détournement de fonds publics et améliorer la situation économique du pays. La dette extérieure du Soudan du Sud a continué de croître, dépassant les 2,0 milliards de dollar<sup>76</sup>.

111. Les différentes recettes que le Gouvernement tire de la vente des ressources naturelles, en particulier du pétrole brut, sont trop peu contrôlées et ne sont pas versées sur un compte unique, au mépris de la législation nationale et de l'Accord (art. 4.10.1.2). Le FMI a affirmé que « le manque de transparence des paiements anticipés du pétrole, des prêts garantis par le pétrole et des transactions hors budget sapait la discipline et l'intégrité budgétaires », ce qui, selon le Groupe d'experts, donnait lieu à des flux de recettes publiques non coordonnés qui ne contribuaient pas à la mise en œuvre de l'Accord<sup>77</sup>. Par exemple, le Ministère des finances et de la planification a signalé, en septembre 2020, que 19 institutions génératrices de recettes n'avaient pas versé de paiement à l'Autorité nationale des impôts<sup>78</sup>.

## A. Conséquences du manque de fonds sur la gouvernance

112. Au début de mars 2021, à quatre mois de la fin de l'exercice 2020/21, le Gouvernement n'avait pas encore publié de budget complet ni de plan pour faire face à un déficit budgétaire anticipé (voir S/2020/1141)<sup>79</sup>. Compte tenu de l'incidence financière de la pandémie de COVID-19, en novembre 2020, le FMI a octroyé une aide directe au Gouvernement sous la forme d'un prêt de 52,3 millions de dollars provenant de sa Facilité de crédit rapide<sup>80</sup>. Le Gouvernement a utilisé une partie de ce montant afin de payer deux mois d'arriérés de salaires pour juin et juillet 2020, mais il lui reste encore à verser au moins cinq mois d'arriérés de salaire aux fonctionnaires et aux soldats<sup>81</sup>.

113. Le Gouvernement s'est également servi des fonds d'urgence provenant de la Facilité de crédit rapide pour vendre des dollars des États-Unis aux bureaux de change dans l'optique de contrôler les prix, compte tenu de la dépendance du pays à l'égard des marchandises importées. Depuis décembre 2020, la Banque du Soudan du Sud a vendu 1 à 2 millions de dollars par semaine à des bureaux de change (voir annexe XV)<sup>82</sup>. En décembre 2020, elle a vendu 1 million de dollars, par tranches de 50 000 dollars, à 20 bureaux de change<sup>83</sup>. Des économistes ont constaté que, les banques commerciales ayant été exclues de ces procédures, les ventes hebdomadaires

<sup>76</sup> Entretiens avec le Ministère des finances et de la planification et le FMI, et documents confidentiels conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

<sup>77</sup> FMI, « Republic of South Sudan: 2019 article IV consultation – press release; staff report; and statement by the Executive Director for the Republic of South Sudan », rapport de pays n° 19/153, juin 2019.

<sup>78</sup> Voice of America, « South Sudan in Focus », émission du 14 septembre 2020.

<sup>79</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des diplomates étrangers et des responsables du Gouvernement, février-mars 2021.

<sup>80</sup> FMI, « Republic of South Sudan: 2019 article IV consultation ».

<sup>81</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des diplomates étrangers et des responsables du Gouvernement, et documents confidentiels, janvier-mars 2021.

<sup>82</sup> Sudan Tribune, « South Sudan's central bank to auction \$2m every week: official », 26 janvier 2021.

<sup>83</sup> Document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts ; entretiens avec des représentants d'ONG locales et de la société civile, janvier-février 2021 ; Jale Richard, « Central bank to auction \$2 million weekly », Eye Radio, 25 janvier 2021.

n'avaient pas suffi à réduire l'inflation ni à combler l'écart entre le taux de change officiel et le taux du marché noir<sup>84</sup>.

114. Des dirigeants politiques et militaires interrogés par le Groupe d'experts ont souligné que, les fonds du Gouvernement étant limités, M. Kiir ne disposait pas de moyens financiers pour garantir la loyauté des groupes partisans traditionnels et pour faire entrer les dirigeants politiques et militaires de l'opposition au Gouvernement. Si M. Kiir et ses alliés ont proposé, comme indiqué plus haut, des incitations financières aux chefs militaires de l'APLS dans l'opposition pour les convaincre de faire défection, des sources proches de M. Kiir ont indiqué que le système de clientélisme bien établi du Président était de plus en plus entravé par l'Accord et le ralentissement économique causé par la COVID-19.

115. Au niveau des États fédérés, les sources du Groupe d'experts ont également souligné que les administrations locales manquaient de fonds. Les fonctionnaires des États du Haut-Nil, des Lacs et de l'Équatoria-Central que le Groupe d'experts a interrogés ont déclaré qu'aucune ressource financière n'était allouée à leurs administrations. Une source a indiqué au Groupe d'experts que « les coffres des administrations locales étaient vides et que celles-ci n'auraient d'autre solution que de piller les ressources ».

## **B. Poursuite du financement des projets routiers**

116. Le Ministère des finances et de la planification ayant prévu que les recettes publiques s'élèveraient à environ 600 millions de dollars pour l'exercice 2020/21, le Gouvernement a peu de marge de manœuvre budgétaire, ce qui ne l'a pas empêché d'affecter des ressources au programme « pétrole contre routes » (voir S/2020/1141). Le Groupe d'experts a confirmé des informations selon lesquelles, depuis le début de 2019, le Gouvernement avait signé des contrats relatifs à quatre projets de construction de route d'une valeur de 3,87 milliards de dollars. Les quatre routes doivent être achevées d'ici 2024, sur la base d'une révision des contrats<sup>85</sup>.

117. Lorsque les projets routiers ont débuté en 2019, le Président a expliqué que le Gouvernement prévoyait de les financer grâce à la vente du pétrole brut dit « mélange du Nil », extrait dans l'État de l'Unité et dans la zone administrative de Ruweng. Cependant, le Groupe d'experts a corroboré des informations selon lesquelles le montant initial de plus de 100 millions de dollars destiné à la construction d'un axe Djouba-Bor, qui a été confirmé par le Groupe dans son rapport d'activité de 2020, n'avait pas été financé dans le cadre du plan de paiement « pétrole contre routes ».

118. En 2019, la Banque africaine d'import-export a octroyé un crédit de 400 millions de dollars au Gouvernement (voir S/2020/342)<sup>86</sup>. Conformément aux termes de l'accord, elle a versé des paiements directs à certains bénéficiaires pour le compte du Ministère des finances et de la planification. Par ailleurs, elle a versé une partie du crédit à la Banque du Soudan du Sud pour permettre de couvrir les dépenses budgétaires du Gouvernement. Selon des sources indépendantes, le Gouvernement a utilisé une partie des fonds déposés à la Banque du Soudan du Sud pour financer la construction de l'axe Djouba-Bor.

119. Depuis, la Banque africaine d'import-export a approuvé le versement d'un crédit supplémentaire de 250 millions de dollars au Gouvernement, aux fins du financement

<sup>84</sup> Entretiens avec des représentants d'ONG locales et de la société civile, janvier-février 2021.

<sup>85</sup> Entretiens avec des sources confidentielles (décembre 2020-janvier 2021) et documents confidentiels conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

<sup>86</sup> Entretiens avec des diplomates étrangers, d'anciens responsables du Gouvernement et des sources confidentielles, juillet 2020-janvier 2021.

des dépenses et des projets d'infrastructure ; toutefois, au début du mois de mars 2021, elle n'avait pas encore déboursé de fonds<sup>87</sup>.

120. Depuis le premier financement, au moins 50 millions de dollars supplémentaires ont été octroyés au projet de route Djouba-Bor et un montant d'au moins 82 millions de dollars a été alloué au projet d'axe routier reliant Djouba à Rumbek pendant la même période<sup>88</sup>. Après que le Gouvernement a réexaminé le projet routier entre Djouba et Rumbek et que des ajustements techniques y ont été apportés, la construction a repris en janvier 2021 (voir S/2020/1141).

121. Le Cabinet du Président gère directement la négociation et l'exécution des projets routiers depuis que le Conseil des ministres est convenu, en mai 2019, d'allouer 30 000 barils de pétrole brut par jour au développement des infrastructures (voir annexe XVI). Des responsables du Gouvernement, actuels et anciens, ont déclaré au Groupe d'experts que le Cabinet du Président avait créé un « bureau » spécial pour gérer directement les projets et que, par conséquent, aucun contrôle étatique n'était exercé. Le Ministère des routes et des ponts ne procède pas à l'examen ordinaire des aspects techniques des routes et le Ministère des finances et de la planification ne fait preuve d'aucune transparence financière en ce qui concerne les paiements relatifs aux projets (voir annexe XVII)<sup>89</sup>.

### C. Recettes pétrolières non comptabilisées

122. La vente de pétrole brut sud-soudanais et la perception des recettes associées présentent un risque pour la stabilité économique, car la gestion de la principale source de recettes publiques n'est pas conforme au chapitre 4 de l'Accord. Alors qu'environ 90 % des recettes publiques proviennent du pétrole brut, le Gouvernement a classé la plupart des aspects de ses opérations et recettes pétrolières comme « confidentiels »<sup>90</sup>. En conséquence, il n'a pas répondu aux multiples demandes écrites que le Groupe d'experts lui a adressées en vue d'obtenir des informations qui, en vertu de la loi sur le pétrole de 2012 et de la loi sur la gestion des recettes pétrolières de 2013, devraient être accessibles au public.

123. Le Groupe d'experts a examiné certaines des recettes que le Gouvernement avait tirées du secteur pétrolier et a constaté que la majorité des montants perçus n'avaient pas été vérifiés ni publiés par des auditeurs indépendants. En vertu de l'article 4.14.8 de l'Accord, toutes les recettes publiques doivent être comptabilisées et les informations connexes doivent être accessibles au public.

124. Le Gouvernement tire ses recettes pétrolières de trois sources principales bien distinctes, ce qui a pour effet d'opacifier la comptabilité associée. Sur la base d'un examen de la loi de 2013 sur la gestion des recettes pétrolières, la Banque du Soudan du Sud devrait recevoir des fonds provenant : a) de la vente directe par le Gouvernement de sa part de pétrole brut ; b) de la part des recettes du pétrole brut perçues par la Nile Petroleum Corporation au titre de son actionnariat dans des sociétés d'exploitation pétrolière ; c) de la somme forfaitaire et des paiements annuels versés par les sociétés d'exploitation pétrolière au Gouvernement au titre des baux et des primes de signature.

<sup>87</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, février-mars 2021.

<sup>88</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, en décembre 2020 et janvier 2021.

<sup>89</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, juillet 2020-janvier 2021.

<sup>90</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement et des commerçants du secteur pétrolier, novembre 2020-février 2021.



## D. Absence de contrôle des ventes et des contrats pétroliers

125. La vente directe de pétrole brut par le Ministère du pétrole est la principale source de recettes du Gouvernement. Toutefois, comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans son rapport d'activité de 2020, le remboursement de la dette extérieure du Soudan du Sud est largement subordonné à la vente de cargaisons de pétrole selon des calendriers prédéterminés, ce qui ne facilite pas le contrôle des ventes et fait souvent baisser le prix de vente. Le Gouvernement n'a pas achevé l'examen de sa dette dont le remboursement est garanti par le pétrole, en dépit des dispositions figurant aux articles 4.8.1.3 et 4.14.4 de l'Accord.

126. Outre la facilité de crédit garantie par le pétrole accordée par la Banque africaine d'import-export, que le Groupe d'experts a décrite dans son rapport d'activité de 2020, le Soudan du Sud a restructuré, en 2020, une dette d'environ 650 millions de dollars qu'il devait à la Qatar National Bank pour y inclure une garantie souveraine (voir S/2017/979). En vertu de l'accord de remboursement, la Qatar National Bank a droit chaque année à deux cargaisons de pétrole brut<sup>91</sup>.

127. Le Groupe d'experts a examiné des documents confidentiels concernant les accords de paiement anticipé pour les cargaisons de pétrole brut, lesquelles doivent être attribuées selon un calendrier mensuel prédéterminé à la Banque africaine d'import-export, à la Qatar National Bank, à NASDEC General Trading et aux projets « pétrole contre routes ». Sur la base de ces données, le Groupe a calculé que, pour 2021, le Gouvernement avait attribué 21 cargaisons de pétrole, soit plus des trois quarts du nombre total prévu<sup>92</sup>. Le Gouvernement a attribué 16 cargaisons pour 2022 au titre des mêmes plans de remboursement<sup>93</sup>.

128. D'une manière générale, les négociations et la gestion des financements garantis par le pétrole, y compris les accords de paiement anticipé, n'associent pas l'ensemble des ministères concernés, ne sont pas approuvées par le Conseil des ministres et ne sont pas notifiées au Parlement<sup>94</sup>. Par exemple, depuis avril 2018, le Gouvernement a signé une série d'accords de paiement anticipé avec Sahara Energy Resources<sup>95</sup>. Dans le cadre du troisième de ces accords, Sahara Energy Resources a fourni une ligne de crédit d'un montant pouvant aller jusqu'à 600 millions de dollars, que le Gouvernement rembourserait par la suite au moyen de cargaisons de pétrole brut<sup>96</sup>. Des sources confidentielles ont indiqué que les négociations concernant l'accord de paiement anticipé non concurrentiel n'avaient pas été transparentes. À la fin de 2020, le Gouvernement avait une dette active de 137 millions de dollars à l'égard de Sahara Energy Resources<sup>97</sup>.

129. En 2021, le Gouvernement a continué d'affecter des montants fixes issus de ses ventes de pétrole brut au remboursement des dettes et à des projets, fractionnant ainsi

<sup>91</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement (décembre 2020-janvier 2021) et sources confidentielles.

<sup>92</sup> Entretiens avec des commerçants du secteur pétrolier et des responsables du Gouvernement (juillet 2020-février 2021) et documents confidentiels.

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> Entretiens avec des commerçants, des responsables du Gouvernement et des cadres du secteur bancaire, juillet 2020-février 2021.

<sup>95</sup> Entretien avec un ancien fonctionnaire du Ministère du pétrole et des commerçants, avril 2020 ; Valéry Guillebon, « Sahara Energy in South Sudan », exposé à la conférence Africa Oil and Power, novembre 2018.

<sup>96</sup> Documents confidentiels examinés par le Groupe d'experts ; entretiens avec un ancien fonctionnaire du Ministère du pétrole, des diplomates étrangers et des experts du secteur, avril 2020 ; Africa Intelligence, « Sahara Energy's Tope Shonubi seals crude oil deal », 8 mai 2018.

<sup>97</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile et de banques commerciales (octobre 2020-février 2021) et documents confidentiels conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

la gestion de ses ressources pétrolières et augmentant le risque de détournement de celles-ci. Des représentants de la société civile et des négociants ont indiqué au Groupe d'experts que, dans le cadre de la pratique de préaffectation, le Gouvernement avait donné la priorité à certaines dépenses, telles que les salaires, plutôt qu'à d'autres et que des paiements avaient été effectués en dehors de la procédure budgétaire dirigée par le Ministère des finances et de la planification<sup>98</sup>. Au vu de cette pratique, le 6 décembre 2020, à la sixième conférence annuelle du M/APLS dans l'opposition, le Gouvernement a été prié d'affecter directement du pétrole à la mise en œuvre de l'accord de paix<sup>99</sup>.

*Étude de cas : pertes de recettes publiques causées par les accords de paiement anticipé*

130. Le Groupe d'experts a systématiquement signalé que la prévente de pétrole dans le cadre d'accords de paiement anticipé conclus avec des négociants internationaux du secteur pétrolier – en vertu desquels un acheteur paie le Gouvernement à l'avance pour une livraison de pétrole ultérieure – comporte un risque élevé de détournement de fonds publics (voir [S/2019/301](#), [S/2020/342](#) et [S/2020/1141](#)). Cette pratique n'est pas contrôlée, car le Gouvernement ne divulgue pas les conditions des divers accords de paiement anticipé qu'il signe, ni l'étendue de ses passifs financiers liés aux prêts garantis par le pétrole, ce qui est contraire aux dispositions de l'Accord (art. 4.8.1.3 et 4.14.4). En juin 2019, le Gouvernement a ouvert une enquête sur cette pratique, qui a cependant été close sans qu'aucune conclusion n'ait été publiée (voir [S/2019/897](#))<sup>100</sup>.

131. Le Gouvernement a perdu un grand volume de recettes publiques en raison des frais associés aux accords de paiement anticipé, ce que le Ministère des finances et de la planification a constaté dans son plan budgétaire national pour 2020/21, notant que « le Gouvernement dépendait fortement des recettes pétrolières et des prêts garantis par le pétrole pour financer le budget, ce qui engendrait des coûts importants ». Sur la base des données sur les recettes pétrolières, des conditions des accords de paiement anticipé et de documents confidentiels du Gouvernement, le Groupe d'experts a estimé que, de 2018 à 2020, lesdits accords avaient fait perdre au moins 150 millions de dollars de recettes potentielles au Gouvernement.

132. Le Groupe d'experts a examiné les documents relatifs à quatre accords de paiement anticipé que le Gouvernement avait signé avec une société internationale de négoce pétrolier et a interrogé des sources confidentielles pour confirmer les coûts associés à ces accords.

133. D'avril 2018 à août 2019, le Gouvernement a accédé à des financements dans le cadre des quatre accords, la société concernée lui ayant versé huit paiements anticipés pour un montant total de 446 973 882,79 dollars. Dans le même temps, comme le préoyaient les accords, le Gouvernement a versé à la société un montant de 95 138 582,61 dollars couvrant les intérêts, les commissions et les frais.

134. Comme précisé dans les accords de paiement anticipé et dans les états de rapprochement du Ministère du pétrole examinés par le Groupe d'experts, le Gouvernement devait prendre en charge trois types de frais principaux. Premièrement, le Gouvernement a payé d'avance des commissions d'instruction, qui couvraient les coûts administratifs des accords de financement, d'un montant compris entre 1,25 %

<sup>98</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile et des négociants du secteur pétrolier, octobre-décembre 2020.

<sup>99</sup> Document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

<sup>100</sup> Entretiens avec d'anciens et d'actuels fonctionnaires du Ministère du pétrole et des représentants de la société civile, juillet 2020-février 2021.

et 3,5 % de la valeur totale des accords. Sur une période de 17 mois allant de 2018 à 2019, il a payé un montant total de 68 238 400,00 dollars en commissions d’instruction au titre des quatre accords. Deuxièmement, il a payé des intérêts sur le solde impayé du financement, à un taux supérieur de 7 % au taux d’intérêt de référence au niveau mondial et pour un montant total de 13 079 925,55 dollars<sup>101</sup>.

135. Troisièmement, le Gouvernement ayant reçu un paiement anticipé pour le pétrole, la société a obtenu le pétrole avec un taux d’escompte prédéterminé, à un prix inférieur à celui du marché au comptant. Les quatre plans de paiement anticipé examinés par le Groupe d’experts prévoyaient un escompte de 1,15 à 1,35 dollar par baril de pétrole brut, ce qui a engendré une perte de recettes de 8 504 139,85 dollars lors de la vente de 11 cargaisons, entre mai 2018 et juillet 2019<sup>102</sup>.

136. Le Groupe d’experts estime que les divers intérêts et commissions versés dans le cadre des quatre accords de paiement anticipé à court terme ont causé une perte de recettes publiques potentielles de 24 %, soit environ 5,5 millions de dollars par mois, par rapport à la valeur du pétrole prévue dans le cadre des marchés d’appel d’offres au comptant (voir S/2020/342). Il n’a pas constaté de détournement de fonds publics lié à ces quatre accords. Cependant, des fonctionnaires du Ministère des finances et de la planification et du Ministère du pétrole ont dit au Groupe que leurs ministères n’avaient pas été en mesure de suivre de bout en bout le remboursement des prêts, en partie à cause des modalités de calcul et de communication des données financières.

## E. Recettes non vérifiées de la Nile Petroleum Corporation

137. En plus des recettes qu’il tire de ses ventes directes de pétrole, le Gouvernement perçoit des recettes distinctes par l’intermédiaire de la Nile Petroleum Corporation, une compagnie pétrolière qu’il détient à 100 %. En tant qu’actionnaire des sociétés d’exploitation pétrolière au Soudan du Sud, la Nile Petroleum Corporation a droit à 8 % des bénéfices enregistrés par la Dar Petroleum Operating Company, à 5 % de ceux réalisés par la Greater Pioneer Operating Company et à 8 % de ceux engrangés par la Sudd Petroleum Operating Company.

138. Le Groupe d’experts a constaté que la Nile Petroleum Corporation n’avait pas transféré ses bénéfices, qui constituent une ressource publique, à la Banque du Soudan du Sud<sup>103</sup>. S’appuyant sur des documents internes du Ministère du pétrole, des rapports publics du Gouvernement, des données sur la production pétrolière et des entretiens, il a calculé que la Nile Petroleum Corporation avait encaissé au moins 400 millions de dollars entre juin 2013 et mai 2019. Il ne dispose d’aucun élément permettant de conclure que ces recettes publiques auraient été transférées à la Banque du Soudan du Sud. En 2019, dernière année où le Ministère du pétrole a publié des données complètes sur la part de pétrole détenue par la Nile Petroleum Corporation, la société a encaissé des recettes nettes moyennes de plus de 3,4 millions de dollars par mois.

139. Ni la Nile Petroleum Corporation ni le Gouvernement n’ont comptabilisé les recettes de la société<sup>104</sup>. En septembre 2020 et février 2021, le Groupe d’experts a écrit à la Nile Petroleum Corporation pour lui poser des questions précises, mais n’a

<sup>101</sup> L’intérêt sur le prêt était lié au taux interbancaire offert à Londres (taux Libor), qui est l’un des principaux taux d’intérêt de référence utilisé au niveau mondial pour les emprunts.

<sup>102</sup> Documents de la société et du Ministère du pétrole examinés par le Groupe d’experts.

<sup>103</sup> Entretiens avec des diplomates étrangers, des responsables et d’anciens responsables du Gouvernement et des sources confidentielles, décembre 2020-février 2021.

<sup>104</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des diplomates étrangers, des responsables actuels et anciens de la Nile Petroleum Corporation et du Gouvernement, et des sources confidentielles, août 2020-février 2021.

pas reçu de réponse. En outre, la Nile Petroleum Corporation n'a pas fait l'objet d'un audit, alors que la loi sur le pétrole de 2012 prévoit que la société « doit rendre publics, conformément aux normes internationales, les comptes annuels vérifiés, la part de production, les procédures de commercialisation, les prix de vente, les frais versés ou perçus aux fins de l'activité pétrolière et du transport de pétrole, et les accords pétroliers, y compris de sous-traitance »<sup>105</sup>.

140. La loi sur le pétrole de 2012 dispose également que le Président est chargé de nommer les membres du Conseil d'administration de la Nile Petroleum Corporation. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans son rapport d'activité de 2020, le 28 août 2020, M. Kiir a nommé de nouveaux membres au Conseil d'administration, lesquels sont tenus de déclarer leurs biens personnels à la Commission de lutte contre la corruption et à la Chambre nationale de l'audit<sup>106</sup>. En outre, de hauts responsables du Gouvernement, anciens et actuels, ont informé le Groupe d'experts que le Cabinet du Président avait non seulement nommé les membres du Conseil d'administration, mais qu'il avait également géré directement les opérations de la société, outrepassant la compétence du Ministère du pétrole et des organes de contrôle étatiques<sup>107</sup>.

## F. Absence de données sur les frais liés aux baux pétroliers

141. Le Gouvernement tire des recettes pétrolières supplémentaires de la perception de divers frais ponctuels ou annuels. En particulier, selon d'anciens et d'actuels fonctionnaires du Ministère du pétrole qui sont bien au fait des accords d'exploration et de partage de la production pétrolière signés avec le Gouvernement, les sociétés qui exploitent les champs pétrolifères du pays doivent payer des frais annuels de location. La loi sur le pétrole de 2012 dispose que « les frais de location doivent être versés exclusivement au Fonds d'État »<sup>108</sup>. Cependant, selon des sources confidentielles, le montant des frais de location n'a pas été transféré à la Banque du Soudan du Sud (pour le compte du Fonds d'État), en dépit des dispositions de la loi sur le pétrole de 2012 et de la loi sur la gestion des recettes pétrolières de 2013.

142. Le Groupe d'experts s'est adressé au Ministère du pétrole, au Ministère des finances et de la planification et à la Nile Petroleum Corporation pour obtenir des clarifications sur les modalités relatives aux frais de location, mais ses demandes écrites sont restées sans réponse. Le 4 mars 2021, il a reçu une réponse de la Greater Pioneer Operating Company, dans laquelle elle disait être « contractuellement tenue de garder confidentielles toutes les informations relatives aux opérations pétrolières » et affirmait avoir demandé l'accord du Gouvernement et du « partenaire concerné » pour communiquer ces informations. Le 9 mars 2021, il a reçu une réponse identique de la part de la Dar Petroleum Operating Company.

143. En l'absence de données sur l'utilisation actuelle des blocs pétroliers, le Groupe d'experts n'est pas en mesure de confirmer les montants que la Dar Petroleum Operating Company et la Greater Pioneer Operating Company ont dû payer, car le Gouvernement calcule les frais de location selon la manière dont les sociétés utilisent les terrains situés dans les blocs pétroliers<sup>109</sup>. Sur la base de données partielles

<sup>105</sup> Soudan du Sud, loi sur le pétrole de 2012, chap. 5, sect. 13, art. 10.

<sup>106</sup> Ibid., chap. 19, sect. 97, art. 1 et 2. Voir également <https://nilepet.com/board-of-directors/>.

<sup>107</sup> Entretiens avec des responsables et d'anciens responsables du Ministère du pétrole et de la Nile Petroleum Corporation, des économistes spécialistes du secteur pétrolier, des diplomates étrangers et des sources confidentielles, août 2020-février 2021.

<sup>108</sup> Soudan du Sud, loi sur le pétrole de 2012, chap. 16, sect. 72.

<sup>109</sup> Les frais de location des sociétés d'exploitation pétrolière sont basés sur un calcul de la surface utilisée en kilomètres carrés, des taux différents étant appliqués aux terrains où le pétrole est extrait, à ceux qui sont en développement et à ceux qui ne sont plus utilisés.

concernant les paiements effectués en 2019 et d'entretiens avec des personnes bien au fait de la question, le Groupe estime que les frais de location versés par les trois sociétés d'exploitation pétrolière s'élèvent à plus de 20 millions de dollars par an<sup>110</sup>.

## **G. Détournement de fonds publics par le Gouvernement**

144. Des organismes étatiques et des ministères ont détourné des ressources publiques et des fonds et se sont ingérés dans la gestion des finances publiques liées à la perception de recettes non pétrolières. Selon le FMI, les systèmes de gestion des finances publiques, en particulier, ont causé une crise de confiance parmi les donateurs, ce qui a fait que l'aide a été versée et utilisée en dehors des systèmes étatiques<sup>111</sup>. Compte tenu des risques associés à la gestion et au décaissement des recettes, le Conseil des ministres a approuvé les 11 mesures prioritaires proposées par le Comité de contrôle de la gestion des finances publiques, dont la plupart cadraient avec les réformes prévues dans l'Accord, afin de remédier au défaut persistant de gouvernance financière des ressources publiques et naturelles du pays.

## **H. Intérêt du Bureau de la sécurité intérieure pour la perception des recettes non pétrolières**

145. Le Bureau de la sécurité intérieure continue d'accroître son influence sur l'encaissement des recettes publiques et les entreprises privées. Par exemple, la Division du renseignement économique du Bureau de la sécurité intérieure a contraint certaines entreprises privées à obtenir l'accord du Bureau de la sécurité intérieure pour exercer leurs activités<sup>112</sup>. Des commerçants de Djouba et d'anciens responsables du Gouvernement ont signalé au Groupe d'experts que le Bureau de la sécurité intérieure avait régulièrement exigé de sociétés privées qu'elles emploient des membres de son personnel actif, alors que, dans certains cas, le Bureau de la sécurité intérieure gérait ses propres sociétés privées concurrentes.

146. Selon des fonctionnaires actuels et anciens de l'Autorité nationale des impôts et du Ministère des finances et de la planification, le Bureau de la sécurité intérieure affaiblit systématiquement la capacité de l'Autorité de recouvrer les recettes non pétrolières. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2020, l'ancien Commissaire par intérim de l'Autorité, Erjok Bullen, était un agent du Bureau de la sécurité intérieure qui, pendant son mandat intérimaire, avait facilité l'octroi de vastes exonérations fiscales sur les importations et entravé la communication transparente d'informations sur l'encaissement des recettes. En outre, le Groupe d'experts a constaté que des agents du Bureau de la sécurité intérieure se voyaient confier des fonctions supplémentaires dans la gestion des finances publiques au sein de la Banque du Soudan du Sud, du Ministère des finances et de la planification et de l'autorité douanière nationale<sup>113</sup>.

147. Selon d'anciens responsables du Gouvernement, la Division du renseignement économique est officiellement chargée, au sein de l'Autorité nationale des impôts, d'enquêter sur la fraude et l'évasion fiscales. Toutefois, des sources confidentielles ont confirmé au Groupe d'experts que des agents de la Division avaient tenté de

<sup>110</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, juillet-décembre 2020.

<sup>111</sup> FMI, « Republic of South Sudan: request for disbursement under the Rapid Credit Facility – press release; staff report; statement by the Executive Director for the Republic of South Sudan », rapport de pays n° 20/301, novembre 2020.

<sup>112</sup> Documents confidentiels examinés par le Groupe d'experts.

<sup>113</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, l'Autorité nationale des impôts et le Ministre des finances et de la planification, décembre 2020.

contrôler les flux financiers provenant des recettes non pétrolières et ne s'étaient pas pliés aux règlements internes visant à améliorer l'encaissement de ces recettes<sup>114</sup>. Le Groupe d'experts a également appris, comme indiqué dans son rapport d'activité de 2020, que des agents du Bureau de la sécurité intérieure avaient fait pression sur l'Autorité pour qu'elle accorde des exonérations fiscales à des entreprises privées<sup>115</sup>.

148. En outre, en 2019, lorsque l'Autorité nationale des impôts a harmonisé le recouvrement des impôts de manière à regrouper les recettes sur un compte global unique, le Bureau de la sécurité intérieure a tenté d'orienter le choix des banques qui seraient autorisées à traiter les opérations financières pour le compte de la Banque du Soudan du Sud. Des sources confidentielles ont informé le Groupe d'experts que des agents du Bureau de la sécurité intérieure s'étaient efforcé d'accéder à la procédure confidentielle d'appel d'offres et de sélection menée par l'Autorité.

## **I. Détournement de fonds publics par un fonctionnaire du Ministère de la santé**

149. Au cours de son enquête sur un éventuel détournement de fonds publics, le Groupe d'experts a découvert qu'un fonctionnaire du Ministère de la santé et la Banque du Soudan du Sud avaient enfreint les procédures destinées à préserver les recettes publiques des malversations financières<sup>116</sup>. Selon des documents du Gouvernement examinés par le Groupe d'experts, le 19 février 2020, le Sous-Secrétaire du Ministère de la santé, Makur Matur Kariom, a adressé à la Banque du Soudan du Sud une demande officielle de décaissement d'un montant de 30 780 dollars en espèces (voir annexe XVIII). Dans sa lettre, M. Kariom a expliqué que cette somme devait servir à couvrir les frais liés à la visite d'une délégation étrangère auprès du Ministère de la santé, notamment l'indemnité journalière de subsistance pour les membres de la délégation.

150. Cependant, le 6 avril 2020, le Directeur de l'administration et des finances du Ministère de la santé a informé M. Kariom que la visite en question avait été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, M. Kariom a enjoint au caissier du Ministère de la santé de se rendre à la Banque du Soudan du Sud pour retirer 30 780 dollars du compte du Ministère (voir annexe XVIII). Le Comité d'experts a examiné des documents indiquant que le caissier avait retiré la somme sans remplir le formulaire obligatoire (voir annexe XIX).

151. Conformément au règlement du Ministère de la santé, tout retrait du compte du Ministère doit être préalablement notifié au Directeur de l'administration et des finances et approuvé par lui. Le Groupe d'experts a envoyé au Ministère de la santé et à la Banque du Soudan du Sud des demandes d'informations supplémentaires sur la transaction, mais n'a pas reçu de réponse.

## **V. Relâchement de l'attention accordée au Soudan du Sud en raison de différends au niveau régional**

152. L'Accord a été négocié et signé en septembre 2018 dans un contexte de détente de plus en plus nette dans la Corne de l'Afrique ; à l'époque, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan, avec le soutien du groupement régional de l'IGAD, avaient fait cause

<sup>114</sup> Ibid.

<sup>115</sup> Ibid.

<sup>116</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile et des sources confidentielles, décembre 2020-février 2021.

commune pour défendre l'Accord. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2020, les acteurs régionaux ont régulièrement dû faire pression sur les signataires afin qu'ils prennent des mesures concrètes pour mettre en œuvre l'Accord.

153. Toutefois, depuis la formation du Gouvernement, le manque d'unité à l'IGAD a compromis la mobilisation de haut niveau coordonnée sur le plan régional en vue de la mise en œuvre de l'Accord. Pendant cette période, une série de problèmes de sécurité ont mis à mal la cohésion au sein de la région et de l'IGAD et ont eu des répercussions directes et indirectes sur la paix et la stabilité au Soudan du Sud.

### **Aggravation des problèmes de sécurité dans la région**

154. Selon des responsables du Gouvernement et des représentants d'organismes de renseignement régionaux interrogés par le Groupe d'experts, trois différends touchant d'autres zones de la Corne de l'Afrique ont une incidence particulière sur la paix et la sécurité au Soudan du Sud, à savoir : a) le conflit dans la région du Tigré, en Éthiopie ; b) les tensions liées à la frontière soudano-éthiopienne, dans la région de Fachqa ; c) les désaccords entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan au sujet de la construction du Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

155. Si les différends en question ne se sont pas étendus au territoire sud-soudanais, diverses sources diplomatiques de la région ont dit au Groupe d'experts que l'IGAD n'avait pas été efficace en raison des distractions et des tensions causées par ces différends et par d'autres désaccords liés aux projets électoraux de la Somalie et à l'élection de janvier 2021 en Ouganda. Par conséquent, l'IGAD a perdu de sa capacité de jouer un rôle de chef de file constant aux fins de la mise en œuvre de l'Accord. Selon des sources confidentielles haut placées au sein du Gouvernement, les acteurs régionaux ont donc accordé moins d'attention au processus politique au Soudan du Sud.

156. À partir de novembre 2020, le Gouvernement fédéral éthiopien, dirigé par le Premier Ministre, Abiy Ahmed, a lancé une opération militaire pour capturer les anciens dirigeants de la région du Tigré et prendre le contrôle total du territoire de cet État. Diverses sources régionales et internationales ont informé le Groupe d'experts que l'armée érythréenne avait prêté son concours à cette opération, ce qui avait provoqué un afflux important de réfugiés dans l'État de Gedaref, au Soudan<sup>117</sup>.

157. Les retombées du conflit dans le Tigré ont aggravé les tensions liées à la frontière contestée entre l'Éthiopie et le Soudan dans la région de Fachqa, une bande de terre attribuée au Soudan dans le cadre des traités coloniaux mais sur laquelle vivent des Éthiopiens<sup>118</sup>. Les tensions liées à cette question persistent depuis la mi-décembre 2020 et ont donné lieu à des affrontements militaires entre les Forces armées soudanaises et les forces éthiopiennes<sup>119</sup>. Le 15 janvier 2021, le Soudan du Sud a proposé de servir de médiateur entre ses deux voisins<sup>120</sup>.

158. Les faits survenus dans la région ont aggravé les désaccords existants entre l'Éthiopie, d'une part, et l'Égypte et le Soudan, d'autre part, au sujet de la mise en eau du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, comme l'avait précédemment expliqué le Groupe d'experts (voir [S/2018/292](#)). En dépit d'années de négociations

<sup>117</sup> Entretiens avec des diplomates étrangers, des membres de services de renseignement régionaux et des sources confidentielles, novembre 2020-mars 2021.

<sup>118</sup> Entretiens avec des spécialistes régionaux du renseignement et des sources confidentielles, décembre 2020-mars 2021.

<sup>119</sup> Ibid.

<sup>120</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, janvier 2021.

entre les trois pays sur la mise en eaux du barrage et de la pression exercée par la communauté internationale pour trouver un compromis, aucun accord n'a été dégagé.

159. Dans un contexte de clivage régional et de surenchère de propos belliqueux, l'Égypte et le Soudan ont signé, le 2 mars 2021, un accord de coopération militaire, que le Gouvernement égyptien a jugé sans précédent<sup>121</sup>. Le 6 mars 2021, le Président de l'Égypte, Abdel Fattah Al Sisi, s'est rendu à Khartoum pour rencontrer le Président du Conseil souverain de transition du Soudan, le général de corps d'armée Abdel Fattah al-Burhan. Selon la presse, les deux hommes ont réaffirmé leur position commune sur la nécessité de mener des négociations avant de mettre en eaux le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. M. Al Sisi a assuré que son pays soutenait le droit du Soudan de défendre son territoire dans le litige frontalier avec l'Éthiopie concernant la région de Fachqa<sup>122</sup>.

160. Compte tenu des tensions entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan, plusieurs sources sud-soudanaises et régionales ont exprimé leur inquiétude de voir le Soudan du Sud pris dans l'état des différends régionaux. Des sources confidentielles de Djouba, qui connaissent bien la région, ont dit au Groupe d'experts que le général de corps d'armée Kuc et M. Gatluak avaient tenté, tout au long de la crise diplomatique régionale, de convaincre l'Égypte et le Soudan, d'une part, et l'Éthiopie, d'autre part, de la loyauté du Soudan du Sud à leur égard. Selon les mêmes sources, en conséquence de ces activités, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan ont fait pression sur M. Kiir pour qu'il prenne position dans le conflit régional.

161. Les mêmes sources ont affirmé que la paix et la stabilité au Soudan du Sud seraient mises en péril si M. Kiir décidait de prendre parti dans ces différends. Des sources confidentielles ont confirmé au Groupe d'experts que, le 9 mars 2021, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, Demeke Mekonnen, s'était rendu à Djouba pour s'entretenir avec M. Kiir de l'évolution de la situation régionale.

162. Le 28 novembre 2020, M. Al Sisi s'était lui aussi rendu au Soudan du Sud (voir annexe XX). Selon diverses sources confidentielles, M. Kiir et M. Al Sisi s'étaient alors entretenus de questions bilatérales et avaient échangé leurs points de vue sur la stabilité régionale, notamment sur la situation en Éthiopie.

## VI. Conclusion

163. Comme le Groupe d'experts n'a cessé de le signaler depuis la formation du Gouvernement (voir S/2020/342 et S/2020/1141), l'application lente et sélective de l'Accord fait peser un risque sur la paix et la sécurité du Soudan du Sud. Sachant que l'Accord prévoyait la formation d'un Gouvernement d'union nationale dont les membres partageraient le pouvoir après cinq ans de conflit violent, le Groupe d'experts note que l'absence de véritable mise en œuvre de l'Accord permet de jauger la volonté des signataires de prendre des décisions communes et de faire des compromis. Après plus d'un an de différends et de désaccords politiques sur la manière de mettre en œuvre l'Accord, les clivages politiques, militaires et ethniques se sont creusés. Parallèlement, l'attention qui avait été accordée à la situation au Soudan du Sud s'est relâchée en raison de fractures croissantes au niveau régional.

<sup>121</sup> Entretiens avec des membres de services de renseignement régionaux et des sources confidentielles, mars 2021 ; Egypt Independent, « Egypt, Sudan sign military cooperation agreement », 2 mars 2021.

<sup>122</sup> Hamza Hendawi, « Egypt and Sudan reject Ethiopia “controlling” Nile, says El Sisi in Khartoum », *The National*, 6 mars 2021.



164. Depuis début janvier 2021, lors d'entretiens publics ou confidentiels avec le Groupe d'experts, des représentants de la société civile, des dirigeants politiques et des responsables militaires ont exprimé de sérieux doutes sur le fait que l'Accord puisse déboucher sur une paix durable au Soudan du Sud et ont fait part de leur mécontentement à l'égard de la transition politique et de leur frustration quant à l'aptitude du Gouvernement à diriger le pays. Divers interlocuteurs sud-soudanais haut-placés ont réaffirmé la position du Conseil des sages jieng, selon laquelle MM. Kiir et Machar étaient devenus des obstacles à la démocratie, au développement économique et au progrès humain au Soudan du Sud et devaient se retirer pour permettre au pays d'étudier d'autres solutions politiques et éviter le déclenchement d'un nouveau conflit.

## VII. Recommandations

165. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité au Soudan du Sud, le Groupe d'experts réitère les recommandations qu'il a formulées dans son rapport d'activité de 2020 (voir [S/2020/1141](#), annexe XIX), à savoir que le Conseil de sécurité : a) maintienne l'embargo sur les armes sur le territoire sud-soudanais ; b) demande qu'il soit procédé à une évaluation indépendante de la façon dont le Gouvernement gère ses stocks d'armes.

166. En outre, le Groupe d'experts recommande que :

a) Pour garantir l'application effective de l'embargo sur les armes, le Conseil de sécurité modifie la clause de dérogation de manière que les demandes de dérogation soient obligatoirement accompagnées de toutes les informations nécessaires, y compris le fournisseur, la date envisagée de livraison, le mode de transport et l'itinéraire de transport, et demande à l'IGAD d'autoriser le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à inspecter les cargaisons entrant au Soudan du Sud qui ont obtenu une dérogation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud, conformément aux points f) et g) du paragraphe 5 de la résolution [2428 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, comme réaffirmé dans la résolution [2521 \(2020\)](#) ;

b) Pour faciliter la communication indépendante d'informations sur l'application de l'embargo sur les armes, conformément aux paragraphes 8 à 10 de la résolution [2521 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité demande au Secrétariat, en consultation avec la MINUSS et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, d'élaborer un modèle de rapport normalisé dont les États Membres se serviraient pour rendre compte des inspections de cargaisons à destination du Soudan du Sud ;

c) Pour accorder l'importance voulue au respect des droits des victimes de violations des droits humains et du droit international et pour mettre fin à l'impunité, le Conseil de sécurité définisse comme critère de désignation autonome pour les sanctions toute action ou politique qui menace ou sape la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle décrits au chapitre 5 de l'Accord.

167. Le Groupe d'experts réaffirme ce qu'il avait recommandé dans son rapport d'activité de 2020 (voir [S/2020/1141](#), annexe XIX), à savoir que : a) le Comité impose des sanctions ciblées aux chefs militaires qui ont fait obstacle aux activités des missions de maintien de la paix et des missions diplomatiques déployées par la communauté internationale, ainsi qu'à l'acheminement et à la distribution de l'aide humanitaire ; b) pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs, le Comité demande aux Gouvernements des

pays voisins du Soudan du Sud de soumettre à leurs organismes nationaux, y compris les banques centrales, les administrations fiscales, les instances de contrôle financier et les ministères des terres et des logements, la liste des huit Sud-Soudanais figurant sur la liste des sanctions du Comité.

168. Par ailleurs, le Groupe d'experts recommande que :

a) Pour prévenir l'exploitation et le commerce illégaux de bois d'œuvre par des groupes armés au Soudan du Sud, le Comité demande instamment au Gouvernement de mettre un terme aux activités des sociétés non titulaires d'un permis officiel du Ministère de l'environnement et des forêts et, pour tout lot de bois à exporter, de délivrer un certificat d'origine, sur lequel figureraient des informations sur l'emplacement géographique de la plantation, la date d'abattage, les espèces d'arbres abattus et le poids total du lot ;

b) Pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'écartier les risques associés aux malversations financières et au détournement des ressources publiques, qui préoccupent vivement le Conseil de sécurité, comme indiqué au paragraphe 16 de la résolution [2521 \(2020\)](#), le Comité demande publiquement la formation du Comité consultatif de l'Autorité de gestion économique et financière, organe chargé d'assurer un contrôle effectif et une gestion des finances publiques. Comme prévu à l'article 4.16 de l'Accord, le Comité consultatif doit être composé de représentants de la Banque mondiale, du FMI, de la Banque africaine de développement, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement, de la Commission économique pour l'Afrique, du Programme des Nations Unies pour le développement et de trois donateurs principaux ;

c) Pour mieux repérer et décourager les malversations et les détournements de fonds publics, le Comité lance un appel public aux sociétés privées, en particulier les sociétés pétrolières menant des activités de négoce et d'exploitation des ressources naturelles au Soudan du Sud, à divulguer unilatéralement des informations les concernant, conformément aux exigences prévues par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Sachant que le Gouvernement est tenu, en vertu de l'article 4.8.1.14.11 de l'Accord, d'accélérer le processus d'adhésion à l'Initiative, la diffusion publique d'informations sur les paiements effectués par les sociétés et les services fournis au Gouvernement, sur les volumes et la valeur marchande de la production de ressources naturelles et sur les exportations de produits viendrait renforcer les mesures prises par le Gouvernement pour améliorer le contrôle et la gestion des finances publiques au Soudan du Sud ;

d) Compte tenu du fait i) que le Groupe d'experts a confirmé que le Bureau de la sécurité intérieure continuait d'exercer des pouvoirs militaires et financiers incontrôlés, notamment en formant, recrutant et armant des soldats en violation des dispositions du chapitre 2 de l'Accord (voir [S/2019/301](#) et [S/2020/342](#)), qu'il continuait, sous les ordres directs du général de corps d'armée Kuc, d'agir au mépris de l'Accord en faisant obstacle à sa mise en œuvre (voir [S/2019/301](#) et [S/2020/342](#)), et qu'il constituait donc l'une des plus graves menaces pour la paix et la sécurité au Soudan du Sud, ii) que le Groupe d'experts a largement rendu compte d'atteintes systématiques aux droits humains, notamment de détentions extrajudiciaires, d'actes de torture et de meurtres commis dans des centres de détention illégaux, y compris ceux connus sous les noms de « Blue House » et de « Riverside » et ceux situés à Luri, qui se trouvaient sous le commandement et le contrôle directs du général de corps d'armée Kuc, et iii) que le Bureau de la sécurité intérieure poursuit ces pratiques, le Comité demande instamment au Gouvernement sud-soudanais de prendre toutes les mesures nécessaires pour fermer l'ensemble des centres de détention illégaux et de veiller à ce que le Bureau de la sécurité intérieure mène toutes

ses activités dans le respect de la Constitution de transition de la République du Soudan du Sud (2011), en particulier de ses articles 159 et 160, ainsi que du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

## VIII. Annexes

### Contents

	<i>Page</i>
Annex I: Open Letter of the South Sudan Civil Society Forum on the Status of the Peace Implementation, 1 March 2021 .....	40
Annex II: Rome Initiative for Political Dialogue in South Sudan, Declaration of Principles, 10 March 2021, Naivasha, Kenya .....	45
Annex III: Excerpts from the Jieng Council of Elders Letter entitled “Breaking the Silence”, 26 January 2021 .....	49
Annex IV: Jieng Council of Elders Letter entitled “Breaking the Silence–The Way Forward”, 19 February 2021 .....	50
Annex V: Declaration of Breaking Away of Lou Nuer Faction from SPLA/M-IO, 31 Jan. 2021 .....	57
Annex VI: National Salvation Front Announcement of SPLA-IO in Eastern Equatoria, 8 December 2020 ..	60
Annex VII: Resignation from SPLM/A-IO of Brigade 2B forces in Central Equatoria, 13 February 2021 ..	61
Annex VIII: Minister of Presidential Affairs Press Statement, 2 February 2021 .....	62
Annex IX: Minister of Presidential Affairs Press Statement, 3 February 2021 .....	64
Annex X: Presidential Order No.02/21 on “the Formation of an Oversight Committee to Oversee Implementation of Audit of the Petroleum Sector Initiation by the National Petroleum and Gas Commission,” 18 February 2021 .....	65
Annex XI: Presidential Order No.21/2020 on “Extension and Continuation of the 2019/20 General Budget pending Adoption of the 2020/2021 General Budget by the Transitional National Legislative Assembly (TNLA),” 3 July 2020 .....	69
Annex XII: United Nations Security Council resolutions on transitional justice .....	71
Annex XIII: Movement of Mi-24 stored at SSPDF general headquarters, known as Bilpham between 15 February 2020 and 17 September 2020 .....	72
Annex XIV: Integrated Food Security Phase Classification (IPC) .....	73
Annex XV: press statement of the Bank of South Sudan regarding re-introduced Foreign Exchange Auctions, 21 January 2021 .....	74
Annex XVI: Annex of Resolution No.46/2019 on Council of Ministers entitled “Allocation of a Further 20,000 Barrels of Crude Oil a Day for Infrastructure Projects”, 7 May 2019 .....	75
Annex XVII: Speech of President Kiir at Opening Session of Transitional National Legislature, 14 May 2019 .....	76
Annex XVIII: Official letter of the Director of Administration and Finance of the Health Ministry to the Minister of Health (RSS/Juba), 8 April 2020 .....	78
Annex XIX: Official letter of the Legal Advisor of the Ministry of Health to the Minister of Health regarding the withdrawal of USD \$30,780, 9 April 2020 .....	80
Annex XX: Communiqué of the Office of the President of South Sudan on the visit of the President of Egypt to South Sudan, 27 November 2020 .....	81

## Annex I: Open Letter of the South Sudan Civil Society Forum on the Status of the Peace Implementation, 1 March 2021

SSCSF Letter to Citizens Number 1



### The South Sudan Civil Society Forum

March 1, 2021

To the Citizens of South Sudan,

**Dear Fellow Citizens,**

**Re: Open Letter 1 –The Status of Peace Implementation**

#### 1. Introduction

The South Sudan Civil Society Forum (SSCSF) writes to you following the eve of the first anniversary of the Transitional Period of the Revitalized Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan (R-ARCSS). This letter aims to update you on what is happening with the implementation of the 2018 Peace Agreement.

SSCSF, with a nation-wide membership of over 200 diverse and independent civil society organizations and individual activists, has represented you in the peace process right from the High Level Revitalization Forum (HLRF) and now in the implementation mechanisms of the R-ARCSS.

The Forum held numerous consultations throughout the country, engaged in radio talk shows, social media and channelled your voices to various institutions of the agreement. It is therefore obligatory for SSCSF to report to you the status of implementation of the R-ARCSS, one year into the Transitional Period and about 29 months since the signing of the Agreement.

The purpose of this letter is to inform you about prospects for peace in our country through the implementation of the 2018 Agreement by the Revitalized Transitional Government of National Unity (RTGoNU) and its constituent parties. This letter also intends to draw your attention to active citizenry in pursuit of lasting peace in the country.

#### 2. Missed Opportunities during the Transitional Period

**Fellow Citizens,** the R-ARCSS is a framework for peace in South Sudan. It was agreed upon by parties to the conflict and endorsed by stakeholders including faith-based leaders, civil society, academia, women, youth, business community and eminent persons.

If implemented on time, the Agreement would have established and strengthened the government to deliver on its core mandate of protecting us, our property and our country. Public institutions at all levels of government would have been reformed and strengthened to deliver social services to South Sudanese. It would have also allowed internally displaced persons (IDPs) and refugees to return home voluntarily, in safe and dignified manner.

Contacts: E-mail: [csforum.southsudan@gmail.com](mailto:csforum.southsudan@gmail.com) | Tel: +211 925 569 577 | +211 0920 709 709  
Social Media: @CSOForumSSD | Facebook: South Sudan Civil Society Forum

1

Reconciliation and healing of our society, especially through transitional justice mechanisms of the Agreement did not move an inch in the whole first year of the Transitional Period. .

We should have been engaging in writing a permanent constitution for our country to address unsettled matters of governance, wealth sharing and elections. This too has not formally commenced.

Radical reforms and transformation in public financial management systems to promote transparency and accountability in the utilization of our national resources have not been accomplished. Commitments in the Agreement for much needed reforms, restructuring and transformation in the civil service, security sector, judicial and electoral systems have not been meaningfully realized. The commitment to devolve powers and resources to state and local government levels, closer to us throughout the country, still remains only on paper.

The Agreement provides for representation of women by at least 35% in constitutional posts. Unfortunately, out of 264 officials so far appointed in governments of seven states, only 33 (12.5%) are women. At the national level, this 35% was not also met and the former Incumbent Transitional Government of National Unity (ITGoNU), dominated by Sudan People's Liberation Movement (SPLM) is the main party that consistently undermined this commitment of the Agreement.

#### 4. Effects of slow implementation

Fellow Citizens, in the slow and selective implementation of the agreement, the one year-old R-TGoNU has done very little to develop sufficient administrative, institutional, systemic and security capacities to effectively govern the country and address the multiple challenges facing South Sudanese.

##### *Security situation*

The country is beginning to lose the gains made in implementation of the Transitional Security Arrangements (TSAs). Reports by the monitoring mechanisms of the Agreement – the Reconstituted Joint Monitoring and Evaluation (RJMEC) and the Ceasefire and Transitional Security Arrangements, Monitoring and Verification Mechanism (CTSAMVM) indicate that forces assembled in both cantonment sites and training centers have been deserting those facilities due to unbearable living conditions and wilful neglect by the parties to the agreement.

Within the last one year of the Transitional Period, the parties have been accepting and even promoting on the national television, the defections of forces who are supposed to be unified within the framework of the Agreement. The defections amounts to recruitment, hence violating commitment of the parties in Article 2.1.8 of the Agreement, to cease recruitment of forces. Acceptance and promotion of defectors on the national television also amounts to violation of commitment under Article 2.1.10.4 to refrain from offensive, provocative or retaliatory actions such as dissemination of hostile propaganda, recruitment, mobilization, redeployment and movement of forces.

In Moroto unified training center, these defections resulted in serious fighting among forces affiliated to the SPLM/A-IO and defectors allied to ITGoNU, especially in September and November of 2020, undermining Agreement commitments to cessation of hostilities. The fighting also resulted in loss of lives of our fellow citizens, some of whom were your close relatives.

## SSCSF Letter to Citizens Number 1

At the community levels, inability of the RTGoNU to provide adequate administrative controls and security to civilians gave way for numerous armed violence that resulted in destruction of lives, property and villages; abduction of women and children, raping of women and girls; displacements of populations and disruption of means of livelihoods of our populations. In our interactions with many of our fellow citizens, especially in the affected areas around the country, they reported living in fear and not having seen the “Juba-based” Agreement helping to improve their conditions.

**Fellow Citizens**, instead of using the provisions contained in the agreement to address major security issues affecting the country, RTGoNU relies on *ad-hoc* interventions of holding political, elite-level and Juba-based dialogues. While doing so, conflicting groups in the communities and villages continue with the menace. Moreover, the dialogues are concluded only at closing ceremonies and their outcomes are never seriously implemented.

Meanwhile, the United Nations has found evidence that senior army and elite politicians are providing weapons to communities<sup>1</sup>. The country is yet to witness any action by the RTGoNU to hold to account individuals or groups responsible for the flow of combat grade weapons to civilians involved in killings, cattle theft, abductions of women and children and destruction of villages.

While the forces under unification desert cantonment and training centers, civilians roam the villages, so armed and powerful that local government authorities and available government security cannot manage to contain them. In some parts of the country, for example Tonj East County of Warrap State, selective and poorly planned disarmament of civilians resulted in more violence and loss of lives; leaving heavily armed civilians in control of villages.

We are repeatedly told by the parties that our country has no resources to fund the implementation of the agreement, especially the security arrangements. However, we see hotels in Juba demanding millions of dollars of our national resources in accommodation bills from the RTGoNU. We equally witness heavy spending of our national resources on very expensive luxurious vehicles. With priorities, these resources would have helped in the implementation of many aspects of the Agreement.

#### *Economy situation*

**Fellow Citizens**, we measure progress in the R-ARCSS not by elite- and Juba-based activities but by the level of improvements the Agreement brings to your living conditions in your respective locations. Generally, the economic situation has continued to worsen since the signing of the Agreement and particularly over the last one year of the Transitional Period.

By the time Agreement was signed in September 2018, the exchange rate of South Sudanese Pounds (SSP) against the United States dollar was about \$1 to 200SSP in the parallel market, today \$1 equals to 340SSP. And it has further plunged to \$1 equals 650SSP, raising market prices on goods and services far above the reach of ordinary citizens who are not usually paid salaries for months.

<sup>1</sup> UN Panel of Experts on South Sudan Interim (2020) Interim Report. Available online: <https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-3951F83769D1%7D/2020-11-11-17>

## SSCSF Letter to Citizens Number 1

These difficult economic conditions cause some institutions of the RTGoNU to improvise means to extort money from the already struggling citizens. For example, many illegal roadblocks are set up along major roads in the country to illegally extort money from travellers and businesses. In Juba city, driving licences and logbooks are routinely confiscated from drivers, especially female drivers and *boda-boda* riders and they are charged to pay thousands of pounds, in most cases without receipts. This happens in complete disregard for the economic situation citizens face.

*Humanitarian situation*

Current statistics on humanitarian situation indicates that over 8 million of our citizens, including 4.3 million children are in need of multi-sectoral humanitarian assistance; 4 million remain displaced including 1.6 million IDPs and 2 million refugees in the region<sup>2</sup>. The statistics further reveal that 1.3 million children are at risk of acute malnutrition, 3.3 million people lack essential health care services, 5.2 million people lack access to safe clean drinking water and 3.1 million children can miss basic education in this year alone. This statistics puts our humanitarian crisis among the worst in the world. Evidently, the Agreement is not being implemented to robustly address these multiple humanitarian crisis in the country.

*Political situation*

Fellow Citizens, there is no clear political agenda and direction for our country. The R-ARCSS as a political program, is not being responsibly implemented. A complimentary solution was sought through the South Sudan National Dialogue, from December 2016 to November 2020. Substantial amounts of resources were invested from national and foreign sources and many of you participated in this National Dialogue at different levels – grassroots consultations, regional conferences and national conference. This too is now being abandoned with no commitments to implement its outcomes. Further still, the vision of the struggle for the liberation and independence of our country “...for justice, freedom, equality, human dignity and political and economic emancipation<sup>3</sup>” should have been the foundation of our country’s governance. But again, our leaders have abandoned that vision too.

On the political land scape, there is clearly no difference between parties that have been in government and those supposedly fighting for fundamental reforms in our country. We engage with all the parties directly and in the oversight and implementation mechanisms of the agreement and we can report to you with certainty that the calls for reforms no longer feature prominently anywhere in the discussions of the leaders of our country.

<sup>2</sup> UNOCHA (2021), Humanitarian Needs Overview. Available online at: <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-acute-food-insecurity-and-acute-malnutrition-situation-october-2020> and Integrated Food Security Phase Classification (2020). Available online at: [http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user\\_upload/ipcinfo/docs/South\\_Sudan\\_TWG\\_Key\\_Messages\\_Oct\\_2020-July\\_2021.pdf](http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/South_Sudan_TWG_Key_Messages_Oct_2020-July_2021.pdf)

<sup>3</sup> As stipulated in the very first paragraph of the Declaration of Independence of South Sudan – Available online at: <http://org.southsudan.org/wp-content/uploads/2020/09/FULL-TEXT-OF-DECLARATION-OF-INDEPENDENCE-2011.pdf>



## SSCSF Letter to Citizens Number 1

As South Sudan remains politically weak, it becomes increasingly vulnerable to aggressive encroachment on our sovereign territories by some neighbouring countries. This is another potential source of future crisis in the country.

## 5. Our Conclusions

**Fellow Citizens**, from our analysis of the situation, we have reached a conclusion on the following important issues:

- (1) Economic, security, political and humanitarian situations in our country continue to worsen, imposing unbearable suffering on the population over the past one year of the Transitional Period. There is no predictable indication showing that the situation will change for the better any time soon, under current conditions of the peace implementation.
- (2) The bloodshed and the suffering of the people as a result of the deteriorating security, economic and humanitarian situations in the country are likely to worsen unless the government takes urgent and responsible measures as outlined in the Agreement and also in the Resolutions of the National Dialogue, to restore sustainable peace, security and stability in the country.
- (3) The people of South Sudan have used the agreement, the National Dialogue and other peaceful means at their disposal to repeatedly remind the parties and the government to improve the situation in our country, but nothing significant has changed. The region and the international community who sympathize with our conditions have equally called on the parties to implement the agreement, but the parties remain selective, slow and inconsistent in implementing the peace agreement.
- (4) Our participation in the agreement as your representative voice only makes sense as long as the implementation of the agreement is carried out in a manner that improves the security, economic, humanitarian and human rights situations for you; and ultimately unite our country and put an end to the bloodshed. We contend that we cannot be an endorsement to the continuous extension of your suffering, the destruction and mismanagement of our national resources through willful inconsistencies in the implementation of the peace agreement. To that end **Fellow Citizens**, we will reconsider our participation in the oversight and implementation mechanisms of the Agreement.
- (5) Given this situation in the country, we invite you, **Fellow Citizens**, to do your part and play an active citizenry role towards ending the persistent suffering and continuous bloodshed in our country. Specifically, we call on you to:
  - 5.1 Demand of the government and its constituent parties, full implementation of the Agreement and measures that would restore stability in your respective localities.
  - 5.2 Take charge of peacebuilding in your respective communities including holding dialogues to resolve any disputes and normalize relations.
  - 5.3 Identify, disown, name and shame perpetrators of violence in the community and use appropriate mechanisms at the community, state or national levels to stop them perpetuating further violence and destabilization.

*#SouthSudanIsCalling*

**Annex II: Rome Initiative for Political Dialogue in South Sudan, Declaration of Principles, 10 March 2021, Naivasha, Kenya**

Pag. 1 of 4

Rome Initiative for Political Dialogue in South Sudan  
**DECLARATION of PRINCIPLES**

We, the representatives of the Revitalized Transitional Government of National Unity (R-TGoNU) led by Hon. Barnaba Marial Benjamin and South Sudan Opposition Movements Alliance (SSOMA) led by Hon. Pa'gan Amum Okiech (Real SPLM) and Gen. Paul Malong Awan Anei (SSUF/A), meeting under the auspices of the Community of Sant'Egidio in coordination with the Government of Kenya in Naivasha, Kenya,

Recalling the Rome Declaration of 12th January 2020 and the Rome Resolution of 13th February 2020;

Aware of the unique opportunity availed by the Rome Initiative to achieve a comprehensive, all-inclusive and sustainable peace in South Sudan;

Concerned by the continued suffering and misery of the people of South Sudan;

Committed to transform South Sudan into a viable and resilient state capable of building a free and prosperous nation, where its people live "united in peace and harmony";

Reaffirming our commitment to preserve and protect the independence and territorial integrity South Sudan;

Hereby agree to the following Declaration of Principles (DoP) that would constitute the basis for the subsequent political dialogue to resolve the grave national crisis in the country

1. That lasting resolution of the conflict in South Sudan requires addressing the political concerns and root causes of the conflict;
2. No military solution can bring lasting peace and stability to the country and a negotiable and just political settlement shall be the common objective of the parties to the Rome Initiative to achieve permanent and sustainable peace and democratic system of governance; based on the the supremacy principles of the rule of law



DRIS



3. The unity of the people of South Sudan based on their shared history of struggle for freedom and self-determination, shared aspirations to live in peace, harmony and dignity, must be the common goal.
4. South Sudan is a multi-ethnic, multi religious and multi-cultural society and therefore full recognition, respect, protection and acceptance of these diversities must be affirmed.
5. Divisive policies, and negative regional sectarianism, tribalism and nepotism shall be rejected and eradicated South Sudan .
6. The civil and political, cultural and economical rights of all South Sudanese citizens shall be upheld and guaranteed by law
7. A secular, democratic and multi-party federal state based on equal citizenship shall be established in South Sudan.
8. A fair, transparent management and sharing of national wealth among the people of South Sudan at the national state and local government levels must be realized.
9. Land in South Sudan belongs to the people. Its ownership and use shall be regulated by customs and law. Resolution of communal and tribal land disputes shall be based on communal and tribal land boundaries as they stood on the 01/01/1956, taking into consideration the historical, cultural and geographical factors. This principle shall be incorporated into the permanent constitution in the current constitutional making process.
10. Establishment of transparent and accountable system of management of natural and public resources to prevent and combat corruption, mismanagement and to realize equitable socio-economic development in the country
11. Transitional justice and accountability must be instituted without delay or obstruction as the basis for national reconciliation, healing and unity.
12. Defense forces and other organized forces of the Republic of South Sudan shall be professional, non-partisan and non-political. Their composition shall reflect the diversity of the Republic of South Sudan, their mandate shall be defined by the constitution and law.

PI



PI

D/15



13. The National Security Service (NSS) of the Republic of South Sudan shall be professional, non-partisan and non-political and its composition shall reflect the diversity of the nation. Its sole mandate is to gather and analyse information, and advise the government in pursuit and protection of national interest. They shall have no power of domestic law enforcement. The principle of it not having the power of arrest and detention shall be enshrined in the Constitution as part of the current constitution making process.
14. Professionalize law enforcement agencies and community policing services with the mandate of maintaining internal law and order and protection of citizen's life and property.
15. The Republic of South Sudan shall have an effective public service reform and environmental stewardship.

With this Declaration of Principles the parties commit themselves to implement as soon as possible the agreement in a spirit of good faith.

Done on 10<sup>th</sup> March 2021, in Naivasha, Kenya



**Barnaba Marial Benjamin (R-TGoNU)**



**Pa'gan Amum Okiech (SSOMA-Real SPLM)**





Paul Malong Awan Anei (SSOMA- SSUF/A)

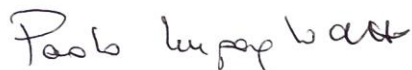


Ismail Wais, IGAD Special Envoy for South Sudan

Stephen Kalonzo Musyoka, Kenya Special Envoy for South Sudan



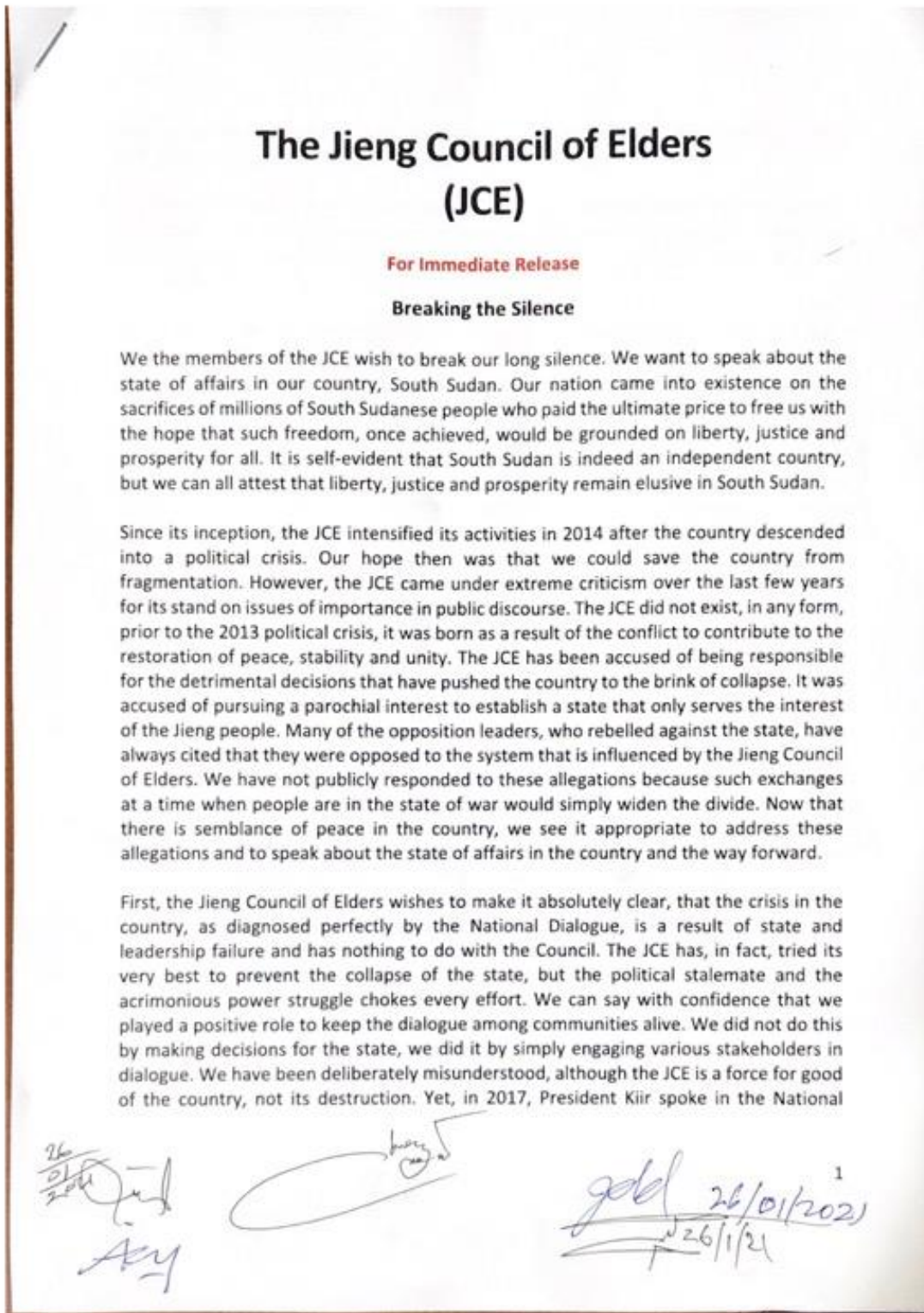
Betty Oyella Bigombe, Uganda Special Envoy for South Sudan



Paolo Impagliazzo, Secretary General Community of Sant'Egidio



Annex III: Excerpts from the Jieng Council of Elders Letter entitled “Breaking the Silence”, 26 January 2021



Annex IV: Jieng Council of Elders Letter entitled “Breaking the Silence–The Way Forward”, 19 February 2021

# The Jieng Council of Elders (JCE)

19 February 2021

## Breaking the Silence—The Way Forward

We the members of the JCE wish to release this document as a follow-up to our press statement released on 26 January 2021. The previous press statement generated a lot of debate and questions from the public with people wondering what prompted us to issue the statement. There are many other conspiracy theories that the statement has spawned, and we intend not to give credence to those wild speculations. We owe it to the public, however, to explain what compelled us to come out publicly. This statement, therefore, is in response to the question of what provoked us to speak out, and in it we offer a concise analysis of the crises facing the country, the main reason we had to speak out. We also propose what we believe needs to be done to reverse the trend that is definitely heading to another senseless war in South Sudan.

### I. The R-ARCSS

The country seems to be heading for another war and as elders and senior citizens, we do not want to witness another bloodshed in the country. Our people have had enough of the suffering and if we can contribute to alleviating this suffering by speaking the truth, we shall have performed our patriotic duty. In our Press Statement in January, we stated that the Revitalized Agreement on the Resolution of Conflict in South Sudan (R-ARCSS) is far worse than the 2015 ARCSS. Here is why:

First, the Agreement is overly focused on power sharing among the parties and less about peace among the people of South Sudan. This Agreement simply lacks credibility when it comes to building peace at the local level as it has no single clause addressing real grassroots issues such as communal violence, cattle raiding and mundane gun criminality. In fact, the Agreement has fractured the country more, starting from the national, states, counties and payams levels to the level of communities.

The responsibility sharing at the states, counties, and payams is not properly understood at the local level and it has triggered local conflicts. People wonder why they are forced to accept sharing power in their counties and payams with parties which have no presence in their areas. The political conflict has simply been expanded by way of an agreement to areas that never experienced unrest before. This has unnecessarily politicized and militarized normal social relations in our rural areas. Current violent conflict episodes in Warrap, Lakes, Unity, Central Equatoria, Jonglei and Upper Nile states explain this phenomenon. This phenomenon was compounded by the abrupt dissolution of 32 states and county governments early last year, leaving no authority in charge of the entire countryside. This goes of course into the broader question of the quality of leadership and decision-making mechanisms in the country.



*[Handwritten signature]*  
19/2/2021  
*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]* 1

Second, the Agreement has instituted an experimental government in the country with six co-presidents running mini cabinets, a system never seen anywhere before. This structure of government is not workable and quite impractical, and it has led to paralysis of the institutions and decision-making processes everywhere in the country. In fact, no one feels responsible for running the affairs of the country. Executive powers have been diffused and the President is technically handicapped with so many veto points in the cabinet and the presidency. It should not surprise anyone that it has taken a year just to form this government, which in the end is assured to fail.

Third, the Agreement lacks international support. Key members of the international community such as the Troika (United States, United Kingdom and the Kingdom of Norway) and the European Union have refused to be witnesses or guarantors to the Agreement, an indication of their reservations. Even IGAD countries did not become guarantors to the Agreement, only Sudan and Uganda are guarantors. The process was simply handed over to Bashir, our erstwhile enemy, to arm-twist the parties into accepting an Agreement that is fraught with impractical clauses.

Fourth, the Agreement failed to address the central problem of South Sudan, which is the political stalemate and leadership failure. As will be shown in the next section, leadership failure and political stalemate are the root causes of the conflict in South Sudan as indicated by the Obasanjo Report and the National Dialogue. Failing to address this fundamental issue is the single most important drawback of the R-ARCSS.

Lastly, any agreement, no matter how imperfect it might be, can be made to work, provided there is political will and effective political leadership. Unfortunately, for the R-ARCSS, political will is exactly what it is lacking. The slow pace, coupled with selective implementation of the provisions of the Agreement, demonstrate the unwillingness of political leaders to move forward. What we see in fact are more efforts to undermine the Agreement and less practical initiatives to move it forward. This therefore renders any hopes for its success hollow and unrealistic. It is in this vein that we want to make it clear that we are not against the peace Agreement; we as a matter of principle, would like to see a workable peace agreement and the R-ARCSS is awfully unworkable.

Way Forward—The government must take necessary actions now to prepare for the elections to take place. The current Transitional Period cannot and must not be extended as the country needs a democratic transition to consolidate peace. Among the most important steps that need to be taken now, include conducting census, revising the electoral law, reconstituting the Elections Commission, and registering political parties. The work on the permanent constitutions must also commence now because it is going to govern the next elections. It is imperative, therefore, that resources are made available for these processes. More importantly, the return of the displaced persons and refugees and the unification of the forces are prerequisites for both the census and credible elections.

## II. The National Dialogue

President Salva Kiir Mayardit initiated the South Sudan National Dialogue process in December 2016 to the delight of the enlightened segment of the country's population. The JCE fully supported the initiative as this was consistent with our objectives. Dialogue among the people of South Sudan was sorely needed and when the opportunity was availed, the people came together,



*Handwritten signature*  
19/12/21  
*Handwritten signature*

*Handwritten signature*  
19/12/21



and they have spoken in no uncertain terms. All the three stages (grassroots consultations, regional conferences, and national conference) of the National Dialogue provided the opportunity for the people of South Sudan to air out their grievances and to reach consensus on the way forward.

The people of South Sudan have analyzed critically how the country got into its current crises and this analysis is contained in the Covering Note of the Co-Chairs. The people of South Sudan have discussed all issues exhaustively starting with governance and political issues, constitutional matters, security matters, and matters related to the economy and social cohesion. It is a ready-made program for the government to implement. We are appalled, however, by the indifference of the political leaders toward the National Dialogue Resolutions.

President Kiir, in his closing statement of the National Dialogue, showed little enthusiasm for the implementation of the National Dialogue Resolutions. Dr. Riek Machar, on the other hand, refused to acknowledge the significance of this national process. Other opposition leaders did express their support to the National Dialogue Resolutions. Failing to recognize or implement those Resolutions would amount to killing of a national spirit and the people of South Sudan will not stand by and watch their interests dismissed. As with the R-ARCSS, the leaders are simply intent on shelving the will of the people of South Sudan expressed through the Resolutions of the National Dialogue. We stand with the people of South Sudan in their demand for full implementation of the National Dialogue Resolutions.

Way Forward—We fully support the Resolutions of the National Dialogue National Conference and the outcomes of all the three phases. The South Sudan National Dialogue provides far superior solutions to the problems facing South Sudan. As such, its resolutions and recommendations contained in the Covering Note should be implemented. The RTGoNU must hold a national meeting on the National Dialogue Resolutions and the follow-up mechanism must be instituted. The will of the people of South Sudan must not be buried; it must be invigorated through the implementation of the National Dialogue Resolutions.

### III. Leadership Failure and Political Deadlock

The war in South Sudan was a result of political deadlock between President Kiir and his then Deputy, Dr. Riek Machar, and the fact that the duo failed to lead the country as envisioned. This conclusion came out very clearly in the Final Report of the African Union Commission of Inquiry on South Sudan (AUCISS), also known as the Obasanjo Report. Paragraph 90 of the Report states that:

“... the crisis in South Sudan, has roots in, and is indeed a crisis of weak governance, weak leadership and weak institutions, conflation of personal, ethnic and national interests ...”<sup>1</sup>.

The National Dialogue Leadership reached the same conclusion independently by concluding that leadership failure and political deadlock lie at the root of the conflict, and unless resolved, the country cannot move forward. The Covering Note of the National Dialogue Co-Chairs states that:

The people noted with concern that the collective leadership of the country did not only fail to provide a vision for the country and lay a strong foundation for stable political,

<sup>1</sup> See the Obasanjo Report page 34 Paragraph 90.



*[Handwritten signature]*  
19/2/21  
*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*  
3  
19/2/21

security, and socioeconomic systems, but conspicuously got distracted by power struggle and related spoils from the goal of building a new political dispensation for all the people of the country. Although the people from the grassroots to the regional conferences highlighted this failure, it is common knowledge to which our national leaders themselves attest.

Both the leadership failure and political deadlock remain unresolved in South Sudan. The origin of this political deadlock, according to the Obasanjo Report, is deeply rooted in the history of the liberation struggle. Paragraph 50 of the Report states:

The other dimension to these developments was the relationship between the President and his Vice President. The Commission established that long before the 2010 elections, the relationship between the two leaders was already strained, and that these differences were overlooked for the sake of unity within the party during the Interim Period (2005-2011). It is suggested that the SPLM split in 1991, and the reordering of the SPLM leadership to accommodate Riek Machar on his return were partly to blame for the frosty relationship that carried on into government after independence. In 2010, the two leaders are said to have supported rival candidates in a number of key electoral positions, particularly the governorships of several states.<sup>2</sup>

The Leadership of the South Sudan National Dialogue, in the Covering Note of the Co-Chairs, clearly articulated the political deadlock, stating:

It seems obvious by now that President Kiir and Dr. Riek Machar have irreconcilable political differences and personal animosity towards one another. They have therefore created a seemingly unbreakable political deadlock in the country, and they no longer have the political will or leadership capacity to move beyond personal grudges. Our country is stuck in the hands of these two leaders and both have proven beyond reasonable doubt that their joint leadership is no longer capable of getting the country out of its present predicament. Nothing is likely to improve or work in South Sudan unless this political deadlock is broken.<sup>3</sup>

The wild claims that the JCE or the Jieng community in general, is behind the conflict, are obviously chauvinistic opinions. Evidence is already abundant, through the Obasanjo Report and the National Dialogue documents, in respect to how South Sudan got itself into this abyss.

Way Forward—President Kiir and Dr. Riek Machar symbolize both failure of leadership and political deadlock. Addressing this dual problem demands that both of them step aside and give the country an opportunity to explore other options politically per the National Dialogue recommendations. They have both stymied democracy, economic development, and human progress. Besides, we strongly believe that there is not much that is left for them to achieve more than the referendum and hoisting of our national flag on Independence Day!

<sup>2</sup> Obasanjo Report page 21, Paragraph 50

<sup>3</sup> The Covering Note of the Co-Chairs released on the 15 Dec 2020, page 10.



19/2/2021

19/2/21

#### IV. Corruption

South Sudan is now among the most corrupt countries in the world, according to Transparency International 2020 Report.<sup>4</sup> Corruption in South Sudan is the driver of political competition and hence the war. This assertion is supported by the Sentry Report, the National Dialogue, and the Obasanjo Report. The Sentry had this to say:

By the time South Sudan became the world's newest state in 2011, a cabal of military and civilian officials had already captured its main government institutions, enabled by a dizzying array of international actors seeking to profit from a rapidly developing kleptocracy. Factions that had formed during the long war for independence now turned their attention to competing over the control of this new state, which was blessed with billions of dollars of annual oil revenue and no checks and balances or transparency.

The perception of corruption is apparently high in South Sudan as the government operates in total darkness without accountability. Oil revenues and the revenues from the National Revenue Authority get spent whimsically without regards to the public financial management rules. The public budget, which is presented to the parliament is hardly the basis of expenditures. In fact, fictitious institutions that do not appear in public budgets get to spend the money while public institutions are cash starved.

The country is basically up for looting and this is in large part because of the political deadlock and leadership failure. Public resources are spent on buying political opponents, keeping them in hotels for lengthy period, buying them homes, simply paying them handsome amounts of cash to remain silent. Yet, the men and women of the armed forces in the trenches get passed when the time for payment comes.

All these have bankrupted the country and will continue to drain the meagre resources away from serving public interest. Although the R-ARCSS has elaborately outlined in Chapter IV reforms in the economic and public financial management sectors, we know nothing will come of these provisions. It is these concerns, that have prompted us to speak out.

Way Forward—We call on the government and the international community, to support an international audit of the oil production and sale of crude effective since independence. This audit should involve both the Ministry of Finance and the Ministry of Petroleum focusing on cost oil, revenue sharing and related transactions such as Transitional Financial Assistance to Sudan. The Ministry of Finance and the National Revenue Authority should also be audited on revenue management. Ideally, a foreign consulting firm with recognized experience in oil auditing from countries, like Norway and Canada, should carry out the audit. The audit reports would then inform the country's new financial management rules and procedures. Generally, there is a need for institutional reform to prevent corruption.

Perpetrators in public institutions that have already been identified as the dens of corruption must be brought to books. Our legislative institutions must perform their constitutional role in exposing

<sup>4</sup> See detailed report at: <https://www.transparency.org/en/cor/2020/index/ssd>



17/2/2021  
A. D. J.

17/2/21

and ordering prosecution of corrupt elements throughout the country whether in public or private institutions. The President's voice must be heard in the campaign against corruption.

## V. Persistent Insecurity in the Rural Areas

If there is one area where the government of South Sudan has spectacularly failed, it is in relation to security. We are all witnesses to the appalling security situation in our rural communities. Inter-ethnic wars are commonplace and so are intra-ethnic conflicts. For far too long, our government has allowed citizens to fend for themselves in protecting and preserving their lives and property. Weapons have found their way in the hands of civilians and they now kill and loot each other with impunity. The state is apparently unable to exert control and it therefore has no capacity to prevent these conflicts. For how long can the people of South Sudan go on like this?

These are issues that leaders everywhere in the world have sleepless nights over. In South Sudan however, leaders are inured to these situations and could care less about addressing them. What peace are we talking about then, if the majority of our people are at war in the rural areas, and we are unable to contain these wars? The state has the duty to address these matters, failure of which would warrant questions about the legitimacy of the government and its functions.

Way Forward—We cannot pretend that this is not a problem; it is actually the most serious situation that any serious government would want to address at the start. South Sudan shall never be a stable country until all local conflicts are addressed and until civil disarmament takes place. The people of South Sudan, through the National Dialogue, consider disarmament as the number one priority for peace in the country. Failure to disarm and control the civil population, means there shall never be peace and stability in the country. The fallacy that once you reward warlords with positions and power you get peace is simply outdated and we need a paradigm shift.

To address some of these issues the government must organize and modernize the security organs and provide them with the requisite logistics to enable them to perform their mandates satisfactorily. Furthermore, the government must revive the supremacy of the state power and authority. The most important responsibility of any government is to ensure the security of its citizens and maintain law and order throughout its territory.

## VI. Institutions

All institutions of democratic governance in South Sudan are virtually dead. The ruling party, the Sudan People's Liberation Movement (SPLM), is practically paralyzed. It does not meet, and its policies do not guide government action. The Secretariat, which generates ideas and policies is neglected and its recommendations are not considered. The National Liberation Council (NLC) last met in December 2013 and it has not met again. The Political Bureau only meets to discuss policies decided already by the government and only when convened at the whims of the Chairman.

The parliament has been undermined and weakened by executive interference. It is not independent, and it does not debate matters democratically. It simply goes along with what is brought by the Executive. It does not question the on-going corruption and it does not investigate



*Handwritten signatures and dates:*  
17/2/2021  
17/2/21

or debate reports of the Auditor General. The country has for long been under an authoritarian system and it is now moving more towards stalemated and unworkable system.

All accountability mechanisms have been disabled, including the national army, which has now been relegated to the same level of militias per the terms of the R-ARCSS. For all practical purposes, South Sudan has lost all the democratic gains ushered in by the CPA and the Declaration of Independence. There are no avenues where political matters of significance are discussed openly. Many politicians now resort to talk politics at funerals, weddings, and other social gatherings such as the churches. South Sudan cannot and must not continue like this.


**Way Forward**—The single most serious threat against the Republic of South Sudan is lack of internal cohesion and insecurity across the country. In keeping with the Resolutions of the National Dialogue, civil disarmament is the most important priority the country should undertake. After the unification of the national army, the country needs a robust disarmament policy through an act of parliament. All must be disarmed, and possession of arms must be criminalized for civilians and non-active military personnel. The government must have a robust and decisive response to communal violence.


South Sudan urgently needs democratic transition. Return to democracy is the only way to establish and reinforce virtuous institutions of governance. The growing impunity is a function of paralyzed democratic institutions. Democracy by definition is a form of accountability and transparency.


## VII. Conclusion


In concluding this statement, we want to reiterate that South Sudan remains in serious crises and the R-ARCSS has proven inadequate in bringing peace to the country. These crises as indicated by the National Dialogue are a result of leadership failure and power struggle. We strongly believe that the National Dialogue provides superior supplementary solution to the problems facing South Sudan, so we suggest that its resolutions must therefore be implemented fully and should become a readymade program of the government. We call for democratic transition in the country as an exit from leadership failure and political deadlock, hence, our demand for preparations for elections to be expedited.


1. Hon. Joshual Dau Dui,
2. Hon. Charles Majak Aleer,
3. Hon. Dr. Aldo Ajou Deng,
4. Hon. Daniel Dhieu Matuet,
5. Hon. Maker Thiong Maal,

Chairman 

Co-Chairman 

Member 

Member 

Member 

19/2/21

**Annex V: Declaration of Breaking Away of Lou Nuer Faction from SPLA/M-IO, 31 Jan. 2021**

31/01/2021

**PRESS STATEMENT**  
FOR IMMEDIATE RELEASE

**Subject: Declaration of Breaking Away of Lou Nuer from SPLA/M-IO**

This is to inform the public and peace partners that, we the Community of Lou Nuer, do hereby declare our breaking away from SPLA/M-IO of Dr. Riek Machar due to the reasons cited below. We are not against the peace process. We are also ready to negotiate with anybody as an independent entity.

1. Dr. Riek, the so-called Chairman, a title that he enjoys so much even when he is asleep, used Lou Nuer Community as his human shield during all his useless, baseless, aimless wars but dumps them after achieving his objective. All Lou Nuer members should recall with tears the loss of their sons in 1991, however, during integration of his forces back to SPLA in 2002 most of them were left out, thanks to Late Paulino Matip Nhial who did full integration in 2005.
2. Under representation of Lou Nuer at state and national level and also in military structures, for example the sidelining of the Chief of Staff and the IGP.
3. There is no single cantonment site in Lou Area whereas it was the SPLA/M-IO stronghold. All Lou fighters were scattered to various cantonment areas.
4. During the war, SPLA/M-IO incurred loans from Nuer businessmen, however, when peace was signed and the opposition came to Juba, Dr. Riek refunded all the other traders except those who hail from Lou Community.
5. Over the last eight years, Dr. Riek has been verbally promoting white army from Lou Nuer to various military ranks while secretly instructing his security chiefs who are also his cousins not to allow them to wear their ranks or have their names recorded in the

SPLA-IO Dam Records. He is just using Lou Nuer White Army to fight his wars and later abandons them.

6. Dr. Riek's poor administration has caused more death in Nuerland as evidenced in Maiwut where he appointed someone from Fangak to be the Commissioner. He also created division in Nasir and Panyijar areas. The same situation almost happened in Akobo.
7. Dr. Riek doesn't help any Lou Nuer member seeking medical assistance. He only contributes for the taking of dead bodies for burial.
8. Dr. Riek has weakened Lou Nuer leaders and politicians by undermining their constituencies control and representation. He also doesn't like Lou Nuer Community to live in a peaceful co-existence with our brothers in Gawaar, Jikany, Dinka Ngok of Bailiet, Dinka of Duk, Dinka of Atar, Anyuak and Murle.
9. Dr. Riek and his wife continue to sideline our prominent son who is the SPLA-IO Chief of General Staff, Gen. Simon Gatwech Dual, and other capable sons of Lou Nuer like Gen. Moses Chot Riek, Gen. Mabor Dhol.
10. From the onset of 2013 war, Lou Nuer sons and daughters both in diaspora and in the field fully participated politically and militarily. After the war ended, he gave all key positions to his close relatives who were enjoying in diaspora and East Africa but knew nothing about the pain and suffering of our people for the last seven years of this war. Such appointments of relatives include but not limited to, the appointment of his wife, Angelina Teny, as Minister of Defence, in-law Puot Kang Chol, as Minister of Petroleum, cousin Dheling Keah as the head of Military Intelligence, Cousin Yiey Dak Wie, as Director General for National Security plus others.
11. In any community there are elders and leaders to be followed for guidance and advice. Dr. Riek Machar wanted to use Lou Nuer and betrayed their leaders and elders. For example, Lt. Gen. Simon Gatwech Dual, the only Lou Nuer son who is the most senior officer in SPLA-IO has now been abandoned.

Based on the above accounts of our sad realities, suffering, humiliation, exploitation within the SPLM-IO, we, the undersigned senior officials, army officers, white army leaders, chiefs, women and youth leaders would like to make it clear from today that we have sat, analyzed the current situation and agreed to break away from SPLM-IO of Dr. Riek Machar.

All sons and daughters of Lou Nuer in uniform, White Army, politicians, chiefs and including those in diaspora, should remain calm until the outcome of the meeting.

Lou Nuer Community shall convene a conference in Lou area on the date to be announced. We shall ensure that all Lou Nuer sons and daughters in uniform and White Army in greater Lou-land as well as those in Diaspora are equally served in a dignified way and their contributions are recognized.

**Signed:**

1. Hon. Jamuth Yuot Dak: Former Commissioner of Akobo East County, Bieh State under SPLM-IO
2. Hon. Koryom Turuk Koryom: Former Chairperson of Investment Commission, Bieh State under SPLM-IO
3. Maj. Gen. John Jock Giek
4. Brig. Gen. Gatkuoth Chuol Nyinyar
5. Brig. Gen. Kok Wechtuor Mok
6. Brig. Gen. John Jock Kuon
7. Brig. Gen. Gatkhor Wanjang Tung
8. Col. Ngony Kich Chan
9. Col. Gatwech Guol Garang
10. Lt. Col. Gatwech Tot Thot Dinay
11. Maj. Yoal Bol Khan
12. Puok Nyuon Nying, Head Chief of Nyirol
13. Majok Tot Nyuon, Head Chief of Uror
14. Gatwech Kon Reath, Head Chief of Diror
15. Yien Biel Both, Head Chief of Wejal
16. Tuong Yak Tharjeith, Head Chief of Walgak



**Annex VI: National Salvation Front Announcement of SPLA-IO in Eastern Equatoria, 8 December 2020**



National Salvation Front/Army  
**OFFICE OF THE SPOKESMAN**  
NAS-HQs

Email: samuelsuba@yahoo.co.uk

Ref: NAS/OSM/32

Date: 08<sup>th</sup> December; 2020

**FOR IMMEDIATE PRESS RELEASE**

The Leadership of National Salvation Front (NAS) takes this opportunity to announce officially the joining of Tafeng Division task force of the SPLA IO Eastern Equatoria State (EES) under Brig Gen. Kennedy Ongie Odong together with his colleagues and forces under their command on 5<sup>th</sup> December 2020.

The Leadership of NAS and its members view this development as historical and nationalistic move. NAS encourage all other forces in the country who are dissatisfied with the dictatorial regime of Salva Kiir including the SSPDF who feel exploited to emulate the example shown by Brig Gen. Odong and his colleagues. The Leadership of NAS appeals to all freedom fighters in the country to joint hands together with NAS in its struggle to restore our people's lost dignity, justice, equality and freedom.

On behalf of NAS, the Leadership, members and the sympathizers warmly welcomes these forces into the ranks and files of NAS freedom fighters and we are looking forward to working together.

NAS Guwa NAS Guwa NAS Power!!!

Suba Samuel Manase  
NAS Spokesman



**NAS**

Annex VII: Resignation from SPLM/A-IO of Brigade 2B forces in Central Equatoria, 13 February 2021

## REPUBLIC OF SOUTH SUDAN

COL EMMANUEL WANI MASCO, BRIGADE 2B  
DIVISION 2B, CENTRAL EQUATORIA STATE  
DATE: 13<sup>th</sup> /02/2021

TO: C-IN-C SPLA/M-IO DR. RIEK MACHAR TENY  
FVP REPUBLIC OF SOUTH SUDAN, JUBA

INFO: SPLA/M-IO CHIEF OF INTELLIGENCE  
INFO: CDR BRIGADE 2B SPLA/M-IO CES  
CC: FILE

**SUBJECT: RESIGNATION FROM SPLM/A-IO**

I Col. EMMANUEL WANI MASCO, hereby declare my resignation from SPLA/M-IO under the leadership of Dr. RiekMacharTeny with Immediate effect with my forces, due to the following reasons;

1. The 2018 R-ARCISS, did not address the Root Causes of the conflict in the Republic of South Sudan
2. The Agreement failed to be Implemented as there is no Unification of forces, no Peace, no states Governments formed and no Legislatures reconstituted due to lack of Political will.
3. The Agreement maintained **Status quo** to continue Oppressing and Looting the downtrodden people of South Sudan
4. The Revitalized Agreement is a surrender in disguise, as it focused on allocating elites positions rather than resolving the people's problems

Due to the above reasons and more, I and my 132 forces attached have joined the Revolutionary Forces of the National Salvation Front/Army, committed to Addressing the Root Causes of conflict, standing and defending the restoration of Unity, Dignity and the Power to the people of South Sudan, under the wise and able leadership of NAS C-in C and Chairman Gen. Thomas Cirillo Swaka.

COL. EMMANUEL WANI MASCO  
FMR OPERATION FORCE CDR SPLA/M-IO  
BRIGADE 2B, DIVISION 2B, CENTRAL EQUATORIA STATE.



Long Live NAS Chairman!  
Long Live People of South Sudan!  
NAS Guwa, NAS Power, People's Power!!!

## Annex VIII: Minister of Presidential Affairs Press Statement, 2 February 2021



REPUBLIC OF SOUTH SUDAN  
Ministry of Presidential Affairs  
The Minister

---

2/2/2021

**PRESS STATEMENT**

His Excellency President Salva Kiir Mayardit, President of the Republic of South Sudan convened today Tuesday 2/2/2021 a meeting of the Presidency, which was attended by the 1<sup>st</sup> Vice President and all the four (4) Vice Presidents of the Republic.

After extensive deliberations that lasted for three (3) hours on a broad range of critical and pertinent issues revolving around the implementation of the Revitalized Agreement on the Resolution of the Conflict in South Sudan (R-ARCSS), the meeting resolved:

1. That completion of the process of the formation of State Governments be expedited, by finalizing the list of nominations and issuance of the requisite Presidential Decrees, in the course of this week, effecting the appointments of:
  - (a) State Advisors
  - (b) State Ministers
  - (c) State Commission Chairpersons and Members
  - (d) County Commissioners
  - (e) State Legislative Assemblies
  - (f) County Councils
2. That the unification of the top echelons of the Army Command shall be expeditiously carried out to pave the way for the commencement of the process to integrate all forces into a single National Army under one unified command.
3. That the graduation of the first batch of the Unified Forces currently in the various Training Centers across the country be conducted without further

1

---

The Minister

delay, notwithstanding the lack of equipment essential for their graduation and launch preparations to admit the next batch of trainees to the Training Centers.

4. That H.E. the 1<sup>st</sup> Vice President Dr. Riek Machar Teny, accompanied by some Vice Presidents and Ministers shall undertake a tour of different areas of the country for the purpose of disseminating (R-ARCSS). This measure is intended among other things, to help address some of the recurrent problems associated with freedom of access to and movement within, areas still under the administrative control of the SPLM (IO) by entrenching the reality that the R-TGONU is a single unified Government having undivided jurisdiction over the entire territory of the Republic of South Sudan



Nhial Deng Nhial

Minister of Presidential Affairs



Annex IX: Minister of Presidential Affairs Press Statement, 3 February 2021



REPUBLIC OF SOUTH SUDAN  
Ministry of Presidential Affairs  
The Minister

---

3/2/2021

**PRESS STATEMENT**

Further to the Press Statement issued on the outcome of the meeting of the Presidency that was held yesterday Tuesday, Feb 2, 2021, the Ministry of Presidential Affairs hereby wishes to declare that the said meeting also resolved that the (R-TGONU) shall finalize the reconstitution of the **Transitional National Legislative Assembly (R-TNLA) and the Council of States on or before February 15, 2021.**

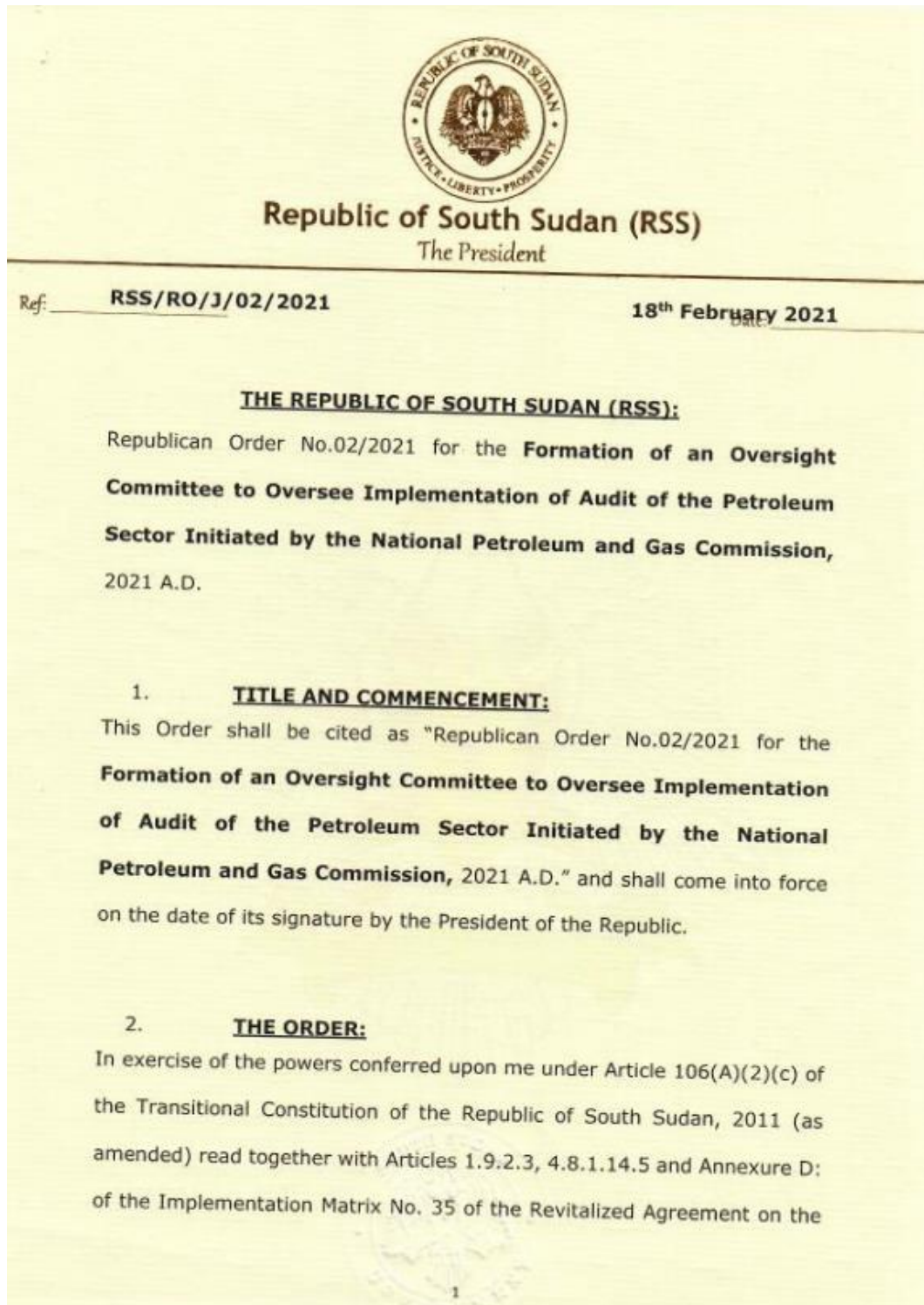
Nhial Deng Nhial  
Minister of Presidential Affairs



---

The Minister

**Annex X: Presidential Order No.02/21 on “the Formation of an Oversight Committee to Oversee Implementation of Audit of the Petroleum Sector Initiation by the National Petroleum and Gas Commission,” 18 February 2021**



Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan (2018) I, Salva Kiir Mayardit, President of the Republic of South Sudan, do hereby issue this Republican Order for the **Formation of an Oversight Committee to Oversee Implementation of Audit of the Petroleum Sector Initiated by the National Petroleum and Gas Commission** comprising of Members as hereunder:

S/No.	Name in Full	Position
1.	Minister of Presidential Affairs	Chairperson
2.	Chairperson of the National Petroleum and Gas Commission	Deputy Chairperson
3.	Auditor General of the National Audit Chamber	Member
4.	Undersecretary of the Ministry of Justice and Constitutional Affairs	Member
5.	Director General of the Petroleum Authority, Ministry of Petroleum	Member
6.	Director General, General Intelligence Bureau, National Security Service	Member
7.	Director General of Exploration and Production, NilePet Corporation	Member

**3. TERMS OF REFERENCE OF THE COMMITTEE:**

The Terms of Reference for the Committee shall be as hereunder:

The President  
2

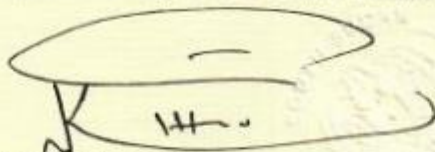
- (1) To ensure that Audit of the Petroleum Sector is carried out with immediate effect and in accordance with the Agreement/Contract, signed between the National Petroleum and Gas Commission and Alex Stewart International to avail accurate information relating to petroleum resources to enable the leadership of the RTGoNU to:
  - (a) reconstitute and empower the National Petroleum and Gas Commission in accordance with the R-ARCSS, 2018;
  - (b) enable the reconstituted and empowered Commission to formulate policies relating to management of petroleum resources; and
  - (c) adapt measures to ensure that;
    - (i) loss and wastage of petroleum resources in the course of extraction, processing, transportation and exportation is kept to a bare minimum so that the Country derives maximum financial benefits from its exploitation; and
    - (ii) the exploitation of petroleum resources is conducted in a manner that avoids causing harm to both the natural environment and livelihoods
- (2) Ensure that all relevant stakeholders participate in the audit exercise accordingly and report periodically to the Presidency on implementation of this Order.
- (3) The Committee may review the Agreement/Contract signed between the National Petroleum and Gas Commission and Alex Stewart International where appropriate and recommend to the parties thereof; any necessary amendment.
- (4) The Committee may summon or direct any other person, body corporate or authority to adhere to the audit exercise.

The President



- (5) The Committee may co-opt not more than two (2) additional Members where necessary.

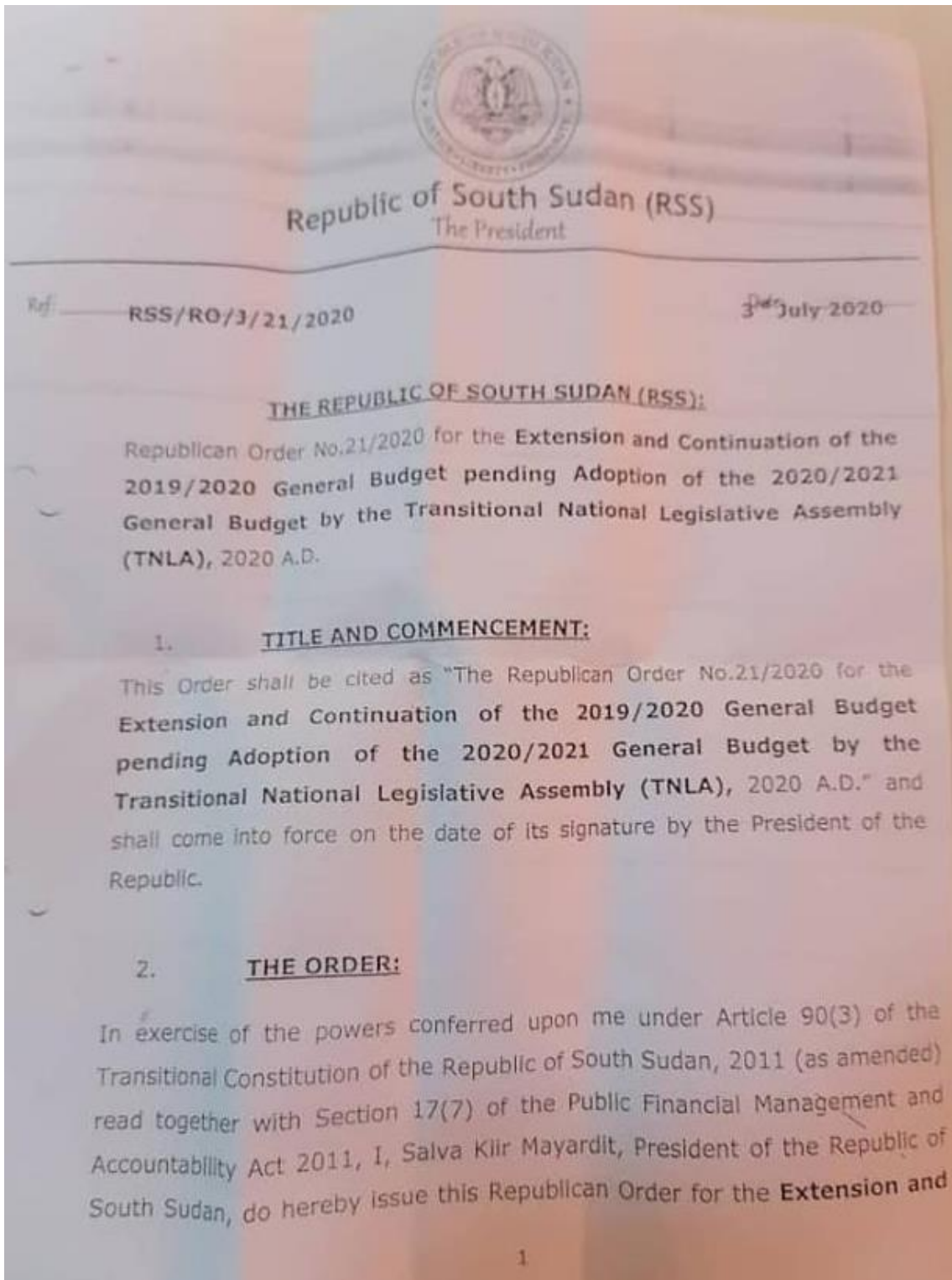
*Issued under my Hand and the Seal of the Republic of South Sudan in Juba, this Eighteenth Day of the Month of February in the Year 2021.*



**Salva Kiir Mayardit,  
President,  
Republic of South Sudan,  
Juba.**

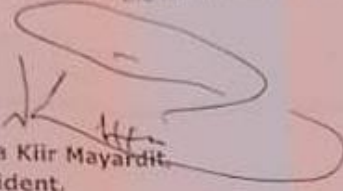
The President  
4

**Annex XI: Presidential Order No.21/2020 on “Extension and Continuation of the 2019/20 General Budget pending Adoption of the 2020/2021 General Budget by the Transitional National Legislative Assembly (TNLA),” 3 July 2020**



Continuation of the 2019/2020 General Budget pending Adoption of  
the 2020/2021 General Budget by the Transitional National  
Legislative Assembly (TNLA), 2020 A.D.

Issued under my Hand and the Seal of the Republic of South Sudan in Juba,  
this Third Day of the Month of July in the Year 2020 A.D.



Salva Kiir Mayardit,  
President,  
Republic of South Sudan,  
Juba.

## **Annex XII: United Nations Security Council resolutions on transitional justice**

The United Nations Security Council has made explicit reference to transitional justice as a key to achieving long-lasting sustainable peace, and it has highlighted the importance of transitional justice in relation to women, peace and security and on children and armed conflict. In particular, the Security Council has emphasised the responsibility of the States to end impunity, investigate and prosecute those responsible for genocide, crimes against humanity, war crimes and other crimes perpetrated against children and women and girls:

- On children and armed conflict see [S/RES/2427 \(2018\)](#), [S/RES/2143 \(2014\)](#), [S/RES/2068 \(2012\)](#), [S/RES/1882 \(2009\)](#) and [S/RES/1820 \(2008\)](#).
- On women peace and security see [S/RES/2467 \(2019\)](#), [S/RES/2242 \(2015\)](#), [S/RES/2122 \(2013\)](#), [S/RES/2106 \(2013\)](#), [S/RES/1960 \(2010\)](#), [S/RES/1888 \(2009\)](#), [S/RES/1820 \(2008\)](#), [S/RES/1325 \(2000\)](#)

In addition, the Security Council in resolution [2106 \(2013\)](#) drew attention to the importance of a comprehensive approach to transitional justice, which according to the UNSC should encompass both judicial and non-judicial measures.

**Annex XIII: Movement of Mi-24 stored at SSPDF general headquarters, known as Bilpham between 15 February 2020 and 17 September 2020**

15 February 2020



17 September 2020



## Annex XIV: Integrated Food Security Phase Classification (IPC)

## How is food security measured with the IPC?

The IPC standardized scale categorizes **the severity of acute food insecurity into Five Phases**. Each of these phases has important and distinct implications for where and how best to intervene and therefore influences priority response objectives.

The IPC phases are determined by analyzing a range of outcomes based on international standards including **food consumption levels, livelihoods changes, nutritional status, and mortality**. These are triangulated with several contributing factors (food availability, access, utilization and stability, vulnerability and hazards) and analyzed within local contexts.

The IPC classification is based on a **convergence** of all of this evidence and functions essentially like a thermometer that takes the 'temperature' of how bad the food security situation is. But its more than just the temperature. The IPC indicates the changing of a food insecure situation and, critically, changes in the required responses.

- The IPC makes a distinction between acute and chronic food insecurity.
- The IPC classifies the current severity of acute food insecurity situations as well as the future projected conditions to provide an early warning statement for proactive decision-making.

1. Minimal
2. Stressed
3. Crisis
4. Emergency
5. Famine

Image taken from the Integrated Food Security Phase Classification (IPC), briefing. Available at: <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/IPC-Factsheet.pdf>

**Annex XV: press statement of the Bank of South Sudan regarding re-introduced Foreign Exchange Auctions, 21 January 2021**



Bank of South Sudan

21 января, 10:13 · 🌐



**PRESS STATEMENT**

The Bank of South Sudan (BSS) re-introduced Foreign Exchange Auctions on the backdrop of the rapid depreciation of the South Sudanese Pound (SSP) and high inflation. This monetary policy tool –among other policy instrument implementations- has proven success in the past while addressing the economic shocks brought about by low international oil prices and other externalities beyond our control, which led to considerable fiscal imbalances and constrained financial system performance.

In light of the above, the article published by the Juba Monitor on the 20th of January, 2021, is extremely misleading and lacks the undertaking of the objectives of why the Bank of South Sudan engages in Foreign Exchange Auctions.

The objective of this tightened monetary policy stance is to withdraw the excess liquidity from the market, and in return harmonise the difference in exchange rates, while stabilising market prices. Therefore, the impression carried by some Forex Bureaus that the FX Auctions are intended for maximising the profits of Forex Bureaus are absolutely false.

We would like to make it clear that the current FX Auctions are only meant for forex bureaus. Commercial Banks are not participating; however, BSS still provides commercial banks with USD at the official rate to support the importation of essential commodities, including food items, fuel and medicines.

We strongly encourage media houses to contact the Bank of South Sudan in the future for any clarification on the Bank's dealings before publishing on such sensitive matters that usually have adverse effects on the market and to avoid misleading the public.

<https://www.bankofsouthsudan.org/.../21/press-statement-3/>

Annex XVI: Annex of Resolution No.46/2019 on Council of Ministers entitled “Allocation of a Further 20,000 Barrels of Crude Oil a Day for Infrastructure Projects”, 7 May 2019

Annex

Initial list of roads and Bridges for construction under the crude-oil for development-of-infrastructure arrangement.

- a. Juba – Terekeka – Yirol – Rumbek – Wau –Gogrial – Aweil road.
- b. Rumbek – Bentiu – Malakal road.
- c. Nadapal – Kapoeta – Torit – Juba – Bor – Ayod – MalaKal – Renk road.
- d. Juba – Mundri – Maridi – Yambio – Tamura – Wau road.
- e. Kaya – Yei –Juba road.
- f. Sobat Bridge and the east-West Bridge near Malakal in the former Greater Upper Nile.
- g. Wau – Raga road.
- h. Gogrial – Twic – Abyei- Bentiu road.
- i. Wau – Aweil road.



*AA/Thial*  
7/5/2019.



**Annex XVII: Speech of President Kiir at Opening Session of Transitional National Legislature, 14 May 2019**



**REPUBLIC OF SOUTH SUDAN  
The President**

**SPEECH OF H.E. THE PRESIDENT OF  
THE REPUBLIC ON THE OCCASION OF  
THE OPENING OF THE SECOND SESSION OF  
THE TRANSITIONAL NATIONAL LEGISLATURE**

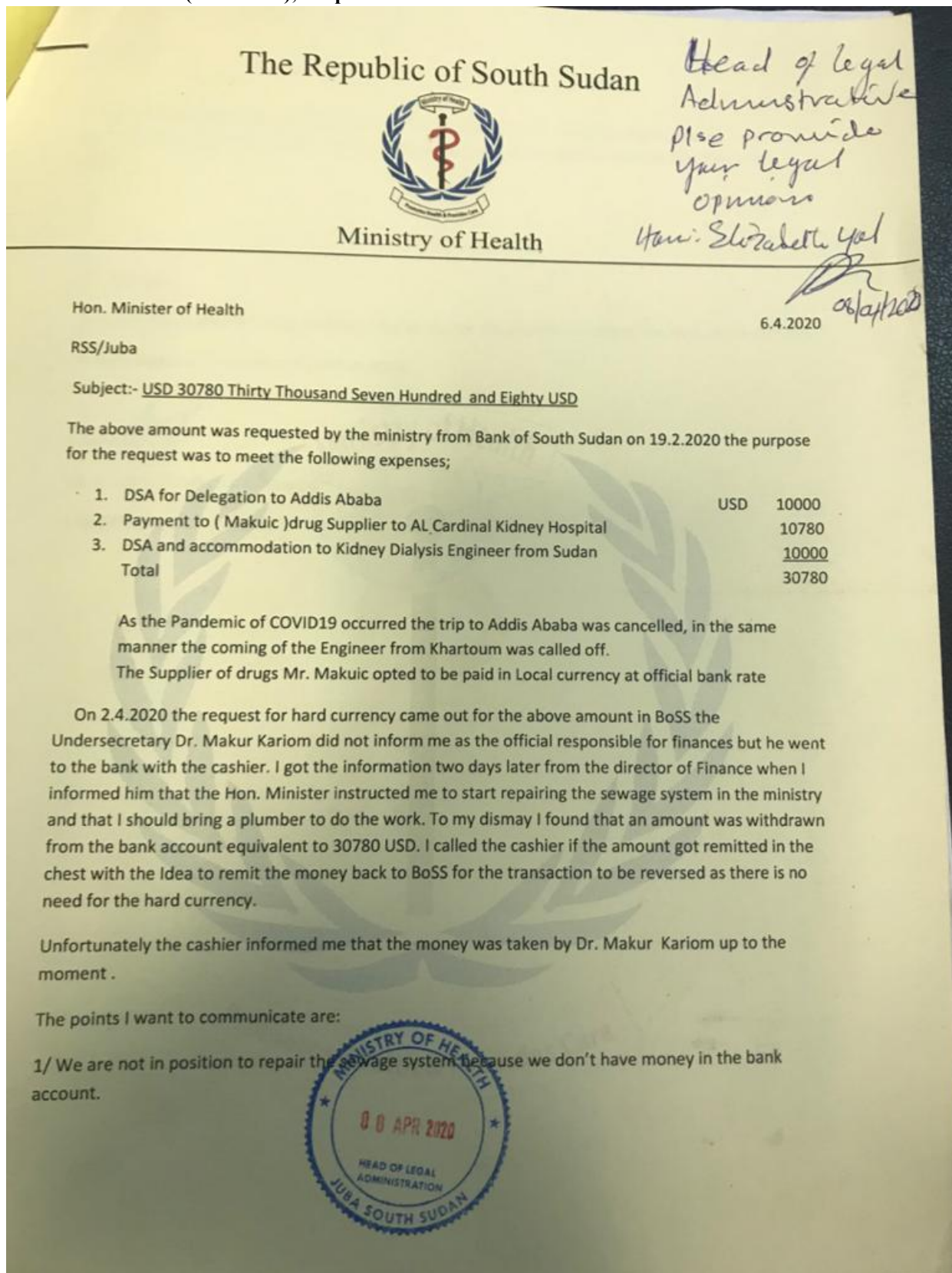
**MAY 14TH, 2019**

With peace in our sight, I see road construction as a critical measure needed in order to spur development and economic growth in our country. Economic development is a function of the movement of people, goods and services; and these require good roads. Towards this end, the government has signed a contract with Shandong High-Speed Company and other Chinese construction companies to build major highways connecting the three regions of South Sudan with Juba.

As it is reported, the government has approved a plan to fund the construction of these highways from our crude oil. The Ministry of Petroleum is instructed to deposit 30,000 barrels of crude oil daily into an account established for this purpose. It is against the funds accruing from these barrels of crude that road construction can be financed.

These plans have been approved by the Council of Ministers and I have created a China Desk in my office so I can directly supervise this important project. We are starting with the Juba-Rumbek highway, and then we can start the Nadapal-Torit-Juba-Bor highway to Upper Nile. The third road is the Kaya-Yei and Western Equatoria to Raja Road. These roads are they trunk roads that will spur economic growth and give birth to new industries in our country.

**Annex XVIII: Official letter of the Director of Administration and Finance of the Health Ministry to the Minister of Health (RSS/Juba), 8 April 2020**




2/ The amount taken without justification remains a question when auditors come, and the responsibility goes to me as DG for Adm. & Finance ,therefore the amount must be remitted in the chest.

Hon. Minister,

These are the issues I felt must be forwarded to you for the smooth running of the work in the ministry

I remain awaiting your kind and positive reply.




  
Adwok Laa Ajak

DG of Administration and Finance

MoH/RSS/Juba



**Annex XIX: Official letter of the Legal Advisor of the Ministry of Health to the Minister of Health regarding the withdrawal of USD \$30,780, 9 April 2020**

**REPUBLIC OF SOUTH SUDAN**

**MINISTRY OF HEALTH**  
**Head of Legal Administration**

**Ref: MOH/J/22/1** **Date: Thursday, April 9, 2020**

Hon. Elithabeth Achuei Yol  
Minister  
Ministry of Health  
Republic of South Sudan  
Juba

**Subject: S 30,780 USD Equivalent to 5,054,783.94 SSP Withdrawn from Central Bank Account MOH**

Reference is made to the above mentioned subject in which you seek legal opinion on the subject matter dated 6/04/2020.

After careful enquiry of the facts from the Cashier Peter Laso. He said that he went to the Bank and brought the money and immediately the Undersecretary took the money without signing any document on the ground that there is a plane going to Khartoum and he will sign the payment form later. But until now he did not come to sign the payment form.

According to financial regulation there must be documentation when payment is being made, and the Director General of Finance and his deputy are to be involved when any payment is being made. But the Undersecretary bypassed the D/G of finance is unreasonable action.



Therefore, in the light of the above facts, it is unreasonable from the Undersecretary to take the money from Cashier without informing the D/G of Finance is clear violation of financial rules of payment. Thus the Undersecretary is subject to the following:

1. Suspension and form an investigation committee.

Or

2. Present his unreasonable action to H.E The President for his removal and choose a new undersecretary among the most senior medical officers.

Thanks,

Kuot Jook Alith  
Legal Advisor  
Ministry of Health  
Republic of South Sudan  
Juba

Cc: Advocate General MOJCA  
Cc: File

---

Juba, South Sudan | Tel: +211 927 447 392, +211 915 337 315 | Email: abuyder@gmail.com

**Annex XX: Communiqué of the Office of the President of South Sudan on the visit of the President of Egypt to South Sudan, 27 November 2020**



**Republic of South Sudan**  
Office of the President

Ref: RSS/OP/PS/J/1. A/5/20

Date: 27/11/2020

**Sub: The Visit of the Arab Republic of Egypt President to South Sudan**

The Office of the President is delighted to announce that, His Excellency Abdel Fattah Al- Sisi, President of the Arab Republic of Egypt and his accompanying delegation is paying a visit to South Sudan on Saturday, November 28, 2020.

H.E. Salva Kiir Mayardit will welcome his Egyptian Counterpart, President Abdel Fattah Al- Sisi upon arrival at Juba International Airport. The two leaders are expected to hold bilateral talks which will include State Lunch. They will discuss bilateral issues and exchange views on regional stability as well as deepening South Sudan's and Egypt diplomatic ties.

Therefore, The Office of the President invites the general public to come to Juba International Airport beginning from 8:00 am for the reception ceremony of the historic visit of His Excellency Abdel Fattah Al- Sisi.

We would also like to reiterate that only the invited media houses are allowed to cover this event.

  
**Ateny Wek Ateny**  
Press Secretary,  
Office of the President